



RÉPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
DIRECTION DES ENQUETES ET DES RECENSEMENTS



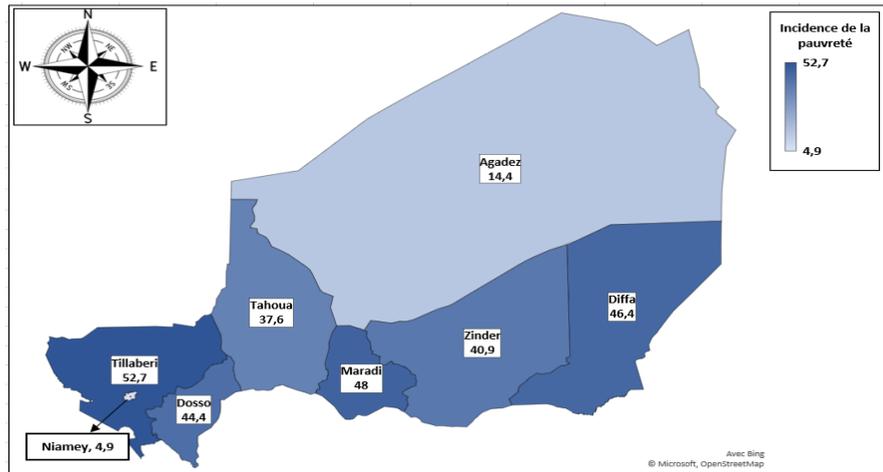
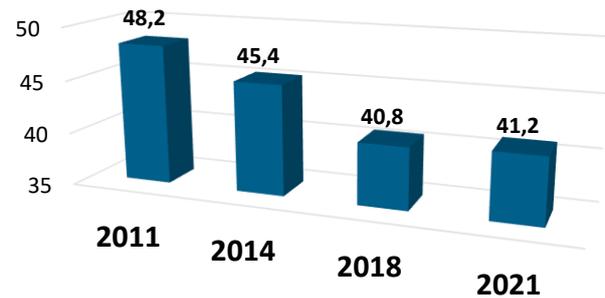
RAPPORT D'ANALYSE

SEPTEMBRE 2023

ENQUETE HARMONISEE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES 2021/2022



Institut National
de la Statistique
NIGER



PROFIL DE PAUVRETE 2021/2022



Graphique 1 : Division administrative du Niger

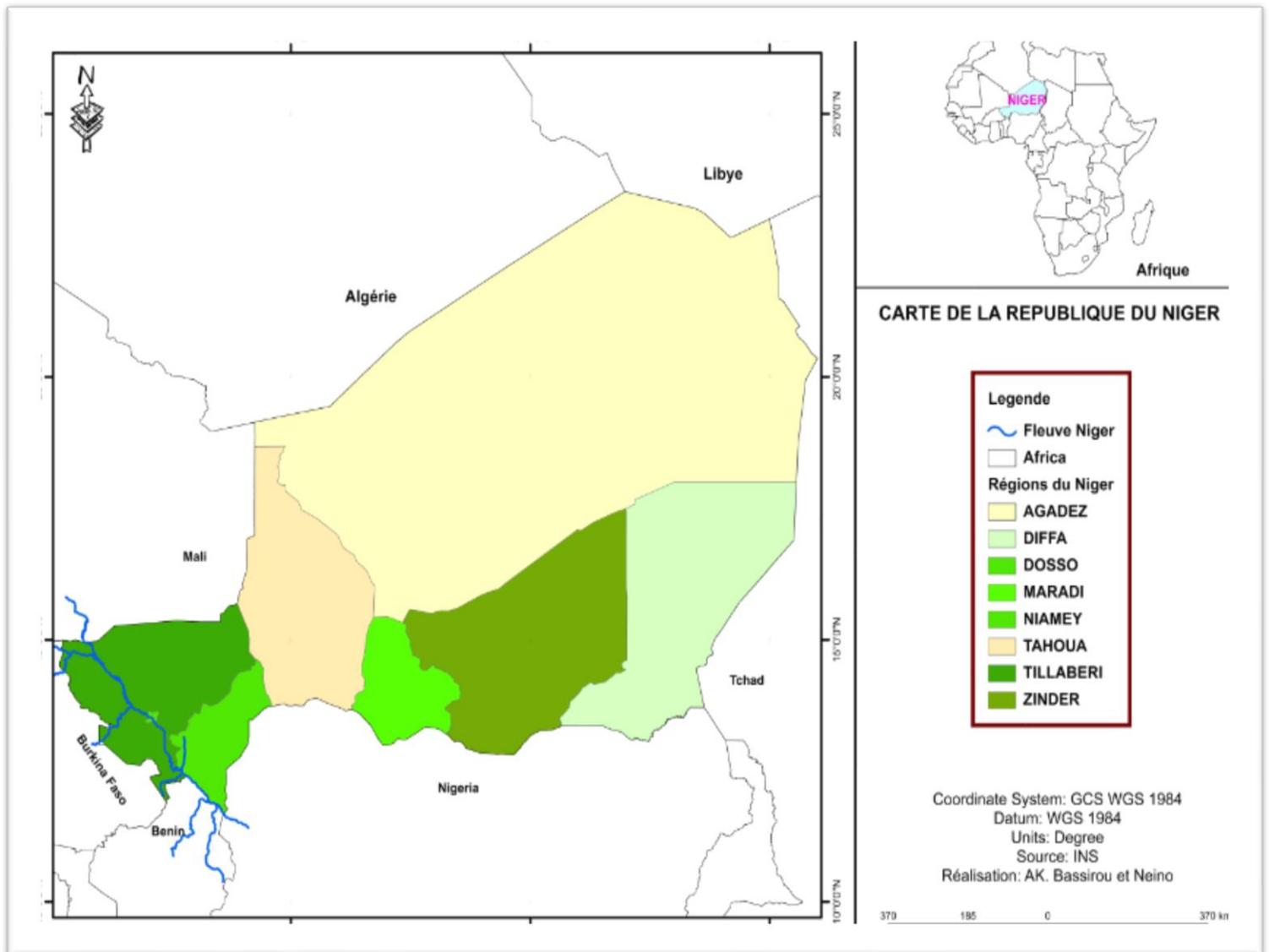




TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	I
LISTE DES TABLEAUX	III
LISTE DES GRAPHIQUES	IV
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	V
AVANT-PROPOS	1
CHAPITRE 1 : GENERALITES	3
1.1 DESCRIPTION DU PAYS (GEOGRAPHIE, DEMOGRAPHIE)	3
1.2 Cadre macroéconomique.....	3
1.3 DESCRIPTION DE L'ENQUETE	5
1.3.1 Objectifs	5
1.3.2 Résultats attendus.....	6
1.3.3 Méthodologie de l'enquête	6
CHAPITRE 2 : TENDANCES DE LA PAUVRETE ET DE L'INEGALITE	8
2.1. MESURE DE LA PAUVRETE MONETAIRE	8
2.1.1 Indicateur de mesure du bien-être.....	8
2.1.2 Seuil de pauvreté	11
2.2. TENDANCES DE LA PAUVRETE MONETAIRE ET DE L'INEGALITE.....	12
2.2.1 Tendances de la pauvreté monétaire.....	12
2.2.2 Tendances des inégalités.....	13
2.3. DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE	14
2.3.1. Méthode utilisée.....	14
2.3.2. Analyse des principaux résultats.....	15
CHAPITRE 3 : PROFIL DE PAUVRETE MONETAIRE EN 2021	17
3.1 GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE	17
3.2. PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	18
3.2.1 Pauvreté et taille du ménage.....	19
3.2.2: Pauvreté et caractéristiques du chef de ménage	19
3.3 PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES DU CAPITAL HUMAIN	20
CHAPITRE 4 : CORRELATS OU DETERMINANTS DE LA PAUVRETE MONETAIRE.....	24
4.1 METHODOLOGIE.....	24
4.1.1 Spécification du modèle	24
4.1.2 Estimation des effets marginaux	25
4.2 TESTS ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE MODELISATION	25
4.2.1 Tests de validité des modèles.....	25
4.2.2 Interprétation des résultats de régression.....	26
CHAPITRE 5 : PAUVRETE DES FEMMES ET DES ENFANTS	29
5.1 PAUVRETE DES FEMMES.....	29
5.1.1. Analyse spatiale de la pauvreté des femmes	29

5.1.2. <i>Analyse de la pauvreté des femmes selon certaines caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage</i>	30
5.2 PAUVRETE DES ENFANTS	32
5.2.1. <i>Analyse spatiale de la pauvreté des enfants</i>	33
5.2.2. <i>Analyse de la pauvreté des enfants selon quelques caractéristiques</i>	34
CHAPITRE 6 : DIMENSIONS NON MONETAIRES DE LA PAUVRETE	37
6.1 INSECURITE ALIMENTAIRE SELON L'APPORT EN CALORIES	37
6.2. LOGEMENT ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	39
6.2.1 <i>Conditions de logement</i>	39
6.2.2 <i>Approvisionnement en eau potable et assainissement</i>	41
6.2.3 <i>Energie</i>	44
6.2.4 <i>Téléphone et utilisation de l'internet</i>	47
6.3 EDUCATION	48
6.3.1 <i>Alphabétisation</i>	48
6.3.2 <i>Fréquentation scolaire</i>	49
6.3.3 <i>Achèvement du primaire</i>	50
6.4 EVOLUTION DE LA PAUVRETE EN TERMES DE CONDITION DE VIE	53
CHAPITRE 7 : PAUVRETE SUBJECTIVE.....	55
7.1 APPRECIATION DES MENAGES DE LEUR NIVEAU DE VIE	55
7.2 PAUVRETE SUBJECTIVE ET PAUVRETE MONETAIRE	57
7.3 MONTANT MINIMAL ANNUEL (EN FCFA) NECESSAIRE PAR MENAGE POUR AVOIR UN NIVEAU DE VIE DECENT	63
7.4 CHARGES COUVERTES PAR LE MONTANT MINIMUM DECLARE PAR LES MENAGES	66
CONCLUSION.....	68
ANNEXES.....	70



LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: REPARTITION DE L'ECHANTILLON PAR REGION ET MILIEU DE RESIDENCE.....	7
TABLEAU 2 : SEUILS DE PAUVRETE SELON LA ZONE AGROECOLOGIQUE	11
TABLEAU 3: TENDANCE DES INDICATEURS DE PAUVRETE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.....	13
TABLEAU 4: MATRICE DE TRANSITION DE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.....	16
TABLEAU 5: INDICATEURS DE PAUVRETE DU NIGER EN 2021 SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LA REGION	18
TABLEAU 6: PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DU CHEF DE MENAGE.....	20
TABLEAU 7: INDICES DE PAUVRETE DU NIGER DE 2021 SELON LES CARACTERISTIQUES DU CAPITAL HUMAIN DU CHEF DE MENAGE	23
TABLEAU 8: INDICATEURS FGT (INCIDENCE, PROFONDEUR ET SEVERITE) DES FEMMES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LA REGION.....	30
TABLEAU 9: INDICATEURS FGT (INCIDENCE, PROFONDEUR ET SEVERITE) DES FEMMES SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DU CHEF DE MENAGE	32
TABLEAU 10: INDICATEURS FGT (INCIDENCE, PROFONDEUR ET SEVERITE) DES ENFANTS SELON LES REGIONS ET SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.....	34
TABLEAU 11: INDICATEURS FGT (INCIDENCE, PROFONDEUR ET SEVERITE) DES ENFANTS SELON LA SITUATION MATRIMONIALE, LE NIVEAU D'INSTRUCTION, LA CLASSE D'AGE DU CM.....	35
TABLEAU 12: INDICATEURS FGT (INCIDENCE, PROFONDEUR ET SEVERITE) DES ENFANTS SELON LA CLASSE D'AGE DES ENFANTS.....	36
TABLEAU 13 : INSECURITE ALIMENTAIRE MESUREE PAR LA RATION CALORIQUE JOURNALIERE	38
TABLEAU 14: REPARTITION (EN %) DES MENAGES SELON LES CONDITIONS DE LOGEMENT.....	40
TABLEAU 15: REPARTITION (EN %) DES MENAGES SELON L'ACCES A L'EAU POTABLE ET LES CONDITIONS D'ASSAINISSEMENT	43
TABLEAU 16: REPARTITION (EN %) DES MENAGES SELON L'ACCES AU RESEAU ELECTRIQUE ET LES PRINCIPALES SOURCES D'ECLAIRAGE	45
TABLEAU 17 : PROPORTION DES INDIVIDUS AGES DE 15 ANS OU PLUS POSSEDANT UN TELEPHONE PORTABLE OU AYANT A L'INTERNET	48
TABLEAU 18: INDICATEUR DE L'EDUCATION	52
TABLEAU 19: INDICATEURS DE PAUVRETE EN TERMES DE CONDITIONS DE LOGEMENT ET DE POSSESSION DE BIENS DURABLES	54
TABLEAU 20: APPRECIATION DES MENAGES DE LEUR NIVEAU DE VIE COMPARE A CELUI DES AUTRES MENAGES DE LA MEME LOCALITE ET LA CAPITALE	56
TABLEAU 21: PAUVRETE SUBJECTIVE SELON LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES.....	60
TABLEAU 22: PROPORTION DES MENAGES (%) SELON LES CHARGES COUVERTES PAR LE MONTANT MINIMUM DECLARE PAR LES MENAGES DE MANIERE SUBJECTIVE ET SELON LES CLASSES DE NIVEAU DE VIE	66
TABLEAU 23: MATRICE DE TRANSITION SELON LES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DU CHEF DE MENAGE.	70
TABLEAU 24: ESTIMATION DES PARAMETRES REGRESSION DU MODELE LOGIT	72

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : DIVISION ADMINISTRATIVE DU NIGER	II
GRAPHIQUE 2: EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE ECONOMIQUE REEL	4
GRAPHIQUE 3: TENDANCES DES INEGALITES AU NIVEAU NATIONAL.....	14
GRAPHIQUE 4: GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE.....	17
GRAPHIQUE 5: INDICATEURS DE PAUVRETE SELON LA TAILLE DU MENAGE	19
GRAPHIQUE 6: INCIDENCE DE LA PAUVRETE SELON LA BRANCHE D'ACTIVITE DU CHEF DES MENAGE.....	22
GRAPHIQUE 7: UTILISATION DU GAZ COMME SOURCE D'ENERGIE POUR LA CUISSON	46
GRAPHIQUE 8: APPRECIATION PAR LE MENAGE DE SON NIVEAU DE VIE SUR LA BASE DE SON REVENU	55
GRAPHIQUE 9: PAUVRETE SUBJECTIVE SELON LES QUINTILES DU BIEN-ETRE.....	57
GRAPHIQUE 10 : PAUVRETE SUBJECTIVE SELON LA REGION.....	58
GRAPHIQUE 11: PAUVRETE SUBJECTIVE ET STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DU MENAGE	62
GRAPHIQUE 12: MONTANT MINIMAL EN FCFA DECLARE PAR LES MENAGES POUR UN NIVEAU DE VIE DECENT	63
GRAPHIQUE 13: MONTANT MINIMAL EN FCFA DECLARE PAR LES MENAGES POUR UN NIVEAU DE VIE DECENT SELON LE NIVEAU D'EDUCATION DU CHEF DE MENAGE	64
GRAPHIQUE 14: MONTANT MINIMAL EN FCFA DECLARE PAR LES MENAGES POUR UN NIVEAU DE VIE DECENT SELON LES QUANTILES DE BIEN-ETRE	65
GRAPHIQUE 15: MONTANT MINIMAL EN FCFA DECLARE PAR LES MENAGES POUR UN NIVEAU DE VIE DECENT SELON L'AGE DU CHEF DE MENAGE	66
GRAPHIQUE 16: CHARGES COUVERTES PAR LE MONTANT MINIMUM DECLARE PAR LES MENAGES DE MANIERE SUBJECTIVE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	67



SIGLES ET ABREVIATIONS

ACTN	Association des Chefs Traditionnels du Niger
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CARI	Compte Rendu des Indicateurs de la Sécurité Alimentaire
CFEPD	Certificat de Fin d'Etude du Premier Degré
CoPIL	Comité de Pilotage
DPNE	Document de Politique Nationale de l'Electricité
DCNCEE	Direction de la Coordination et du Management de l'Information Statistique
DER	Direction des Enquêtes et des Recensements
DSEDS	Direction des Statistiques, des Etudes Démographiques et Sociales
ECVMA	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et de l'Agriculture
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
FONDAPOL	Fondation Pour l'Innovation Politique
INS	Institut National de la Statistique
MAG	Malnutrition Aiguë Globale
MAS	Malnutrition Aiguë Sévère
Mini AEP	Mini Adduction d'Eau Potable
3N	Les Nigériens Nourrissent les Nigériens
ODD	Objectifs de Développement Durable
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PHMECV	Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages dans l'espace UEMOA

PIB	Produit Intérieur Brut
PROSEHA	Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTSEF	Plan de Transition du Secteur de l'Éducation et de la Formation
RGP/H	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCA	Score de Consommation Alimentaire
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SNAE	Stratégie Nationale d'Accès à l'Électricité
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UP	Unité Primaire
USE	Unité Suivi et Evaluation
ZD	Zone de Dénombrement



AVANT-PROPOS

Le Niger, à l'instar des autres pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a réalisé sa deuxième Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM-II). Ces deux (2) enquêtes, faut-il le rappeler, s'inscrivent dans le cadre du Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de vie des ménages au sein de l'espace UEMOA (PHMECV), initié et mis en œuvre par la Commission de l'UEMOA, avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale. Ce programme a pour objectif principal d'appuyer les INS et agences statistiques des Etats membres de l'UEMOA à produire des statistiques fiables, régulières et comparables entre les pays.

Ces enquêtes viennent à point nommé pour notre pays, engagé dans des politiques et programmes de développement dont le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026, les programmes sectoriels (Santé, Education, Eau, Hygiène, etc.), les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Agenda 2030 des Nations Unies, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et la vision 2050 de la Commission de la CEDEAO. En effet, ces enquêtes sont nécessaires pour le calcul d'indicateurs et d'agrégats pertinents permettant le suivi et l'évaluation de ces stratégies de développement.

Au Niger, cette deuxième Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM-II) est la sixième du genre sur les conditions de vie des ménages réalisée par l'INS. Elle a pour objectifs de : (i) mettre à jour les indicateurs et le profil de pauvreté ; (ii) mesurer les progrès réalisés dans la recherche de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ; (iii) fournir des données pour améliorer les connaissances sur l'agriculture et l'élevage au Niger, notamment leurs rôles dans la réduction de la pauvreté et la façon de stimuler l'efficacité et l'innovation dans ces deux (2) secteurs.

La collecte des données de l'EHCVM 2021-2022 a porté sur un échantillon de 6 622 ménages répartis sur l'ensemble du territoire national. Elle s'est déroulée en deux (2) vagues. La première (1^{ère}) vague portant sur la moitié de l'échantillon a eu lieu du 17 novembre 2021 au 13 février 2022, et la seconde (2^{nde}) vague portant sur la deuxième (2^{ème}) moitié de l'échantillon a eu lieu du 3 juin au 31 août 2022. Les travaux d'analyse qui ont conduit à ce premier document ont porté sur des données validées par le Comité de Pilotage (CoPil) du PHECVM, composé des Directeurs Généraux des INS, des représentants de la Commission de l'UEMOA, de la BCEAO, d'Afristat, de la BAD et des représentants de la Banque Mondiale, après un long processus de traitement et après calcul des principaux indicateurs de pauvreté et de bien-être. Ces travaux ont eu lieu en juin 2023 et ont été réalisés par une équipe d'experts sous la supervision de Madame la Directrice Générale de l'INS avec comme Facilitateurs Messieurs Ghalio EKADE et Oumarou HABI, Inspecteurs des Services Statistiques à la retraite et respectivement Ancien Secrétaire Général de l'INS et ancien Directeur des Enquêtes et des Recensements (DER/INS). Ont également contribué à la rédaction de ce rapport, Madame TAKOUBAKOYE Aminata Boureima (Statisticienne Economiste, Directrice Générale de l'INS), Madame OUSMANE Maimouna Ali Boulhassane (Economiste, PNIN/INS), Madame MALIKI Zeinabou (Statisticienne Economiste, DNCEE/INS), Madame ABDOULAYE Rakia DAOUDA (Démographe, DER/INS), M. Moctar SEYDOU (Statisticien Economiste, Economiste National, PNUD), M. Souleymane ALZOUMA (Statisticien Economiste, DER/INS), M. Issoufou SAIDOU (Statisticien Economiste, DCMIS/INS), M. Abdou MAINA (Statisticien Economiste, DE/DER/INS), M. Issaka KARIMOUNE (Statisticien Economiste, DSDDES/INS), M. Oumarou ZAKARI (Statisticien Economiste, Responsable Technique EHCVM), M. Abdoulsalam ZAKARI (Statisticien Economiste, RUSE/INS), M. Souley NABADE (Informaticien DER/INS), M. KIMBA Hamidou Ousmane (Statisticien Economiste, DER/INS), M. NA-ALLAH Kaka Nouhou (Statisticien Economiste, DER/INS), M. Souleymane HAMADOU (Statisticien Economiste, DER/INS).

L'objectif principal visé étant de contribuer à une meilleure connaissance et une analyse des conditions de vie des ménages au Niger, le présent rapport porte sur le profil de pauvreté pour 2021/2022, son évolution depuis 2014, afin de mieux apprécier la nature, la dynamique et les déterminants de la



pauvreté au Niger.

Nous voudrions adresser nos remerciements à tous ceux qui ont apporté leur appui à la réalisation de cette enquête. Ces remerciements s'adressent particulièrement :

- Aux autorités administratives nationales et régionales pour les facilités apportées aux équipes de collecte et de supervision ;
- Aux membres de l'Association des Chefs Traditionnels du Niger (ACTN) qui ont pris une part active dans la sensibilisation des populations et qui ont facilité le contact avec les ménages échantillon ;
- Aux ménages, pour avoir accueilli les équipes de collecte malgré leurs occupations, pour leur hospitalité et pour leur disponibilité ;
- Aux membres du Comité de Pilotage (CoPil) de l'EHCVM 2021/2022, à l'Equipe Technique de Coordination et de Gestion, aux agents de collecte, pour la patience et le don de soi dont ils ont fait montre durant toutes les étapes de l'enquête.

Que la Banque Mondiale, la Commission de l'UEMOA et le PNUD trouvent, ici, la reconnaissance de l'Institut National de la Statistique (INS) du Niger pour leur contribution financière et technique, et pour la mise à disposition de l'INS de ressources humaines qualifiées à toutes les étapes du processus de réalisation de l'enquête.

La Directrice Générale de l'INS

Mme TAKOUBAKOYE Aminata Boureïma



CHAPITRE 1 : GENERALITES

Ce chapitre présente succinctement la situation géographique du Niger avant de donner un aperçu général de la situation économique.

1.1 DESCRIPTION DU PAYS (GEOGRAPHIE, DEMOGRAPHIE)

Situé en Afrique de l'ouest, le Niger est un pays aride et continental. Il est situé à 700 km au nord du Golfe de Guinée, à 1 900 km à l'est de la côte Atlantique et à 1 200 km au sud de la Méditerranée. Il est limité à l'Ouest par le Mali et le Burkina Faso, à l'Est par le Tchad, au Sud par le Bénin et le Nigeria et au Nord par la Libye et l'Algérie.

Le relief nigérien est peu contrasté. Au Nord-est, les hauts plateaux (800 à 1000 m d'altitude) sont bordés d'escarpements qui en rendent l'accès difficile. A l'Ouest et au Sud se trouvent de bas plateaux (200 à 500 m d'altitude), tandis qu'au Nord s'étend le massif de l'Aïr.

Au plan climatique, les deux tiers (2/3) du territoire sont désertiques. Le pays fait face à une grande aridité marquée par la récurrence des périodes de sécheresse qui exposent les populations aux risques de pertes de récoltes, d'animaux et d'autres ressources. Le pays est caractérisé par une pluviométrie très variable selon les régions et les années.

Concernant la situation démographique, le Niger présente un taux d'accroissement très élevé. En effet, au cours des deux dernières décennies, le taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen de la population est passé de 3,1% en 2001, à 3,9% en 2012. Selon les projections démographiques 2012-2024 réalisées par l'INS, il est de 3,7% en 2021. Ainsi, en 2021, la population du Niger est estimée à 23 591 983 d'habitants dont 11 866 597 femmes et 19 818 303 habitants en milieu rural.

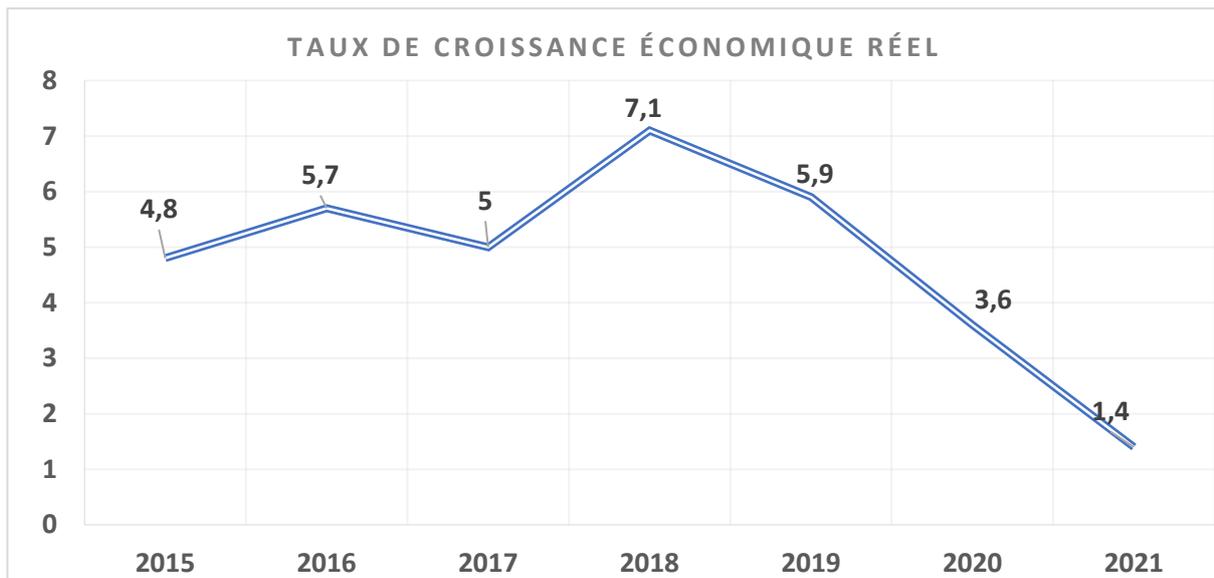
1.2 CADRE MACROECONOMIQUE

L'activité économique récente s'est également déroulée dans un contexte marqué par la gestion de la pandémie de COVID-19, le changement climatique et la gestion sécuritaire.

Il faut aussi souligner la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2017-2021, l'élaboration et l'adoption du PDES 2022-2026, le Programme Économique et Financier (PEF) 2021-2024 appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI).

Ainsi, le taux de croissance économique a évolué en dents de scie entre 2015 et 2019 avant d'observer une tendance baissière jusqu'en 2021. Il est passé de 4,8% en 2015 à 5,9% en 2019 pour se situer à 1,4% en 2021.

Graphique 2: Evolution du taux de croissance économique réel



Source : INS

Du côté de l'offre, cette croissance a été tirée essentiellement par le secteur primaire et tertiaire. Le secteur primaire a connu une baisse de 4,5% en 2021 suite au repli de la production agricole dû à l'insuffisance des pluies ayant entraîné une diminution de 39% de la production céréalière pluviale, malgré la hausse de 11,9% des cultures irriguées et 24,3% des autres produits agricoles.

S'agissant du secteur secondaire, il a cru de 4,1% en 2021 contre 1,9% en 2020 en lien avec la production de l'or (+11,2%), la branche construction (+9,2%) et les activités manufacturières (+3,3%), malgré la forte contraction de la production de l'uranium (-29,6%) du fait de l'arrêt de l'exploitation de la COMINAK.

Quant au secteur tertiaire, il a crû de 4,6% en 2021 contre 2,1% en 2020 du fait essentiellement du rebond des sous-secteurs du transport, de l'hôtellerie et des télécommunications.

Du côté de la demande, la consommation finale a progressé de 2,1% en 2021 consécutivement au recul de la consommation finale des ménages (2,4% en 2021 contre 4,4 % en 2020). La baisse de la consommation finale des ménages s'explique par la baisse des revenus des agriculteurs suite à la baisse d'environ 39% de la production céréalière.

Les investissements ont augmenté de 3,6% malgré la décélération des investissements publics du fait de la faible performance de l'activité économique. Les investissements privés ont augmenté, eux, de 13% en 2021.

Les exportations de biens et service se sont accrues de 1,8% en 2021 contre 3,8% en 2020, suite à la baisse des exportations des produits miniers (uranium avec la fermeture de la COMINAK). Quant aux importations, elles ont augmenté de 7,0%, portées par les importations de biens d'équipements dans le cadre du projet de pipeline pour l'exportation du pétrole brut.

Pour ce qui est des prix à la consommation, en 2021, l'important déficit enregistré au niveau de la campagne agricole a contribué à la hausse des prix des céréales non transformées. De ce fait, le taux d'inflation est ressorti à 3,8% en moyenne annuelle contre 2,9% en 2020.

En 2021, l'exécution des opérations des finances publiques fait ressortir un déficit budgétaire global de 5,9% du PIB en 2021 après 5,3% en 2020. A fin décembre 2021, les recettes totales et dons ont progressé de 8,2% pour représenter 18,2% du PIB. Cette situation s'explique par le rebond des recettes de 5,2% et des dons de 12,9%. L'augmentation des dons provient essentiellement de la hausse des dons projets (19,9%), en lien avec la mise en œuvre accélérée du PDES. Les dépenses publiques se sont



établies à 2006,6 milliards, soit 24,3% du PIB. Elles sont composées des dépenses courantes de 887,3 milliards (10,7% du PIB) et des dépenses d'équipement de 1079,3 milliards (13,0% du PIB).

Les échanges extérieurs, en 2021, montrent une dégradation de la balance commerciale de 12,8% induite par une hausse des importations, notamment celles des biens d'équipements et des biens intermédiaires dans le cadre des grands projets d'investissements publics (barrage de Kandadji, routes, etc.) et privés (construction du pipeline de transports du pétrole brut et projets miniers). Cette situation serait modérée par une hausse des exportations de 4,1%, imputable aux produits agropastoraux et pétroliers. Il en résulte un solde global excédentaire de 126,7 milliards en 2021, après un déficit de 80,0 milliards enregistré en 2020.

1.3 DESCRIPTION DE L'ENQUETE

L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM_2021/2022) est la deuxième (2ème) d'une série de deux (2) Enquêtes réalisées dans le cadre du Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des ménages (PHMECV) que la Commission de l'UEMOA a mis en œuvre, avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale, dans ses Etats membres. Ce programme vise principalement à renforcer la capacité des Instituts Nationaux de Statistique (INS) de ces pays de façon à produire régulièrement des données pertinentes, fiables et comparables entre les pays, dans le domaine des conditions de vie des ménages et de la pauvreté. Il vise également à fournir les données pour l'évaluation des politiques publiques.

La conception et la mise en œuvre d'un tel programme se justifient par la faible comparabilité des indicateurs de pauvreté. De même, dans certains de ces pays, les comparaisons dans le temps ne se font pas sans difficultés. La principale cause de ces problèmes de comparaison tient aux différences méthodologiques tant sur l'aspect échantillonnage que sur l'aspect collecte des données. C'est partant de ce constat que la Commission de l'UEMOA a sollicité et obtenu l'appui technique et financier de la Banque Mondiale pour la conception et la mise en œuvre du PHMECV qui s'est donné comme mission de corriger les insuffisances ci-dessus énumérées. Ainsi, tous les pays membres de l'UEMOA ont adapté un questionnaire commun (aux spécificités près) et un plan de sondage commun. Ce dernier est basé sur une taille d'échantillon conduisant à l'obtention d'indicateurs représentatifs au niveau national et au niveau région. En outre, tous les pays ont convenu de réaliser les opérations de collecte en deux vagues et au cours de la même période. A chaque vague, la moitié des ménages échantillons est enquêtée.

1.3.1 OBJECTIFS

L'objectif global de l'EHCVM2 est de permettre la mise à jour des indicateurs de suivi de la pauvreté au Niger. De manière spécifique, elle vise à atteindre les objectifs suivants :

- contribuer à mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD) ;
- permettre la mise à jour des indicateurs sociaux utilisés dans la formulation des politiques publiques visant à améliorer les conditions de vie des populations ;
- fournir des renseignements sur l'organisation et la structure du secteur de l'agriculture et de l'élevage ainsi que l'utilisation des ressources entrant dans les activités de production agricole ;
- fournir des données pour l'analyse de l'évaluation des politiques publiques relatives à plusieurs domaines importants (éducation, santé, emploi, vulnérabilité aux chocs, dynamique de la pauvreté, etc.) sans nécessairement avoir à mettre en œuvre d'autres enquêtes spécifiques.



1.3.2 RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de la réalisation de la deuxième EHCVM, les résultats attendus sont les suivants :

- la mise à jour des indicateurs de pauvreté et du profil de pauvreté est réalisée;
- les informations statistiques contribuant à la mesure des progrès vers l'atteinte des ODD sont collectées et analysées ;
- la mise à jour des indicateurs sociaux utilisés dans la formulation des politiques publiques visant à améliorer les conditions de vie des populations est effectuée ;
- des informations statistiques sur l'organisation et la structure des secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont collectées et analysées ;
- des données statistiques nécessaires pour l'analyse de l'évaluation des politiques publiques relatives à plusieurs domaines importants (éducation, emploi, vulnérabilité aux chocs, dynamique de la pauvreté, etc.) sont collectées et analysées.

1.3.3 METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

La méthodologie de l'enquête est définie sous deux aspects : L'aspect échantillonnage et l'aspect collecte des données.

Pour ce qui concerne le premier aspect, retenons que les responsables des Instituts Nationaux de Statistique des Etats membres de l'UEMOA ont opté pour une enquête en un seul passage mais organisée en deux vagues. Une moitié de l'échantillon étant enquêtée à la première et l'autre moitié à la seconde vague. Pour la seconde édition de l'EHCVM au Niger, les opérations de collecte de la première vague ont été menées du 17 novembre 2021 au 13 février 2022 et celles de la seconde vague du 3 juin 2022 au 31 août 2022. Comme pour la première édition de l'enquête, réalisée en 2018/2019, la technique CAPI (Computer-Assisted Personal Interview) avec le logiciel « Survey Solution » (SuSo) a été employée pour la collecte des données.

Pour ce qui est du choix de l'échantillon de ménages à enquêter, la méthode stratifiée et à deux degrés a été retenue et les résultats seront ainsi représentatifs au niveau national, au niveau du milieu de résidence (urbain et rural) et au niveau de chacune des strates identifiées.

Pour le cas du Niger, le champ de l'enquête était constitué de l'ensemble du territoire national à l'exclusion des départements de Bosso (Région de diffa) et celui de Banibangou (Région de Tillabéri). Une taille d'échantillon d'environ 6960 ménages répartis dans 580 Unités Primaires (UP) a été retenue. Ainsi, au premier degré de tirage, l'on a procédé à la sélection de 580 Zones de Dénombrements (ZD=UP) proportionnellement à leurs tailles (en termes de nombre de ménages) et au second degré, 12 ménages ont été tirés de manière aléatoire dans chaque ZD échantillon. Les huit (8) régions administratives constituent des strates explicites. Toutefois, compte tenue de la situation sécuritaire critique dans certaines zones du pays, 25 grappes n'ont pas pu être enquêtées. Cependant, ces pertes de grappes n'entravent pas la représentativité de l'échantillon dont le processus de détermination a pris en compte cette possibilité de ne pas pouvoir accéder à certaines localités situées en zones d'insécurité. Ainsi, les 555 grappes effectivement enquêtées se répartissent comme suit :



Tableau 1: Répartition de l'échantillon par région et milieu de résidence

Région	Grappes échantillons par milieu de résidence			Grappes enquêtées par milieu de résidence			Ménages attendus par milieu de résidence			Ménages enquêtés par milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Agadez	23	29	52	23	30	53	276	360	636	273	356	629
Diffa	24	43	67	23	42	65	276	504	780	288	491	779
Dosso	20	49	69	20	49	69	240	588	828	237	581	818
Maradi	20	61	81	20	61	81	240	732	972	229	742	971
Tahoua	20	57	77	20	55	75	240	660	900	238	659	897
Tillabéri	24	59	83	24	37	61	288	444	732	288	443	731
Zinder	20	70	90	20	70	90	240	840	1080	240	837	1077
Niamey	61	0	61	61	0	61	732	0	732	720	-	720
Total	212	368	580	211	344	555	2532	4128	6660	2513	4109	6622

Source : Enquête EHCVM 2021

Pour ce qui est du second aspect de la méthodologie de l'enquête relatif à la collecte des données, il a été retenu que les données à collecter soient classées en cinq (5) catégories distinctes :

- Ménages et individus : informations sociodémographiques portant sur la composition des ménages, l'éducation, la santé, les caractéristiques de l'emploi, le logement, les avoirs du ménage, etc. ;
- Consommation alimentaire et non-alimentaire des ménages ;
- Revenus des ménages (salaires, revenus des entreprises agricoles et non-agricoles, revenus hors emploi) ;
- Prix des biens/services alimentaires et non alimentaires ;
- Accès aux infrastructures communautaires.



CHAPITRE 2 : TENDANCES DE LA PAUVRETE ET DE L'INEGALITE

Afin de mieux comprendre l'évolution de la pauvreté, ce chapitre traite : (i) de la mesure de la pauvreté monétaire, (ii) des tendances de la pauvreté monétaire et de l'inégalité, et (iii) de la dynamique de la pauvreté.

2.1. MESURE DE LA PAUVRETE MONETAIRE

Les comparaisons de la pauvreté nécessitent de disposer de trois éléments : un indicateur de mesure du bien-être du ménage (par exemple un agrégat de consommation), un seuil de pauvreté, c'est-à-dire le niveau de l'indicateur de bien-être en deçà duquel un ménage sera considéré comme pauvre, et des indicateurs de mesure de la pauvreté.

2.1.1 INDICATEUR DE MESURE DU BIEN-ETRE

L'indicateur de mesure du bien-être (ou du niveau de vie) et qui sert à classer les ménages est la consommation annuelle du ménage par tête, à laquelle on applique deux déflateurs : un indice des prix temporel et un indice spatial du coût de la vie. Cet indicateur est construit en deux étapes : dans un premier temps on calcule un agrégat de consommation et, dans un second temps, l'agrégat est normalisé en tenant compte des différences de composition des ménages et de coût de la vie pendant la période de collecte et entre les régions du pays.

L'agrégat de consommation inclut quatre composantes : la consommation alimentaire, la consommation non alimentaire monétaire en biens non durables, la valeur d'usage des biens durables et le loyer imputé aux ménages propriétaires ou logés gratuitement par l'employeur ou par un tiers.

La consommation alimentaire comporte deux volets : la consommation dans le ménage et les repas pris hors du ménage (RHM)¹. La consommation alimentaire dans le ménage est renseignée en quantité, de manière rétrospective pour une période de 7 jours. L'achat des produits achetés au cours des 30 jours précédant le passage de l'agent enquêteur est également renseigné en quantité et en valeur. Afin de calculer la consommation annuelle, les quantités consommées, au cours des 7 derniers jours, sont valorisées, et ensuite annualisées. Les déclarations des quantités consommées dans les ménages étant généralement en Unités Non Standards (UNS), un volet de l'enquête permettant d'estimer les facteurs de conversion de ces UNS en unités standards a été réalisé en 2018/19. En cas d'acquisition d'un produit au cours des 30 jours précédant le passage de l'agent enquêteur, et si l'unité d'acquisition est la même que l'unité consommée, les quantités consommées sont valorisées par les valeurs unitaires calculées dans le ménage (cela correspond à la vraie valeur des achats). Dans les autres cas, c'est-à-dire lorsque l'unité d'acquisition au cours des 30 jours précédant le passage de l'agent enquêteur et unité d'acquisition diffère de l'unité consommée, ou qu'il n'y a pas d'acquisition dans les 30 jours, la valorisation est faite avec les valeurs unitaires calculées au niveau géographique pour lequel l'information est disponible, après conversion des UNS. Après la valorisation, l'annualisation est faite en multipliant la valeur précédente par 365/7. La consommation hebdomadaire pour les repas pris hors ménage étant renseignée en valeur, la consommation annuelle revient à multiplier la valeur déclarée par le ménage par 365/7.

La consommation non alimentaire des biens non durables, systématiquement renseignée en valeur, inclut plusieurs sous-composantes du questionnaire ménage. Le questionnaire est conçu de telle sorte que les relevés des dépenses de consommation portent sur 7 jours (section 9b), 30 jours (section 9c), 3 derniers mois (section 9d), 6 derniers mois (section 9e) et un an (section 9f). Les dépenses de consommation sont également renseignées dans d'autres sections du questionnaire : la section 1 pour la dépense de recharge de téléphonie mobile, la section 2 pour les dépenses d'éducation, la section 3

¹ Il y a également une composante alimentaire dans les dépenses de fêtes et cérémonies, le cas de ces dépenses est abordé dans les dépenses non alimentaires.



pour les dépenses de santé, la section 9a pour les dépenses de fêtes et de cérémonies, la section 11 pour le loyer et les autres dépenses de logement (eau, électricité, etc.). La consommation annuelle de chaque produit est obtenue directement. Il suffit simplement de multiplier la valeur déclarée par le facteur d'annualisation correspondant (365/7 pour les 7 derniers jours, 12 pour les 30 derniers jours, 4 pour les 3 derniers mois, 2 pour les 6 derniers mois, et 1 pour les 12 derniers mois). Néanmoins, trois facteurs ont été considérés afin de bien cerner le champ de la consommation non alimentaire des biens non durables : i) définir le champ des biens durables ; ii) proposer une approche pour les dépenses d'investissement en logement et des dépenses exceptionnelles et ; iii) déterminer comment traiter les dépenses de fêtes et de cérémonies.

S'agissant des biens durables, en suivant le modèle de ce qui a été fait en 2018/19, ont été classés dans cette catégorie et exclus de l'agrégat de la consommation les biens suivants : les moyens de locomotion (voiture, moto, vélo), les appareils électroniques et électro-ménagers (téléviseur, radio, réfrigérateur, congélateur, lave-linge, lave-vaisselle, ordinateur, téléphone portable, etc.) et les meubles (salon, table à manger et chaises, armoires, lit et matelas, etc.). Ces biens, considérés comme durables, font l'objet d'un traitement spécifique. Les dépenses d'investissement en logement (construction, grosses réparations, que ce soit en matériel et main-d'œuvre, les frais de connexion aux réseaux d'électricité et d'eau) ont aussi été exclus. Les frais de pèlerinage qui ont un caractère exceptionnel font aussi partie des dépenses exclues de l'agrégat de consommation. Certaines dépenses de santé ont également été considérées comme ayant un caractère exceptionnel, les dépenses d'hospitalisation, les dépenses d'accouchement, les dépenses d'acquisition d'appareils médicaux et orthopédiques (béquilles, chaise roulante, prothèse dentaire, lunettes médicales, etc.).

Les choix effectués sont conformes à l'optique de 2018/19, excepté le cas des dépenses d'hospitalisation qui avait été incluses cette fois-ci dans l'agrégat de consommation. Des tests de sensibilité, qui ont été effectués, ont montré que l'ajout de ces types de dépenses n'influençait pas le classement des ménages en termes de bien-être.

Le dernier point porte sur les fêtes et les cérémonies. Cette rubrique inclut les dépenses alimentaires hors boissons, les dépenses de boissons, les dépenses d'habillement et chaussures, les dépenses de location de salles, de chaises, etc. et la rubrique « autres dépenses ». Les dépenses de fêtes et cérémonies présentent des caractéristiques qui conduisent à les exclure de l'agrégat de consommation. Premièrement, elles revêtent souvent un caractère exceptionnel, les ménages ayant tendance à consommer plus que la normale ; c'est notamment le cas des dépenses alimentaires de repas de fêtes religieuses. Deuxièmement, certaines de ces dépenses ne relèvent pas stricto sensu de la consommation du ménage, par exemple la location de salles ou de chaises et même un repas de mariage ne sauraient être considérés comme de la consommation du ménage, même si c'est des dépenses du ménage. Par conséquent, ces dépenses ne sont pas prises en compte dans l'agrégat de consommation. Il y a néanmoins un cas où les dépenses de fêtes et cérémonies relèvent de la consommation du ménage lorsque qu'il s'agit d'achats d'habits et chaussures effectués pour les fêtes religieuses et traditionnelles (Tabaski, Noël, Nouvel an, Fin de Ramadan, etc.), d'autant que ces habits et chaussures sont utilisés par la suite comme les autres vêtements. En revanche, les dépenses d'habillement d'évènements exceptionnels (mariage, baptême, funérailles, première communion, confirmation, etc.) restent exclues.

Comme indiqué ci-dessus, la valeur d'acquisition des biens durables est exclue de l'agrégat de consommation alimentaire, car ils sont consommés sur une période de plusieurs années. De plus, l'acquisition de biens durables a un caractère exceptionnel et les consommations exceptionnelles ne sont pas comptabilisées dans l'agrégat de consommation. En revanche, l'on y inclut une valeur d'usage qui représente en quelque sorte la fraction du bien consommée dans l'année. La valeur d'usage est calculée en utilisant la section 12 du questionnaire. Cette section renseigne sur les stocks des biens ; pour chaque type de biens, le nombre possédé par le ménage, et pour le dernier bien acheté son âge, sa valeur d'acquisition et sa valeur au coût de remplacement (valeur actuelle du bien sur le marché de l'occasion). La valeur d'usage d'un type (par exemple le téléviseur) de biens durables (vu) est calculée



en trois temps en utilisant la formule ci-dessous :

$$vu = va * n * ((1.01)^{age}) * (mdpret + 0.02) \quad (1)$$

Dans la formule (1), **va** représenter la valeur d'acquisition du dernier bien (de ce type) acquis par le ménage ; **n**, le nombre de biens de ce type que possède le ménage ; **Age**, l'âge du dernier bien de ce type ; **mdpret**, le taux de dépréciation médian de l'ensemble des ménages des biens de ce type. Il faut aussi noter que **1.01** représente l'inflation annuelle moyenne depuis l'acquisition du bien, donc un taux de 1 pour cent qui permet d'en estimer la valeur actuelle ; et **0.02** est le taux d'intérêt réel.

Pour calculer la valeur d'usage d'un type de bien, on calcule d'abord le taux de dépréciation de ce type de bien pour chaque ménage selon la formule :

$$depret = 1 - \left(\frac{vr}{va}\right)^{\frac{1}{age}} \quad (2)$$

En second lieu, on calcule la médiane du taux de dépréciation de ce type de biens sur l'échantillon de ménages qui en possède. Prendre la médiane permet de minimiser les erreurs de collecte, par exemple sur les déclarations des valeurs de remplacement.

Troisièmement, on calcule la valeur d'usage du type de bien à l'aide de la formule (1). La valeur d'usage de l'ensemble des biens est la somme des valeurs d'usage de chaque type possédé par le ménage.

Deux points méritent d'être notés. En premier lieu, tous les biens de la section 12 ne sont pas des biens durables, la pirogue et le fusil de chasse sont classés comme des biens de production, les terrains bâtis et non bâtis comme de l'investissement ; ces biens sont exclus du calcul de la valeur d'usage des biens durables. En second lieu, pour certains biens, le nombre de ménages qui en possèdent est trop faible (moins de 5 observations) et il est difficile de calculer un taux de dépréciation pour ce genre de biens. Par contre, il a été retenu de les regrouper avec des biens plus ou moins proches.

La dernière composante de l'agrégat de consommation est le loyer imputé des ménages propriétaires et ceux logés gratuitement. L'approche habituelle consiste à estimer un modèle hédonique de loyer pour les locataires, et d'utiliser le modèle pour imputer un loyer fictif aux ménages propriétaires et ceux qui sont logés gratuitement (accessoirement la même procédure est utilisée pour imputer le loyer des ménages locataires pour lesquels le loyer est non-déclaré). Si L est le loyer supporté par les ménages locataires, X les caractéristiques du logement et de l'environnement du ménage, U le terme d'erreur, le modèle estimé est le suivant :

$$\ln L_h = X_h \beta + U_h \quad (3)$$

Les variables incluses dans X sont les suivantes : nombre de pièces, nature des murs, nature du toit, nature du sol, nature des toilettes, électricité, eau courante, évacuation des ordures ménagères, évacuation des eaux usées, etc. Etant donné que le marché de la location est fragmenté, l'estimation d'un modèle unique au niveau national donne rarement de bons résultats. La stratégie retenue est d'estimer un modèle pour la capitale, un pour le reste du milieu urbain et un pour le milieu rural.



2.1.2 SEUIL DE PAUVRETE

Dans cette étude, le seuil de pauvreté est conçu de manière à permettre d'estimer la proportion des personnes dont les besoins vitaux minimums sont satisfaits (non pauvres) ou non (pauvres). Ce seuil est construit en deux étapes : d'abord le seuil alimentaire est calculé, ensuite un seuil non alimentaire est estimé, la somme des deux seuils fournit alors le seuil de pauvreté.

S'agissant du seuil alimentaire, comme en 2018/19, le travail avait commencé par le choix d'un panier de biens. L'ensemble des biens du panier représentait 90 pour cent de la consommation alimentaire du pays, hors repas pris à l'extérieur. Afin d'obtenir un panier de biens reflétant les habitudes de consommation des ménages autour du seuil de pauvreté, les ménages très pauvres des deux premiers déciles et les ménages nantis des deux derniers déciles sont exclus dans l'exercice de constitution du panier. La première étape pour obtenir le seuil alimentaire a été de calculer les quantités de consommation annuelle par personne. Ces quantités sont obtenues en divisant les dépenses annuelles par tête par les prix moyens nationaux (ou plutôt les valeurs unitaires moyennes) au kilogramme. La deuxième étape a consisté à convertir ces quantités en équivalent-calories. Ensuite les quantités de consommation annuelle par personne avaient été ajustées afin de permettre à chaque individu d'avoir un niveau de consommation d'un minimum de 2300 kilocalories par jour. Ces quantités ajustées avaient alors été valorisées par les valeurs unitaires moyennes au niveau national pour produire le seuil alimentaire.

Pour l'obtention du seuil non alimentaire, il faudrait calculer un seuil minimum et un seuil maximum. Le seuil non-alimentaire minimum est la moyenne des dépenses de consommation non alimentaire du sous-ensemble des ménages dont la consommation totale par tête est égale au seuil alimentaire (l'on a retenu les ménages dont la consommation totale par tête se situe à plus ou moins 10 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire). Le seuil non-alimentaire maximum est la moyenne des dépenses de consommation non alimentaire du sous-ensemble des ménages dont la consommation alimentaire par tête est égale au seuil alimentaire (pareillement l'on a retenu les ménages dont la consommation alimentaire par tête se situe à plus ou moins 10 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire). La moyenne arithmétique simple de ces deux candidats possibles (seuils minimum et maximum) a été retenue comme seuil non-alimentaire.

Tableau 2 : Seuils de pauvreté selon la zone agroécologique

ZONES AGROECOLOGIQUES	SEUILS DE PAUVRETE		
	Seuil alimentaire	Seuil non alimentaire	Seuil global
Urbain	134 615	92 697	227 312
Dosso-Tillabéry rural	134 615	62 779	197 394
Maradi-Zinder-Diffa rural	126 389	48 771	175 161
Agadez-Tahoua Rural	128 159	67 598	195 757
Niger	134 844	60 916	195 760

Source : Enquête EHCVM 2021



2.2. TENDANCES DE LA PAUVRETE MONETAIRE ET DE L'INEGALITE

2.2.1 TENDANCES DE LA PAUVRETE MONETAIRE

L'incidence de la pauvreté, aussi appelée taux de pauvreté, est l'indicateur standard le plus courant, qui correspond à la fréquence ou l'étendue de la pauvreté. C'est la proportion des personnes pauvres dans l'ensemble de la population étudiée.

L'ampleur de la pauvreté, mesurée par son incidence, c'est-à-dire la proportion de ménages pauvres est estimée à 41,2% en 2021 au Niger. Ce taux national de pauvreté a augmenté de 0,4 points de pourcentage par rapport à 2018. Cette hausse légère s'est aussi traduite par une hausse importante du nombre de pauvres. En effet, celui-ci est passé de 8 933 012 individus en 2018 à 9 932 800 individus en 2021, soit une hausse de près d'un million de personnes pauvres (999 788 individus) entre 2021 et 2018, du fait de la croissance élevée de la population. Les aléas climatiques auxquels étaient confrontés les ménages, la covid-19, l'insécurité créée par les groupes terroristes sont autant de causes qui peuvent expliquer cette hausse.

Par contre, une tendance baissière a été dégagée en comparaison à 2011 (-7 points de pourcentages) et 2014 (-4,3 points de pourcentages). S'agissant de la profondeur, c'est-à-dire le déficit moyen des dépenses par tête des pauvres par rapport au seuil de pauvreté, il est estimé à 9,9%. Quant à la sévérité de la pauvreté, qui tient compte non seulement de l'écart séparant les pauvres du seuil de pauvreté mais aussi de l'inégalité entre les pauvres, elle est de l'ordre de 3,4%. Par rapport à la période 2011-2014-2018, on dénote une baisse aussi bien de la profondeur que de la sévérité de la pauvreté avec respectivement 11,2 et 4,3 en 2018 contre 9,9 et 3,4 en 2021.

Par ailleurs, la pauvreté demeure un phénomène dont l'ampleur est plus élevée en milieu rural. On note toutefois que la proportion des pauvres en milieu rural décroît sur la période depuis 2011. En effet, de 54,6% en 2011, la proportion de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté dans ce milieu passe à 52,4% en 2014, 46,8% en 2018 pour se situer à 46,4% en 2021. Quant à l'incidence de la pauvreté en milieu urbain, elle évolue en dents de scie entre 2011 et 2022. En outre, en dehors de la période 2014-2018 où une légère hausse a été enregistrée, la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont connu une tendance baissière en 2011, 2018 et 2021 en milieu rural.



Tableau 3: Tendance des indicateurs de pauvreté selon le milieu de résidence

Indicateurs de pauvreté selon le milieu de résidence		Incidence de la pauvreté	Profondeur de la pauvreté	Sévérité de la pauvreté	% de la population	% des pauvres	Nombre de pauvres
2011	Urbain	17,9	3,6	1,1	17	6,4	511 016
	Rural	54,6	15	5,7	83	93,6	7 452 615
	National	48,2	13,1	4,9	100	100	7 963 631
2014	Urbain	9,1	1,6	0,5	16,2	3,3	273 567
	Rural	52,4	15,7	6,5	83,8	96,7	8 127 424
	National	45,4	13,4	5,5	100	100	8 400 991
2018	Urbain	11,8	2,4	0,7	17	4,9	438 068
	Rural	46,8	13	5	83	95,1	8 494 944
	National	40,8	11,2	4,3	100	100	8 933 012
2021	Urbain	15,2	3,2	1	16,5	6,1	602 544
	Rural	46,4	11,2	3,9	83,5	93,9	9 330 256
	National	41,2	9,9	3,4	100	100	9 932 800

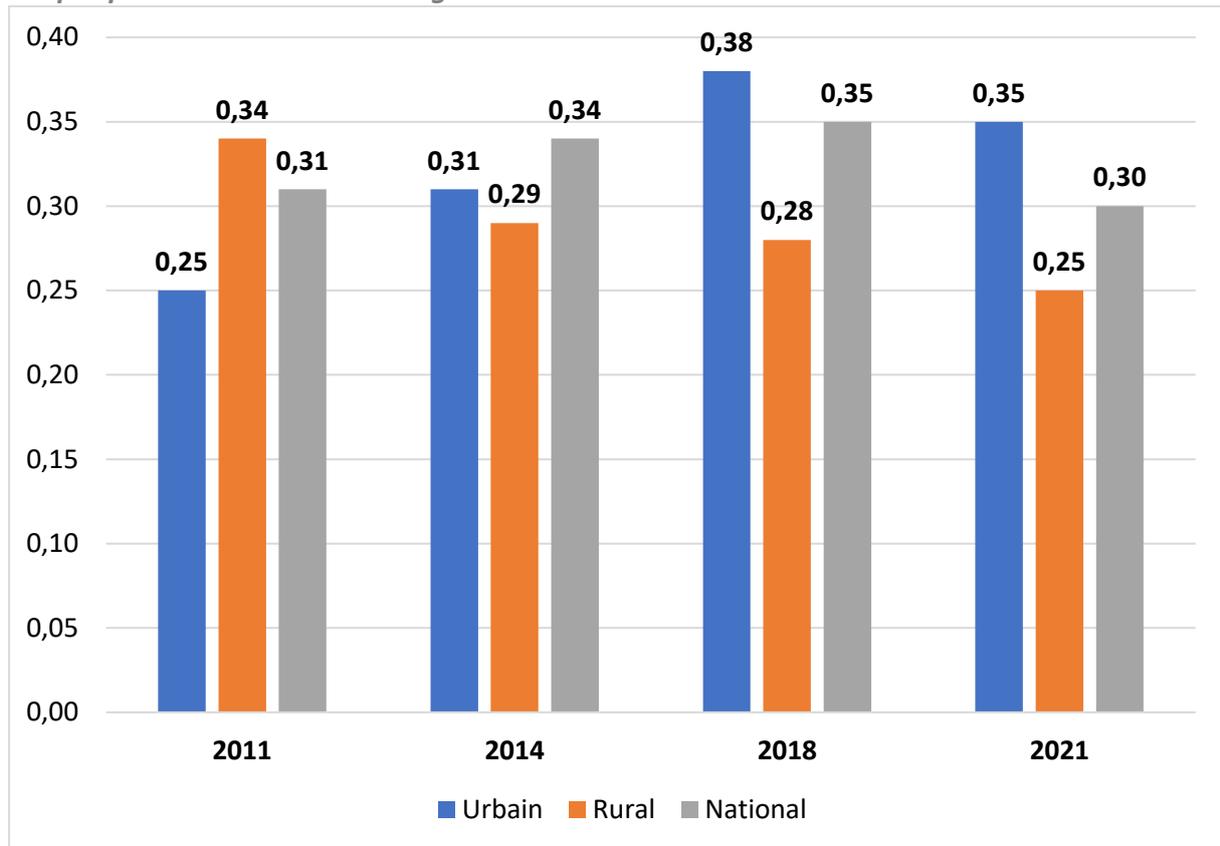
Source : Enquêtes ECVMA 2011-2014 et Enquêtes EHCVM 2018-2021

2.2.2 TENDANCES DES INEGALITES

Les inégalités de la répartition des dépenses par tête dans la population sont captées à travers l'indice de GINI. Globalement ; les variations des inégalités sont mitigées mais reste faibles sur la période 2018-2021. On note une légère hausse de 2011 à 2018 (indice de GINI passant de 0,31 à 0,35) avant une baisse à 0,30 en 2021.

En milieu urbain, elles dégagent une ligne croissante de 2011 à 2018 (l'indice de GINI passant de 0,25 à 0,38), avant de baisser à 0,30 2021.

S'agissant du milieu rural, on note une tendance baissière des inégalités sur toute la période de 2011-2021, ce qui signifie que les différences de niveau de vie entre les individus se sont améliorées. L'indice de GINI est passée de 0,34 en 2011 à 0,25 en 2021. C'est entre 2011 et 2014 que l'indice a connu la plus grande baisse (une baisse de 0,5).

Graphique 3: Tendances des inégalités au niveau national


Source : Enquête EHCVM 2021

2.3. DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE

La dynamique de la pauvreté est souvent traduite par les changements d'états entre les différentes classes du niveau de pauvreté, c'est-à-dire la classe de ceux qui sont « pauvres » et de ceux qui sont « non pauvres ». Cette section est structurée en deux principales parties, à savoir : (i) la méthode utilisée, et (ii) l'analyse des principaux résultats.

2.3.1. METHODE UTILISEE

La littérature sur l'analyse de la dynamique de la pauvreté est aussi riche que variée au cours de ces dernières décennies. Les différentes méthodes sont généralement destinées à l'analyse de la trajectoire et de la décomposition de la pauvreté. En particulier, ces méthodes intègrent le modèle markovien à dimensions finies, la valeur de Chapley, ainsi que la méthode axiomatique de Kakwani.

Pour cette partie, le modèle markovien à dimensions finies sera utilisé afin de caractériser la dynamique de la transition des individus dans les différents états de pauvreté. En effet, ce modèle s'appuie principalement sur le principe de la construction d'un ensemble d'états de bien-être ordonnés.

Dans le cadre de cette étude, on dispose de deux (2) états de bien-être : les « pauvres » et les « non pauvres ». Ces deux (2) états de bien-être sont fondamentalement ordonnés dans la mesure



où, pour un ménage donné, la situation d'être « non pauvre » est préférable à celle d'être « pauvre ». Conformément à ce principe, on pourrait définir une transition négative lorsqu'un ménage passe d'un état de bien-être élevé à un état de bien-être inférieur (changement négatif). Dans le cas contraire, on parlerait de transition positive (changement positif).

Théoriquement, les probabilités de passage d'un état à un autre sont présentées sous forme d'une matrice appelée matrice de transition.

L'analyse s'appuie sur les données des ménages panels, enquêtés lors des EHCVM de 2021 et 2018.

2.3.2. ANALYSE DES PRINCIPAUX RESULTATS

Le statut de pauvreté des ménages est apprécié suivant trois approches : monétaire, non monétaire et noyau dur. Dans cette dernière approche, un ménage est considéré pauvre lorsqu'il cumule plusieurs formes de pauvreté (monétaire et non monétaire).

L'analyse de la matrice de transition globale montre que les chances de changements positifs sont supérieures aux risques de changements négatifs dans l'optique monétaire et du noyau dur. En effet, dans ces deux approches, plus de la moitié des ménages pauvres en 2018 est sortie de la pauvreté en 2021 (52,7% et 54,5% respectivement selon l'approche monétaire et celle du noyau dur). Par contre, près de 3 ménages non pauvres sur 10 (28,8%) en 2018 se sont appauvris en 2021 suivant l'approche monétaire. Cette proportion est de 25,5% suivant la méthode du noyau dur.

Dans l'approche non monétaire, la matrice globale de transition met en évidence une forte sédentarité des ménages dans la pauvreté et des risques de changements négatifs bien plus importants. Ainsi, environ 8 ménages pauvres sur 10 en 2018 sont restés dans cette situation en 2021. De plus, 42,1% des ménages non pauvres en 2018 sont devenus pauvres en 2021.

Selon le milieu de résidence, les chances de transitions positives sont plus importantes dans les zones urbaines que dans les zones rurales, quelle que soit l'approche considérée. En outre, les risques de changements négatifs y sont les moins élevés. Par exemple, dans l'approche monétaire, 80,1% des ménages pauvres en 2018 sont sortis de cette situation en milieu urbain, contre 52,0% en milieu rural. De plus, moins d'un (1) ménage non pauvre sur 10 en 2018 a été affecté par la pauvreté en 2021, alors que cette transition a concerné 32,2% des ménages ruraux. Ces résultats s'expliquent par les opportunités, plus grandes, qu'offrent les villes, autant du point de vue de l'accès aux services sociaux de base que d'emplois.



Tableau 4: Matrice de transition de selon le milieu de résidence

Niveau national et milieu de résidence		2021						
		Pauvreté Monétaire		Pauvreté non Monétaire		Noyau dur		
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	
		2018	National	Non pauvre	71,2	28,8	57,9	42,1
Pauvre	52,7			47,3	14,7	85,3	54,5	45,5
Urbain	Non pauvre		91,3	8,8	85,2	14,8	94,6	5,5
	Pauvre		80,1	19,9	63,6	36,4	86,3	13,7
Rural	Non pauvre		67,9	32,2	44,5	55,5	71,2	28,8
	Pauvre		52,0	48,0	13,5	86,5	54,0	47,0

Source : Enquête EHCVM 2018 et 2021

Suivant le sexe du chef de ménage, il ressort que la dynamique de la pauvreté est caractérisée par une plus grande mobilité dans les ménages dirigés par des femmes (Cf. annexe Tableau 23). Dans ces derniers, les probabilités de changements positifs et négatifs sont supérieures à celles des ménages dirigés par les hommes, dans toutes les trois approches de pauvreté considérées. Ainsi, dans l'approche monétaire, les chances de sortir de la pauvreté sont estimées à 51,6% et 57,6%, respectivement dans les ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes. Les risques de devenir pauvre sont, quant à eux, évalués à 28,4% et 30,3%, respectivement pour les mêmes catégories de ménages.

Suivant la situation matrimoniale des chefs de ménages, les risques, les plus faibles, de basculer dans la pauvreté, sont observés chez les ménages dirigés par des célibataires. Ils sont de 28,5%, 23,6% et 25,6%, respectivement selon les approches monétaires, non monétaire et noyau dur pour ces ménages.

Selon le niveau d'instruction du chef de ménage, on constate que la dynamique de la pauvreté est caractérisée par une grande transition négative dans les ménages dont le chef n'a pas un niveau d'instruction élevé. Il ressort respectivement selon l'approche monétaire, l'approche non monétaire et l'approche noyau dur qu'environ 31,0% ; 46,7% et 27,7% des ménages non pauvres dont le chef n'a aucun niveau en 2018 ont basculé dans la pauvreté en 2021. Dans les ménages dont le chef a atteint le niveau supérieur, ces proportions sont respectivement d'environ 10,8%, 18,8% et 10,4% selon l'approche monétaire, l'approche non monétaire et l'approche noyau dur.

Suivant l'âge du chef de ménage, les résultats de l'approche monétaire de la pauvreté montrent les ménages dont les chefs ont un âge compris entre 15 et 24 ans ont la plus grande probabilité (35,0%) de transition négative. En revanche, les plus faibles (24,3%) reviennent à ceux dirigés par des chefs âgés de 45 à 54 ans. Ce constat est aussi valable dans l'approche non monétaire et celle du noyau dur.



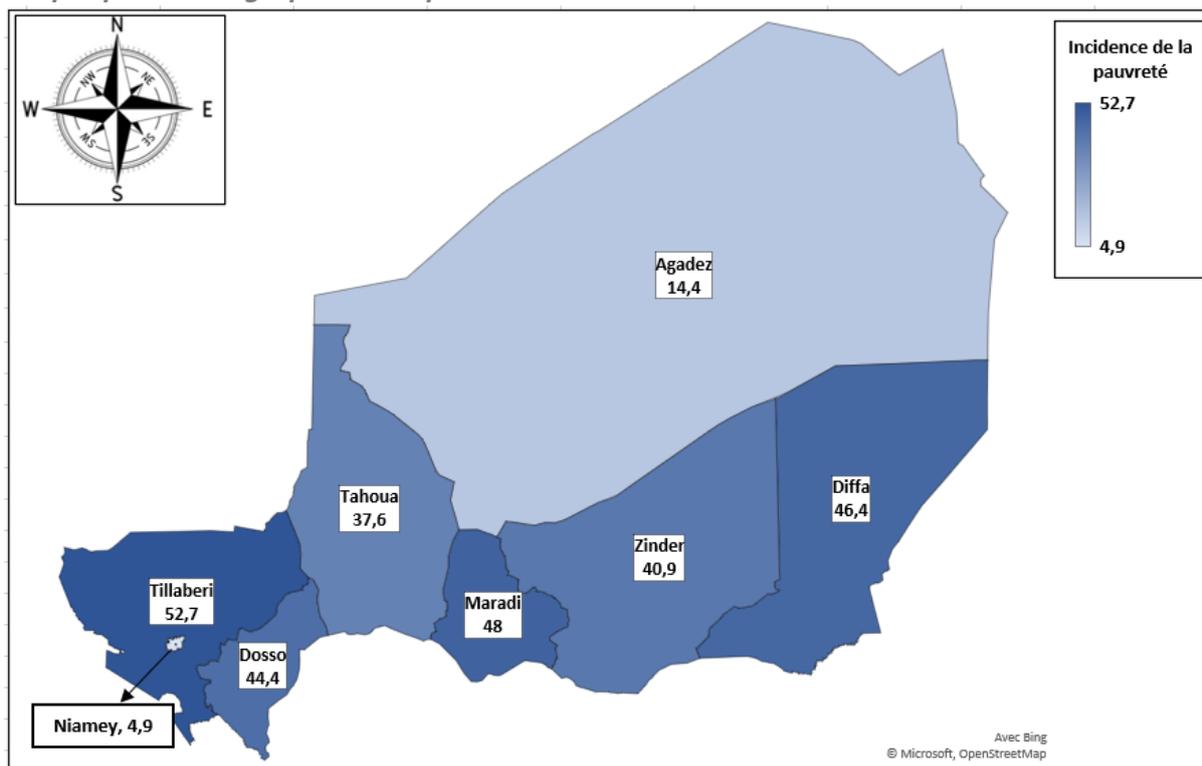
CHAPITRE 3 : PROFIL DE PAUVRETE MONETAIRE EN 2021

Le présent chapitre traite de la pauvreté monétaire en 2021. Une analyse géographique des indicateurs de la pauvreté est abordée dans un premier temps. Ensuite, l'analyse de la pauvreté est abordée selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage. Enfin, une dernière partie traite de la pauvreté selon les caractéristiques du capital humain.

3.1 GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE

En 2021, le taux de pauvreté, c'est à dire le pourcentage des individus vivant en dessous du seuil de pauvreté, est estimé à 41,2%, soit un effectif de 9 932 800 individus. L'analyse de la pauvreté montre de grandes disparités, d'une part entre les milieux de résidence et, d'autre part entre les régions du pays. En effet, la pauvreté touche beaucoup plus le milieu rural, où 46,4% de la population est pauvre contre 15,2% en milieu urbain. Selon les régions, on note que la région de Tillabéri est la plus touchée par la pauvreté avec un taux de 52,7%. Elle est suivie, en termes d'incidence de la pauvreté par les régions de Maradi (48,0%), de Diffa (46,4%) et de Dosso (44,4%). Les régions les moins touchées restent la capitale Niamey (4,9%) et la région d'Agadez (14,4%).

Graphique 4: Géographie de la pauvreté



Source : Enquête EHCVM 2021

La profondeur de la pauvreté, c'est à dire le déficit des dépenses pour l'élimination de la pauvreté, est estimée au niveau national à 9,9% contre 11,2% en 2018. Elle est plus prononcée en milieu rural (11,2%) qu'en milieu urbain (3,2%). Par ailleurs, suivant les régions, on note que, comme dans le cas de l'incidence de la pauvreté, la région de Tillabéri présente le plus fort écart de



pauvreté avec 14,3%. Cette région est suivie par les régions de Maradi (11,6%), de Diffa (11,1%) et la région de Dosso où l'écart moyen de pauvreté est estimé à 10,3%.

Quant à la sévérité, qui mesure non seulement la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (l'écart de pauvreté) mais aussi de l'inégalité entre eux, elle est estimée au niveau national à 3,4%. En milieu rural, la sévérité est plus prononcée qu'en milieu urbain avec respectivement 3,9% et 1,0%. Selon les régions de résidence, on note que la sévérité de la pauvreté est plus élevée dans la région de Tillabéri, comme pour le cas de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté, avec 5,2%. Cette région est suivie par les régions de Maradi (3,9%), de Diffa (3,6%), de Dosso (3,5%) et de Zinder (3,4%).

La contribution à la pauvreté est calculée en divisant le nombre total de pauvres dans chaque zone par le nombre total de pauvres au niveau national et le rapport est multiplié par 100. Selon les résultats de l'enquête, il ressort que la région de Maradi contribue le plus à la pauvreté où 23,1% des pauvres y résident. Elle est suivie par les régions de Zinder (20,5%), de Tillabéri (20,3%) et de Tahoua (17,7%).

Tableau 5: Indicateurs de pauvreté du Niger en 2021 selon le milieu de résidence et la région

Caractéristiques géographiques	Indicateurs de pauvreté						
	Incidence de la pauvreté	Effectifs des pauvres	Profondeur de la pauvreté	Sévérité de la pauvreté	Dépense par tête de consommation (FCFA)	Contribution à la pauvreté	% de la population
Région de résidence							
Agadez	14,4	94 571	2,5	0,7	388 225	1	2,7
Diffa	46,4	372 028	11,1	3,6	224 873	3,7	3,3
Dosso	44,4	1 282 802	10,3	3,5	242 173	12,9	12
Maradi	48	2 293 878	11,6	3,9	221 920	23,1	19,8
Tahoua	37,6	1 762 108	8	2,5	255 631	17,7	19,5
Tillabéri	52,7	2 019 860	14,3	5,2	236 747	20,3	15,9
Zinder	40,9	2 037 088	9,9	3,4	232 688	20,5	20,7
Niamey	4,9	70 465	0,8	0,2	682 124	0,7	6
Milieu de résidence							
Urbain	15,2	602 544	3,2	1	503 005	6,1	16,5
Rural	46,4	9 330 256	11,2	3,9	221 412	93,9	83,5
National	41,2	9 932 800	9,9	3,4	267 888	100	100

Source : Enquête EHCVM 2021

3.2. PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

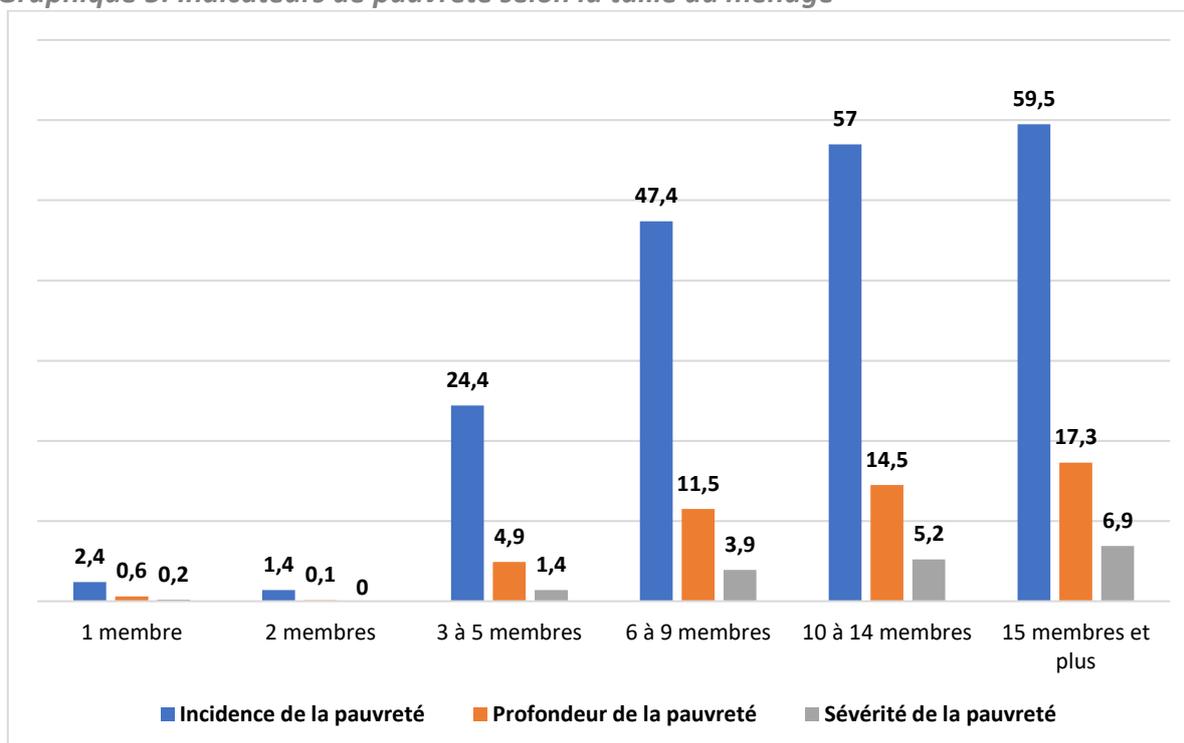
Dans cette partie, l'analyse de la pauvreté est abordée selon les caractéristiques démographiques du chef de ménage. Au Niger, la démographie est, en effet, l'un des principaux facteurs de pauvreté en raison de la forte croissance de la population. En effet, le taux de croissance intercensitaire de la population est estimé à 3,9% selon le 4^{ème} RGP/H réalisé en 2012. Cette croissance démographique est surtout importante en milieu rural où se concentre le plus grand nombre de pauvres. L'analyse de la pauvreté selon les caractéristiques démographiques permettra alors d'appréhender et de mieux comprendre son ampleur.



3.2.1 PAUVRETE ET TAILLE DU MENAGE

L'analyse de la pauvreté selon la taille du ménage permet de mettre en évidence que celle-ci est une fonction décroissante du niveau de pauvreté. En d'autres termes, plus la taille du ménage augmente, plus les individus qui y vivent sont pauvres. En effet, l'incidence de la pauvreté est de 2,4% pour les ménages à un membre, de 24,4% pour les ménages de 3 à 5 membres, de 47,4% pour les ménages de 6 à 9 membres et l'incidence de pauvreté la plus élevée est celle des ménages de 15 membres et plus (59,5%). On note par ailleurs que les mêmes tendances sont observées au niveau de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté. En effet, plus la taille du ménage augmente, plus la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont élevées.

Graphique 5: Indicateurs de pauvreté selon la taille du ménage



Source : Enquête EHCVM 2021

3.2.2: PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE

Le tableau ci-dessous permet de mieux apprécier la nature et les caractéristiques de la pauvreté selon le sexe, le statut matrimonial et l'âge du chef de ménage.

Selon le sexe du chef de ménage, il ressort que la pauvreté sévit davantage dans les ménages dirigés par les hommes. En effet, l'incidence de la pauvreté est de 42,2% chez les individus vivant dans les ménages dirigés par des hommes contre 36,4% chez les individus vivants dans les ménages dirigés par les femmes. De même, la profondeur de la pauvreté est de 10,0% chez les individus dont le chef de ménage est de sexe masculin et 9,2% chez les individus dont le chef de ménage est de sexe féminin. Parmi les individus des ménages dirigés par les hommes, la sévérité de la pauvreté touche environ 3,4%. Cette proportion est de 3,3% chez les individus des ménages dirigés par les femmes.



Selon les tranches d'âge du chef de ménage, on observe que la plus grande valeur de l'incidence de la pauvreté s'observe dans les ménages où le chef est âgé de 35-44 ans (45,8%) et sa plus petite valeur se retrouve au niveau des ménages dont le chef a moins de 25 ans (18,1%). Dans ces mêmes tranches d'âge, les mêmes tendances s'observent également au niveau de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté. Ainsi, 11,7% et 4,1% qui sont les plus grandes valeurs de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté, sont observées chez les individus de 35-44 ans tandis que leurs valeurs les plus faibles, qui sont respectivement de 4,5% et 1,6% concernent les moins de 25 ans.

S'agissant du statut matrimonial, l'incidence de la pauvreté est beaucoup plus élevée chez les personnes qui vivent dans les ménages dont le chef est marié polygame (48,6%). Toutefois, elle reste plus faible chez les personnes dont leurs chefs de ménage sont célibataires (20,8%). Les ménages vivant en régime polygamique comportent les personnes les plus touchées par la profondeur de la pauvreté (12,0%) pendant que les moins touchées (5,4%) résident dans les ménages dont le chef est célibataire. La sévérité de la pauvreté est la même en termes de proportion (2,5%) chez les individus des ménages dont leurs chefs sont veufs et célibataires. La pauvreté est moins sévère (2,0%) chez les individus dont les chefs de ménages sont divorcés.

Tableau 6: Pauvreté et caractéristiques socio démographiques du chef de ménage

Caractéristiques socio démographiques du CM	Indicateurs de pauvreté			
	Incidence de la pauvreté	Effectifs des pauvres	Profondeur de la pauvreté	Sévérité de la pauvreté
Sexe du CM				
Masculin	42,2	8 528 541	10	3,4
Féminin	36,4	1 404 259	9,2	3,3
Tranche d'âge				
Moins de 25 ans	18,1	92 310	4,5	1,6
25-34 ans	38,2	1 400 970	8,8	2,8
35-44 ans	45,8	3 218 243	11,7	4,1
45-54 ans	45	2 635 178	10,9	3,7
55-64 ans	38,1	1 617 140	8,2	2,6
65 ans et plus	34,8	968 959	8,4	2,9
Statut matrimonial				
Célibataire	20,8	25 409	5,4	2,5
Marié(e) monogame	39,8	5 952 278	9,4	3,1
Marié(e) polygame	48,6	3 380 080	12	4,2
Veuf(ve)	28,7	496 363	7	2,5
Divorcé(e)	22,9	66 910	5,5	2
Séparé(e)	33,7	11 760	9,4	4,3
National	41,2	9 932 800	9,9	3,4

Source : Enquête EHCVM 2021

3.3 PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES DU CAPITAL HUMAIN

La dotation en capital humain d'un ménage est un facteur déterminant dans son statut de pauvreté. Un ménage dont le chef a un certain niveau d'instruction et un emploi décent aurait, toutes choses étant égales par ailleurs, plus de chance d'échapper à la pauvreté. A partir des statistiques du tableau ci-dessous, on constate que l'état de pauvreté des ménages a

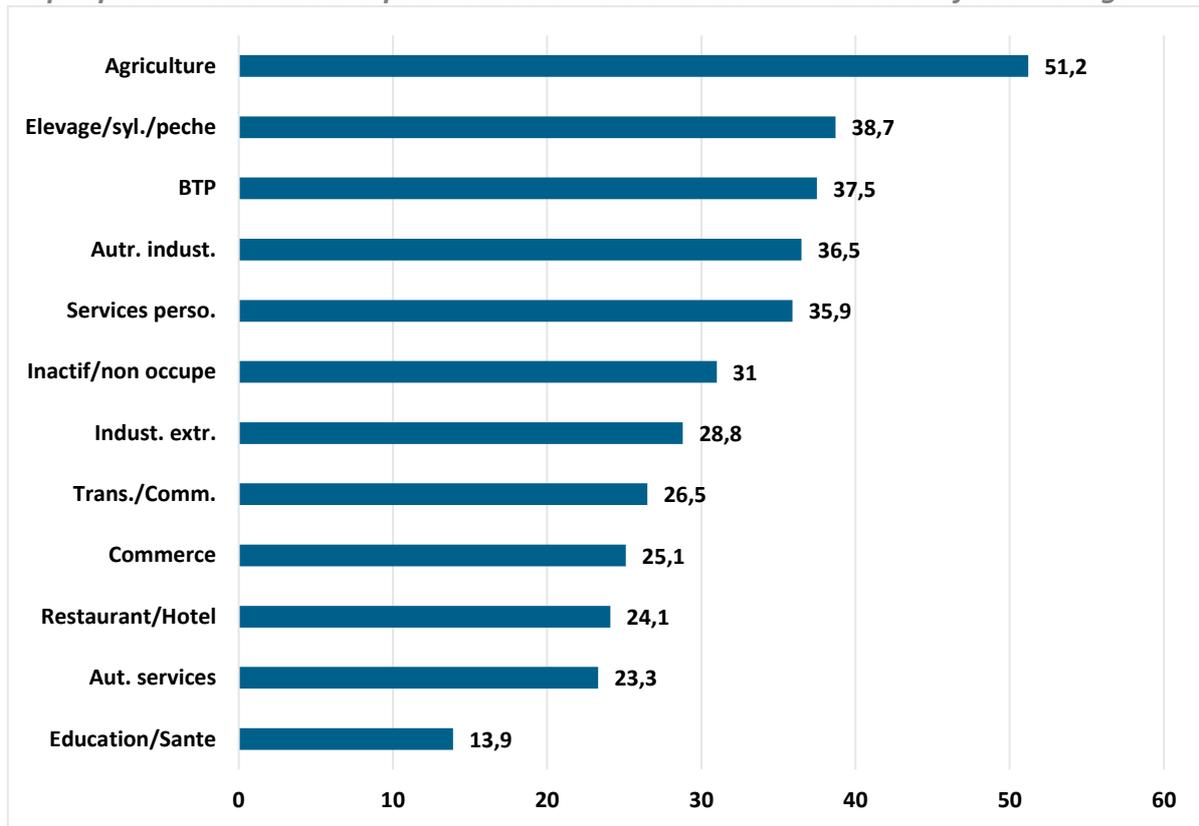


effectivement tendance à s'améliorer au fur et à mesure que le niveau d'instruction du chef de ménage augmente. Ainsi, l'incidence de la pauvreté au niveau des ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction se trouve être la plus élevée (44,5%) alors qu'elle est presque nulle pour les ménages dont le chef a atteint au moins le niveau post-secondaire comme le montre le tableau 4 ci-dessous. En somme, l'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les ménages dont les chefs ont un niveau d'instruction ne dépassant pas le secondaire. Le statut d'alphabétisation du chef de ménage confirme également cette tendance. En effet, l'incidence de la pauvreté est de 31,4% dans les ménages avec un chef alphabétisé pendant qu'elle est de 46,9% dans les ménages avec un chef non alphabétisé. En outre, la contribution à la pauvreté des ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction est estimée à 87,2%. Les ménages dont le chef est non alphabétisé contribue à la pauvreté à hauteur de 72,1%.

Le statut d'activité des membres de ménage est très déterminant du statut de pauvreté d'un ménage. En effet, un ménage ayant plusieurs membres actifs a une plus grande probabilité d'échapper à la pauvreté. Malheureusement, c'est le statut d'occupation du chef de ménage qui a servi à la classification des ménages. De ce fait, il ressort que dans la population des ménages dont le chef est occupé, l'incidence de la pauvreté est estimée à 41,7%, alors qu'elle est de 31,1% pour les ménages dont le chef est non occupé au moment de l'enquête.

L'incidence de la pauvreté est beaucoup plus élevée dans les ménages dirigés par un chef sans emploi. En effet, c'est l'incidence de la pauvreté atteint 31,0%. Par ailleurs, le secteur des entreprises privée contribue à lui seul à la pauvreté à hauteur de 96,0%. Le secteur des ménages comme employeurs de personnel se place en second position avec une incidence de 19,2% mais avec une contribution relativement très faible (0,1%).

En observant l'incidence de la pauvreté sous l'angle de la branche d'activité du chef de ménage, il ressort que la plus forte incidence s'observe dans la branche 'Agriculture' avec 51,2%. Dans les ménages où le chef exerce dans la branche 'Elevage, sylviculture et pêche', l'incidence de la pauvreté est estimée à 38,7%. Les plus faibles incidences sont observées dans les branches 'Education et santé' avec 13,9%.

Graphique 6: Incidence de la pauvreté selon la branche d'activité du chef des ménage


Source : Enquête EHCVM 2021

De l'examen de la situation de la pauvreté suivant la catégorie socioprofessionnelle, il ressort que le taux de pauvreté est extrêmement faible, voire nul, dans les ménages dont le chef est « cadre supérieur ». Il est au contraire plus élevé pour les ménages dont le chef est stagiaire ou apprenti non rémunéré (53,0%), tout comme les ménages dont le chef travaille à son propre compte (45,7%). Cette incidence est aussi élevée pour les ménages dont le chef travaille comme ouvrier et ou employé non qualifié (41,2%).

En général, la situation de handicap des membres du ménage pourrait avoir une influence sur sa contribution au revenu du ménage. Elle serait, dans certains cas, un facteur limitant l'accès à l'éducation, en milieu rural en particulier, où l'accessibilité géographique pose un énorme défi pour les personnes vivant avec un handicap. Cependant, les indices de pauvreté témoignent d'une meilleure situation au sein des ménages où le chef vit avec un handicap. A titre illustratif, l'incidence de la pauvreté y est de 36,4%, soit bien moins que dans les ménages où le chef est non handicapé (41,4%).



Tableau 7: Indices de pauvreté du Niger de 2021 selon les caractéristiques du capital humain du chef de ménage

Caractéristiques du capital humain du CM	Indicateurs de pauvreté			
	Incidence de la pauvreté	Contribution à la pauvreté	Profondeur de la pauvreté	Sévérité de la pauvreté
Education du CM				
Aucun	44,5	87,2	10,7	3,7
Primaire	31,7	7,9	7,5	2,5
Secondaire général 1	30,6	4,3	8	2,6
Secondaire technique 1	51	0,2	9	1,6
Secondaire général 2	8,3	0,2	0,8	0,1
Secondaire technique 2	15,3	0,3	1,1	0,1
Post-secondaire	0	0	0	0
Supérieur	0	0	0	0
Alphabétisation du CM				
Non	46,9	72,1	11,5	4
Oui	31,4	27,9	7,2	2,4
Statut d'occupation (au cours des 12 derniers mois)				
Occupe	41,7	96,6	9,9	3,4
Non occupe	31,1	3,4	9,2	3,6
Secteur institutionnel				
Inactif/non occupe	31	3,4	9,2	3,6
Etat/Collectivités locales	9,4	0,4	2,1	0,6
Entreprise publique/parapublique	1,7	0	0,5	0,2
Entreprise Privée	42,7	96	10,2	3,5
Entreprise associative	2,2	0	0,2	0
Ménage comme employeur de personnel	19,2	0,1	3,5	0,9
Organisme international/Ambassade	0	0	0	0
Catégorie Socioprofessionnelle				
Inactif/non occupe	31	3,4	9,2	3,6
Cadre supérieur	0	0	0	0
Cadre moyen/agent de maîtrise	16,9	0,7	3,8	1,2
Ouvrier ou employé qualifié	10,8	0,4	2,4	0,7
Ouvrier ou employé non qualifié	41,2	5,6	8,9	2,8
Manœuvre, aide-ménagère	17	0,2	4,5	1,3
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	28,9	0,2	8,8	3,3
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	53	0,1	23,6	10,5
Travailleur pour compte propre	45,7	79,7	11,1	3,8
Patron	30,8	9,8	6,4	1,8
Situation de handicap				
Non	41,4	96,7	9,9	3,4
Oui	36,4	3,3	10,2	3,7
National	41,2	100	9,9	3,4

Source : Enquête EHCVM 2021



CHAPITRE 4 : CORRELATS OU DETERMINANTS DE LA PAUVRETE MONETAIRE

Ce chapitre se propose d'identifier et d'analyser les facteurs explicatifs de la pauvreté monétaire au Niger à l'aide d'un modèle dichotomique. Il s'agit d'une analyse plus approfondie qui permettrait de confirmer ou d'infirmer le lien apparent entre la pauvreté et les variables socioéconomiques et démographiques analysés dans la partie descriptive.

4.1 METHODOLOGIE

4.1.1 SPECIFICATION DU MODELE

Il existe dans la littérature économétrique, plusieurs modèles appropriés à l'étude de la spécification d'un modèle de probabilité à variable dépendante dichotomique. Cependant, ceux qui sont les plus utilisés sont le modèle probit et le modèle logit.

Les deux modèles donnent des résultats similaires, mais la préférence est généralement faite au modèle logit pour certains avantages qu'il offre par rapport au modèle probit. Il s'agit surtout de ses propriétés particulières permettant de simplifier les calculs et l'interprétation des résultats estimés.

La variable dépendante est le statut de pauvreté, elle prend 1 si les dépenses annuelles par tête du ménage se situent en dessous du seuil de pauvreté (ménage pauvre) et 0 dans le cas contraire (ménage non pauvre). Le modèle de probabilité linéaire qui permet d'expliquer le statut de pauvreté se formalise mathématiquement comme suit.

- On suppose que :
- $$Y_i = \begin{cases} 1 & \text{si } Y_i^* > 0 \\ 0 & \text{sinon} \end{cases}$$
 avec $Y_i^* = X_i \beta + \varepsilon_i > 0$ pour un ménage i donné
- Avec ε_i , le terme d'erreur qui suit une loi normale centrée-réduite. X_i représente les variables explicatives et β les coefficients associés aux variables explicatives. Les coefficients sont obtenus par maximisation de la log-vraisemblance.
- Pour le logit et le probit, la régression est faite sur la probabilité que la variable dépendante prenne une valeur donnée :

$$P(Y = 1) = F(X, \beta)$$

Où la fonction $F(\cdot)$ désigne une fonction de répartition (symétrique). On obtient le modèle probit lorsque la fonction $F(\cdot)$ correspond à la fonction de répartition de la loi normale centrée et réduite (loi normale standard).

$$F(X, \beta) = \int_{-\infty}^{X\beta} \frac{1}{\sqrt{2\pi}} e^{-\frac{t^2}{2}} dt$$



Pour le modèle logit, la fonction $F(\cdot)$ correspond à la fonction de répartition logistique :

$$F(X, \beta) = \frac{e^{X\beta}}{1 + e^{X\beta}} = \Lambda(X\beta)$$

4.1.2 ESTIMATION DES EFFETS MARGINAUX

- Les coefficients estimés dans un modèle probit ou logit ne sont pas directement interprétables. En effet, ils ne traduisent l'effet des variables explicatives sur la probabilité que lorsque la dépendante prend la valeur 1. Pour quantifier l'effet d'une variable explicative sur la probabilité d'être pauvre, on utilise les effets marginaux. L'effet marginal d'une variable explicative est l'impact de changement d'une unité de cette variable sur la probabilité $P(Y=1/X)$. La mesure de l'effet marginal d'une variable dépend donc de la dérivée de $F(X, \beta)$; c'est-à-dire $f(X, \beta)$ (qui est par définition une fonction de densité).

$$\frac{\partial P(Y = 1/X)}{\partial X_j} = F'(X, \beta) = \beta_j f(X, \beta)$$

- L'effet marginal est égal donc au produit du coefficient de régression par la densité de probabilité. Le sens de variation de la probabilité $P(Y = 1/X)$ dépend alors du signe du coefficient car la densité est par définition positive.

Ainsi, l'augmentation d'une unité d'une variable explicative associée à un coefficient positif induit une hausse de la probabilité que le ménage considéré soit pauvre et une baisse dans le cas d'un coefficient négatif.

4.2 Tests et Interprétation des résultats de modélisation

Pour les raisons qui ont été avancées ci-dessus, le choix a été fait sur la fonction logistique dans le cadre de la modélisation. Trois (3) modèles de régression ont été estimés pour les niveaux national, les milieux urbain et rural.

Cependant, avant d'interpréter les résultats, il est important de vérifier si le modèle estimé est performant. Les tests utilisés pour le modèle logit sont le test de multi-colinéarité, le pouvoir prédictif, le pouvoir discriminant, le test de nullité sur les paramètres du modèle.

4.2.1 TESTS DE VALIDITE DES MODELES

Le test de multi-colinéarité indique une très forte corrélation (V de Cramer's $>0,7$ en valeur absolue) entre le milieu de résidence et les variables liées à l'accès aux infrastructures (Ecole, Santé, Route, Electricité). Elles sont donc écartées (hormis le milieu de résidence) dans l'estimation du modèle global pour éviter certains biais dans les résultats. En revanche, pour les deux autres modèles, les corrélations entre les variables explicatives restent faibles.

Le pouvoir discriminant du modèle est évalué par l'aire en dessous de la courbe de ROC. Globalement, les trois modèles estimés ont un bon pouvoir discriminant avec une aire comprise entre 0,8 et 0,9.



Le pouvoir prédictif du modèle, c'est-à-dire les concordances et les discordances entre les valeurs estimées par le modèle et celles observées, se mesure à travers le taux de bonne classification. Ce taux est au-delà de 70% pour tous les modèles, traduisant un bon pouvoir prédictif.

4.2.2 INTERPRETATION DES RESULTATS DE REGRESSION

Dans les parties précédentes, une description des liens entre les indicateurs de pauvreté et les caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques a été présenté. Elle nous a permis d'établir le profil de pauvreté et sa dynamique au cours des dernières années. Dans la présente partie, les résultats des estimations des déterminants de la pauvreté sont présentés, pour les trois (3) modèles estimés. Seules les variables significatives (p . Value < 0.10) sont interprétées.

a) Déterminants de la pauvreté au niveau national

De l'analyse du tableau 24 (Cf. annexe), il ressort que le poids démographique a un impact significatif sur la pauvreté. En effet, le risque que les individus soient pauvres augmente à mesure que la taille de leur ménage est élevée. Ainsi, par rapport à un ménage dont la taille varie entre 1 et 4, le risque qu'un individu soit pauvre augmente de 23,2%, lorsque la taille de son ménage varie entre 10 et 12, et de 35,0% pour un ménage de 14 membres ou plus. On note également l'existence d'un lien entre la pauvreté et le pourcentage d'enfants de 0-14 ans. En effet, l'augmentation d'un point de pourcentage des enfants de 0-14 ans dans un ménage augmente le risque que les individus qui y vivent soient pauvres de 50,8%, au niveau national et de 33,8% pour le milieu urbain. Ces résultats concordent avec ceux trouvés en analyse descriptive qui a permis de mettre en évidence que la taille du ménage est une fonction décroissante de l'incidence de la pauvreté.

La localisation géographique, comme l'a révélé l'analyse descriptive, détermine la pauvreté monétaire. En effet, par rapport aux ménages vivant à Niamey, le fait pour un individu de vivre dans une autre région augmente le risque que celui-ci soit pauvre. Cette augmentation varie en fonction de la région considérée. Ainsi, le risque d'être pauvre augmente relativement de 34,4% lorsque l'individu habite à Tillabéri, de 26,1% pour la région de Dosso et de 25,2% pour la région de Diffa. De même, par rapport aux ménages vivant en milieu urbain, les individus vivant en milieu rural sont les plus exposés à la pauvreté. En effet, le risque qu'un individu soit pauvre augmente de 12,1% lorsque celui-ci vit en milieu rural. Ces conclusions sont conformes à ceux trouvés dans la partie descriptive.

En outre, les résultats des estimations montrent que le niveau d'instruction du chef de ménage a significativement un impact négatif sur la pauvreté. En effet, relativement aux individus dont le chef de ménage n'a aucun niveau d'instruction, le risque d'être pauvre diminue de 12,8% lorsque le chef de ménage a un niveau « Secondaire ». Cette probabilité diminue de 11,2% pour les individus dont le chef est au niveau « Primaire ». Ces résultats restent similaires pour le milieu urbain et confirment également les conclusions établies dans la partie descriptive.

L'analyse descriptive de la pauvreté selon la dotation en capital humain d'un ménage a fait ressortir que celle-ci est un facteur déterminant dans le statut de pauvreté des individus du ménage. Les membres d'un ménage dont le chef a un emploi pourraient avoir plus de chance



d'échapper à la pauvreté. Les résultats des estimations confirment ces constats. En effet, il ressort que les individus dont le chef a une activité sont les moins exposés à la pauvreté par rapport à ceux dont le chef est non occupé. A titre illustratif, le risque qu'un individu soit pauvre diminue relativement de 18,9% lorsque le chef de ménage est dans la branche d'activité « Commerce ».

Pour les individus dont le chef évolue dans la branche « Services », le risque d'être pauvre diminue relativement de 8,2%. On note de plus que le pourcentage des membres actifs d'un ménage augmente la chance d'un ménage d'échapper à la pauvreté, ce qui renforce les dernières affirmations. En effet, l'augmentation d'un point de pourcentage des membres actifs d'un ménage diminue le risque que les individus qui y vivent soient pauvres à hauteur de 51,0%. Ainsi, un ménage ayant plusieurs membres actifs a une plus grande probabilité d'échapper à la pauvreté.

b) Déterminants de la pauvreté en milieu urbain

Les résultats montrent que la taille du ménage est moins significative en milieu urbain, sauf pour les ménages dont la taille est de 14 personnes et plus. Dans ces ménages, le risque qu'un individu soit pauvre est estimé à 17,1%. Par ailleurs, en milieu urbain, le fait qu'un chef de ménage évolue dans la branche « Commerce », diminue de 9,2% le risque que les individus qui vivent dans le ménage soient pauvres.

Les résultats de la régression révèlent aussi l'existence d'une relation significative et négative entre l'âge du chef de ménage et la pauvreté monétaire en milieu urbain. En effet, par rapport à un individu dirigé par un chef de ménage jeune (âgé de 15-24 ans), le risque qu'un individu soit pauvre diminue avec l'âge du chef de ménage. A titre illustratif, cette probabilité diminue de 10,7% lorsque le chef de ménage est âgé de 25-35 ans, de 11,9% lorsque celui-ci est âgé de 36-64 ans et de 17,8% pour les individus dont le chef de ménage est âgé de plus de 65 ans.

L'accès à l'électricité pourrait favoriser l'activité économique. Il pourrait permettre aux ménages de réaliser des activités génératrices de revenus, ce qui pourrait améliorer leur bien-être. En milieu urbain, les résultats de la régression montrent qu'une privation à l'accès à l'électricité augmente le risque d'être pauvre. En effet, par rapport aux individus ayant accès à l'électricité, le risque qu'un individu soit pauvre augmente de 6,1% lorsque celui-ci n'en a pas accès.

c) Déterminants de la pauvreté en le milieu rural

En milieu rural, les variables significatives (la p. Value <0,1) sont : la région, le niveau d'instruction du chef de ménage, la taille du ménage, le nombre d'enfants de 0-14 ans, le pourcentage des actifs dans le ménage, la branche d'activité (commerce), l'accès aux infrastructures de route et d'électricité.

Les résultats montrent que la localisation géographique du ménage influence significativement son état de pauvreté. En prenant Niamey comme modalité de référence, toutes les autres régions enregistrent un risque plus élevé d'être pauvre. Les régions de Tillabéri et Dosso ont les plus grands risques avec respectivement 39,8% et 26,8%.

L'accès à des infrastructures de base (les réseaux de distribution d'eau potable, de l'électricité, accès à des routes en bon état) est une condition sine qua none au développement des populations. En milieu rural, les infrastructures qui influencent le niveau de vie des ménages sont



l'accès aux routes praticables et à l'électricité. Ainsi, comparativement à un ménage qui n'a pas accès aux routes, un ménage ayant accès aux routes a 7,3% de moins de risque d'être pauvre. Le risque d'être pauvre est de 14,8% chez les ménages n'ayant pas accès à l'électricité comparativement à leurs homologues ayant accès en milieu rural.

Bien que l'âge du chef de ménage n'explique pas la pauvreté, la taille, le nombre d'enfants de 0-14 ans et le nombre de membres actifs dans le ménage expliquent leur statut de pauvreté en milieu rural. Ainsi, lorsque la taille du ménage augmente, le risque d'être pauvre augmente également, ce qui renforce les conclusions précédentes. De même, le nombre d'enfants de 0-14 ans augmente aussi le risque d'être pauvre pour un ménage. En effet, un enfant de plus de cette tranche augmente le risque d'être pauvre de 51,0%. En revanche, le nombre de membres actifs agit négativement sur le risque de pauvreté. Un membre actif de plus dans le ménage diminue le risque d'être pauvre de 56,7%.

Pour ce qui est de la branche d'activité, seul le commerce influence significativement le statut de pauvreté. Ainsi, un ménage qui a un chef exerçant dans la branche commerce diminue de 20,8% son risque d'être pauvre en milieu rural.

En prenant le niveau « aucun » comme modalité de référence, lorsque le chef de ménage est de niveau primaire, le risque d'être pauvre diminue. Ce risque diminue davantage lorsque le chef est de niveau secondaire. Même si le niveau primaire n'est significatif qu'au seuil de 10%, un niveau primaire du chef de ménage diminue de 5,4% le risque du ménage d'être pauvre et de 8,6% pour le niveau secondaire.



CHAPITRE 5 : PAUVRETE DES FEMMES ET DES ENFANTS

Ce chapitre est consacré à l'analyse de la pauvreté dans deux groupes vulnérables de la population, à savoir, les femmes et les enfants. Il est organisé en deux principales parties qui présentent, d'abord le profil de pauvreté des femmes, ensuite celui des enfants.

5.1 PAUVRETE DES FEMMES

Le concept de « féminisation de la pauvreté », apparu dans les 1970 et vulgarisé dans les années 1990 par les organismes des Nations Unies, est souvent employé pour décrire l'état ou l'évolution de la pauvreté au détriment des femmes. A cet effet, la quatrième (4^{ème}) conférence sur les femmes, organisée en 1995 à Beijing, a débouché sur l'adoption d'un programme d'actions identifiant l'élimination de la pauvreté des femmes comme un des douze (12) domaines prioritaires de la communauté internationale, des gouvernants et de la société civile.

Au plan national, l'autonomisation et le renforcement de la résilience des femmes occupent une place prépondérante en matière d'actions prioritaires des politiques, plans et programmes de développement du Niger, depuis plusieurs décennies. En effet, tout comme le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 et d'autres cadres de développement antérieurs, le PDES 2022-2026, parmi les actions majeures du programme 5, vise « la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles, y compris celles en situation d'handicap ».

Sur la base des données de l'EHCVM 2021, cette section porte sur : (i) l'analyse spatiale de la pauvreté des femmes, et (ii) l'analyse de la pauvreté des femmes selon certaines caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage.

5.1.1. ANALYSE SPATIALE DE LA PAUVRETE DES FEMMES

Il ressort des résultats du tableau ci-dessous que, globalement, le taux de pauvreté des femmes est estimé à 40,6% c'est-à-dire que sur 100 femmes, environ 41 sont pauvres au Niger selon les données de l'enquête. Ce taux est inférieur au taux de pauvreté national, qui est de 41,2%.

Eu égard au milieu de résidence, il ressort que l'incidence de la pauvreté des femmes est environ 2,95 fois plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, le taux de pauvreté des femmes en milieu rural est de 45,5%, contre 15,4% en milieu urbain.

Les disparités régionales laissent entrevoir que les régions de Tillabéri (52%), Dosso (43,3%), Maradi (47,7%) et Diffa (44,6%) présentent des taux de pauvreté des femmes les plus élevés. Il faut aussi souligner que les régions de Niamey et d'Agadez sont caractérisées par des taux de pauvreté des femmes les plus faibles qui sont respectivement de 5,1% et 13,8%.

En ce qui concerne la profondeur de la pauvreté, traduisant le déficit des dépenses pour l'élimination de la pauvreté, celle des femmes (9,9%) est identique à celle de l'ensemble de la population. En rapport avec le seuil de pauvreté estimé à **195 760 FCFA**, cela signifie que le coût de l'élimination de la pauvreté par femme et par an s'élève à **19 380 FCFA**.

La profondeur de la pauvreté des femmes vivant en milieu rural (11,2%) est 3,39 fois plus élevée que celle des femmes vivant en milieu urbain (3,3%). Cela signifie qu'il serait nécessaire d'investir



3,39 fois davantage en milieu rural qu'en milieu urbain, pour l'élimination de la pauvreté des femmes.

L'analyse selon les régions révèle que la profondeur de la pauvreté est beaucoup plus élevée dans les régions de Tillabéri et Maradi. La profondeur de la pauvreté de ces régions est estimée respectivement à 14,3% et 11,5%. Elles sont suivies des régions de Diffa (11,1%) et Dosso (10,3%).

Enfin, la sévérité de la pauvreté des femmes nigériennes est estimée à 3,4%. Tout comme les autres FGT, la sévérité de la pauvreté des femmes est plus prononcée en milieu rural (3,9%) qu'en milieu urbain (1%).

Les régions de Tillabéri, de Dosso et de Maradi connaissent la sévérité de la pauvreté des femmes la plus élevée. En effet, les taux de sévérité de la pauvreté des femmes au niveau de ces régions sont estimés respectivement à 5,2%, 3,5% et 3,9%.

Tableau 8: Indicateurs FGT (Incidence, profondeur et sévérité) des femmes selon le milieu de résidence et la région

Région et milieu de résidence	Indicateurs FGT (Incidence, Profondeur et Sévérité)					
	Incidence de la pauvreté		Profondeur de la pauvreté		Sévérité de la pauvreté	
	National	Des femmes	National	Des femmes	National	Des femmes
Région						
Agadez	14,4	13,8	2,5	2,5	0,7	0,8
Diffa	46,4	44,6	11,1	10,9	3,6	3,6
Dosso	44,4	43,3	10,3	10,1	3,5	3,5
Maradi	48,0	47,7	11,6	11,5	3,9	3,9
Tahoua	37,6	36,5	8,0	8,0	2,5	2,6
Tillabéri	52,7	52,0	14,3	14,1	5,2	5,1
Zinder	40,9	40,9	9,9	10,2	3,4	3,6
Niamey	4,9	5,1	0,8	0,9	0,2	0,2
Milieu de résidence						
Urbain	15,2	15,4	3,2	3,3	1,0	1,0
Rural	46,4	45,5	11,2	11,2	3,9	3,9
National	41,2	40,6	9,9	9,9	3,4	3,4

Source : Enquête EHCVM 2021

5.1.2. ANALYSE DE LA PAUVRETE DES FEMMES SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DU CHEF DE MENAGE

Les femmes vivant dans les ménages dirigés par les hommes sont plus pauvres que celles appartenant à des ménages dirigés par les femmes. Le taux de pauvreté des femmes appartenant aux ménages dirigés par les hommes est de 41,7%, contre 36,1% pour celles vivant dans les ménages dirigés par les femmes.

La profondeur et la sévérité de la pauvreté sont aussi très élevées chez les femmes ayant un chef de ménage de sexe masculin. Elles sont respectivement de 10% et 3,4%.



Selon la situation matrimoniale du chef de ménage, les femmes dont les ménages sont dirigés par les mariés polygame (47,6%) ou monogame (39,4%) connaissent des taux de pauvreté les plus élevés. La profondeur et la sévérité de la pauvreté des femmes sont également très élevées pour ces types de ménages.

L'analyse selon le niveau d'instruction du chef de ménage fait ressortir que plus de 3 femmes sur 5 (62,2%) sont pauvres au sein des ménages dirigés par un chef ayant un niveau secondaire technique 1. Le taux de pauvreté des femmes dirigées par un chef de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction est estimé à 43,9%.

La profondeur de la pauvreté des femmes est également très élevée chez les ménages dirigés par un chef ayant un niveau secondaire technique 1 (10,9%) et ceux dont le chef n'a aucun niveau d'instruction (10,7%). Au sein de ces ménages, la sévérité de la pauvreté des femmes est respectivement estimée à 1,9% et 3,7%.

En rapport avec l'âge du chef de ménage, le taux de pauvreté des femmes évolue sous forme d'une courbe en cloche. Ce taux croît avec l'âge du chef de ménage jusqu'à la tranche d'âge 35-44 ans, avant de connaître une baisse. Cette situation s'observe également au niveau de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté des femmes.



Tableau 9: Indicateurs FGT (Incidence, profondeur et sévérité) des femmes selon certaines caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	Indicateurs FGT (Incidence, Profondeur et Sévérité)					
	Incidence		Profondeur		Sévérité	
	National	Des femmes	National	Des femmes	National	Des femmes
Sexe du chef de ménage						
Masculin	42,2	41,7	10,0	10,0	3,4	3,4
Féminin	36,4	36,1	9,2	9,2	3,3	3,3
Situation matrimoniale du chef de ménage						
Célibataire	20,8	25,2	5,4	6,6	2,5	3,1
Marié(e) monogame	39,8	39,4	9,4	9,4	3,1	3,1
Marié(e) polygame	48,6	47,6	12,0	11,8	4,2	4,2
Veuf(ve)	28,7	28,4	7,0	7,0	2,5	2,5
Divorcé(e)	22,9	22,4	5,5	5,7	2,0	2,1
Séparé(e)	33,7	31,9	9,4	10,8	4,3	5,6
Niveau d'instruction du chef de ménage						
Aucun	44,5	43,9	10,7	10,7	3,7	3,7
Primaire	31,7	29,8	7,5	7,3	2,5	2,5
Secondaire général 1	30,6	31,0	8,0	8,2	2,6	2,7
Secondaire technique 1	51,0	62,2	9,0	10,9	1,6	1,9
Secondaire général 2	8,3	10,3	0,8	1,0	0,1	0,2
Secondaire technique 2	15,3	9,2	1,1	0,7	0,1	0,1
Postsecondaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Supérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tranche d'âge du chef de ménage						
Moins de 25 ans	18,1	18,3	4,5	4,6	1,6	1,6
25-34 ans	38,2	38,7	8,8	9,2	2,8	3,0
35-44 ans	45,8	44,5	11,7	11,6	4,1	4,1
45-54 ans	45,0	44,9	10,9	11,0	3,7	3,8
55-64 ans	38,1	37,5	8,2	7,9	2,6	2,5
65 ans et +	34,8	34,3	8,4	8,4	2,9	2,9
National	41,2	40,6	9,9	9,9	3,4	3,4

Source : Enquête EHCVM 2021

5.2 PAUVRETE DES ENFANTS

Selon la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), un enfant est toute personne ayant moins de 18 ans. Au Niger, ce groupe d'âge, particulièrement vulnérable, représente plus de la moitié de la population (56% d'après les projections démographiques 2021).

Le Niger a ratifié la CDE et plusieurs autres instruments juridiques régionaux et internationaux relatifs aux droits des enfants. A travers ces instruments, le pays s'est donc engagé à respecter tous les droits des enfants, en particulier, leur droit à une vie décente. Ces droits sont généralement analysés en termes de privations.



Les données collectées lors de l'EHCVM 2021 permettent d'apprécier la situation de pauvreté des enfants au Niger, selon l'approche monétaire, qui considère qu'un enfant est pauvre s'il vit dans un ménage pauvre.

Cette section porte sur : (i) l'analyse spatiale de la pauvreté des enfants, et (ii) l'analyse de la pauvreté des enfants selon quelques caractéristiques.

5.2.1. ANALYSE SPATIALE DE LA PAUVRETE DES ENFANTS

Le tableau ci-dessous présente l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté au plan national et chez les enfants, suivant la région et le milieu de résidence.

Au Niger, le taux de pauvreté des enfants est de 45,8% ; ce qui est supérieur à celui de l'ensemble de la population (41,2%). La pauvreté est donc un fléau qui touche plus les enfants. De même sa profondeur, ainsi que sa sévérité y sont plus importantes (respectivement 11,2 et 3,9 chez les enfants, contre 9,9 et 3,4 au niveau national). Ces constats sont, malheureusement, valables au niveau de toutes les régions.

Par ailleurs, la pauvreté des enfants est caractérisée par l'existence de fortes disparités entre les régions. A Tillabéri, où les taux sont les plus élevés, près de 3 enfants sur 5 (57,3%) sont pauvres. Ce résultat s'explique, en partie, par le défi sécuritaire auquel est confronté cette région. L'incidence de la pauvreté est également très élevée dans les régions de Maradi et de Dosso, où la moitié des enfants est y affectée (respectivement 52,6% et 47,9%). En revanche, les taux, les plus faibles, ressortent à Niamey la capitale du pays, où moins d'un (1) sur 10 (6,8%) est pauvre.

Ces disparités existent également entre les différents milieux de résidence, comme l'indique le tableau ci-dessous. En effet, l'incidence de la pauvreté des enfants est environ deux fois plus importante en milieu rural, où un (1) enfant sur 2 (50,5%) est pauvre. De plus, quel que soit le milieu de résidence considéré, les enfants sont plus affectés par la pauvreté que le reste de la population.



Tableau 10: Indicateurs FGT (Incidence, profondeur et sévérité) des enfants selon les régions et selon le milieu de résidence

Région et milieu de résidence	Indicateurs FGT (Incidence, Profondeur et Sévérité)					
	Incidence		Profondeur		Sévérité	
	National	Des enfants	National	Des enfants	National	Des enfants
Région						
Agadez	14,4	17,4	2,5	3,1	0,7	1,0
Diffa	46,4	51,8	11,1	12,7	3,6	4,3
Dosso	44,4	47,9	10,3	11,3	3,5	3,8
Maradi	48,0	52,6	11,6	13,0	3,9	4,4
Tahoua	37,6	42,2	8,0	9,1	2,5	2,9
Tillabéri	52,7	57,3	14,3	16,0	5,2	6,0
Zinder	40,9	44,6	9,9	11,2	3,4	3,9
Niamey	4,9	6,8	0,8	1,1	0,2	0,3
Milieu de résidence						
Urbain	15,2	18,6	3,2	4,0	1,0	1,3
Rural	46,4	50,5	11,2	12,5	3,9	4,3
National	41,2	45,8	9,9	11,2	3,4	3,9

Source : Enquête EHCVM 2021

5.2.2. ANALYSE DE LA PAUVRETE DES ENFANTS SELON QUELQUES CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages constituent également des facteurs expliquant les niveaux des indicateurs de pauvreté des enfants. La proportion d'enfants pauvres est plus élevée dans les ménages dirigés par des hommes (46,5% contre 42,6% pour les ménages dirigés par des femmes).

Suivant la situation matrimoniale, la pauvreté des enfants sévit plus dans les ménages polygames, où son incidence est de 53,1%. Ceci est lié à la taille de ces ménages qui est, en général, plus grande.

Le niveau d'instruction du chef de ménage joue également un rôle important dans la réduction de la pauvreté des enfants. En effet, les enfants vivant dans des ménages dont le chef a un niveau d'instruction élevé sont, en général, les moins exposés à la pauvreté. Ce résultat est particulièrement visible lorsque le chef de ménage a atteint le second cycle du secondaire 2, où les taux de pauvreté des enfants ne dépassent guère 17%, alors qu'ils sont supérieurs à 35% pour les niveaux d'instruction moins élevés.

L'âge du chef de ménage est aussi un facteur de différenciation des taux de pauvreté des enfants. En effet, environ un (1) enfant sur 5 (20,7%) est exposé à la pauvreté dans les ménages dont le chef a moins de 25 ans. Cependant, cette incidence augmente progressivement pour atteindre son maximum (48,6%) chez les enfants vivant dans les ménages dirigés par des individus de la tranche d'âge des 45 à 54 ans. Il faut également souligner que l'évolution des indicateurs de pauvreté des enfants selon l'âge du chef de ménage est similaire à celle observée dans l'ensemble de la population.



Les indicateurs de pauvreté des enfants baissent fortement lorsque le niveau de bien-être des ménages augmente. Dans le premier quintile (les 20% les plus pauvres), la pauvreté affecte pratiquement tous les enfants. Environ 9 enfants sur 10 (89,7%) sont concernés dans le deuxième quintile, alors que les taux de pauvreté sont pratiquement nuls dans les quatrième et cinquième quintiles (les plus nantis).

Tableau 11: Indicateurs FGT (Incidence, profondeur et sévérité) des enfants selon la situation matrimoniale, le niveau d'instruction, la classe d'âge du CM

Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	Indicateurs FGT (Incidence, Profondeur et Sévérité)					
	Incidence		Profondeur		Sévérité	
	Nationale	Des enfants	Nationale	Des enfants	Nationale	Des enfants
Sexe du CM						
Masculin	42,2	46,5	10,0	11,3	3,4	3,9
Féminin	36,4	42,6	9,2	11,0	3,3	4,0
Situation matrimoniale du CM						
Célibataire	20,8	22,4	5,4	6,6	2,5	3,2
Marié(e) monogame	39,8	43,9	9,4	10,6	3,1	3,6
Marié(e) polygame	48,6	53,1	12,0	13,3	4,2	4,7
Veuf(ve)	28,7	34,9	7,0	8,8	2,5	3,2
Divorcé(e)	22,9	25,6	5,5	6,6	2,0	2,4
Séparé(e)	33,7	45,4	9,4	13,3	4,3	6,3
Niveau d'instruction du CM						
Aucun	44,5	49,1	10,7	12,0	3,7	4,2
Primaire	31,7	35,3	7,5	8,8	2,5	3,0
Second. gl 1	30,6	35,9	8,0	9,4	2,6	3,1
Second. tech. 1	51,0	61,4	9,0	10,8	1,6	1,9
Second. gl 2	8,3	7,5	0,8	0,8	0,1	0,2
Second. tech. 2	15,3	16,9	1,1	1,1	0,1	0,1
Postsecondaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Supérieur	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Age du CM						
Moins de 25 ans	18,1	20,7	4,5	5,2	1,6	1,8
25-34 ans	38,2	42,4	8,8	10,0	2,8	3,2
35-44 ans	45,8	48,2	11,7	12,5	4,1	4,5
45-54 ans	45,0	48,6	10,9	12,1	3,7	4,2
55-64 ans	38,1	44,3	8,2	9,5	2,6	3,1
65 ans et +	34,8	43,2	8,4	10,8	2,9	3,9
Quintile						
Q1	100,0	100,0	36,7	36,8	14,7	14,8
Q2	89,2	89,7	12,0	12,1	2,1	2,1
Q3	16,9	17,0	0,7	0,7	0,1	0,1
Q4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Q5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Enquête EHCVM 2021



Le tableau ci-dessous, présente le niveau des indicateurs de pauvreté des enfants, selon la classe d'âge des enfants.

Il en ressort que le phénomène de pauvreté des enfants affecte plus le groupe d'âge des 5 à 9 ans. Dans ce groupe, un peu moins de la moitié des enfants est pauvre (48,2%). Par contre, la tranche d'âge des 15 à 17 ans est la moins exposée (49,9%).

Tableau 12: Indicateurs FGT (Incidence, profondeur et sévérité) des enfants selon la classe d'âge des enfants

Groupe d'âges	Incidence	Profondeur	Sévérité
Mois de 5 ans	45,8	11,5	4
De 5 à 9 ans	48,2	11,9	4,1
De 10 à 14 ans	44,5	10,7	3,7
De 15 à 17 ans	39,9	9,2	3,1

Source : Enquête EHCVM 2021



CHAPITRE 6 : DIMENSIONS NON MONETAIRES DE LA PAUVRETE

Ce chapitre traite des aspects non monétaires de la pauvreté à travers la situation alimentaire des ménages, les conditions de logement, l'accès et l'utilisation des services sociaux.

6.1 INSECURITE ALIMENTAIRE SELON L'APPORT EN CALORIES

Cette approche considère qu'une personne est en insécurité alimentaire si elle n'arrive pas à couvrir son niveau requis de consommation calorique par jour. Cette norme varie selon le sexe, l'âge et l'activité de l'individu. Ainsi, la FAO estime qu'un individu adulte normal a des besoins moyens de 2100 kcal par jour pour être en bonne santé. Dans le cas du Niger, la norme arrêtée par le pays est de 2200 kcal par jour et ce seuil est retenu pour les analyses qui suivent. Un seuil de 1800 kcal par jour est arrêté pour l'insécurité alimentaire sévère.

L'indicateur qui permet de mesurer l'insécurité alimentaire est la ration calorique par tête et par jour. Pour calculer cet indicateur, il est nécessaire de disposer pour chaque ménage des quantités consommées de chaque produit. La section 7 du questionnaire ménage de l'EHCVM fournit des informations détaillées sur les quantités et les valeurs des produits consommés au cours des 7 derniers jours précédant le passage de l'agent enquêteur. Cependant, certaines informations sur les quantités sont en unités non-standards et ne sont pas utilisables directement. Les données de l'enquête sur les unités de mesures non standards (NSU) ont permis de les convertir en unités standards. Les quantités (calculées en unités de 100 grammes) sont alors multipliées par les coefficients de conversion de la table calorique des aliments pour en déduire la consommation en calories du ménage. Cet agrégat est par la suite rapporté à la taille du ménage pour fournir la consommation en calories par personne et par jour. Il est utile de souligner que pour certaines consommations (repas pris hors ménage notamment) il est difficile d'avoir la ration calorique. Le traitement est fait pour les produits dont on dispose de toutes les informations (80% de la consommation). Par la suite, pour chaque ménage, on calcule un coefficient de redressement qui rapporte la valeur de la consommation totale du ménage à la valeur de la consommation des produits intervenant dans le calcul de la ration calorique. On suppose alors que les produits non pris en compte auraient eu le même apport calorique et on multiplie l'indicateur du nombre de calories par tête par le coefficient de correction.

En 2021, plus de la moitié (55,8%) de la population était en insécurité alimentaire, c'est à dire avait une consommation alimentaire inférieure à 2200 Kilo-calories par tête et par jour. Les régions de Dosso (71,4%), de Maradi (70,3%) et de Tillabéri (60,6%) sont les plus touchées tandis que les régions de Niamey (35,2%) et d'Agadez (36,3%) ont les plus faibles incidences.

Selon le milieu de résidence, l'insécurité alimentaire affecte 3 individus sur 5 en milieu rural (59,5%) et 2 sur 5 (43,8%) en milieu urbain. Quant à l'insécurité alimentaire sévère, elle touche 1 personne sur 3 en milieu urbain (33,5%) et près d'1 personne sur 2 en milieu rural (47,3%). Par ailleurs, elle affecte davantage les ménages de grande taille, en l'occurrence ceux ayant une taille supérieure à 5 personnes.

L'insécurité alimentaire sévère (consommation alimentaire inférieure à 1800 kcal) touche quant à elle 44% de la population. A ce niveau également, les régions de Niamey (26%) et d'Agadez (25%) sont les moins touchées tandis que les régions de Dosso (61,6%), Maradi (57,9%) et Tillabéri (48,5%) sont les plus concernées.


Tableau 13 : Insécurité alimentaire mesurée par la ration calorique journalière

Caractéristiques Sociodémographiques	Modérée	Sévère	Calories par jour	
			Moyenne	Médiane
Région				
Agadez	36,3	25	3 470,9	2 641,8
Diffa	54,8	39,6	2 382,6	2 058,4
Dosso	71,4	61,6	2 012,2	1 447,6
Maradi	70,3	57,9	2 047,4	1 620
Tahoua	57,3	44,1	2 345,3	1 966,2
Tillabéri	60,6	48,5	2 380,5	1 844
Zinder	52,5	41,8	2 755,8	2 108,2
Niamey	35,2	26	3 898,4	2 976,1
Milieu résidence				
Urbain	43,8	33,5	3 315,6	2 422,5
Rural	59,5	47,3	2 391,1	1 859,1
Taille du ménage				
1 Personne	48,1	37	2 855,7	2 270,9
2 personnes	56,1	45	2 587,4	1 935,7
3-5 prs	63,1	50,7	2 267,9	1 775
6-9 prs	58,3	46,6	2 512,4	1 884,3
10-14pr	50,5	38,3	2 840,1	2 171,3
15 prs et +	45,4	33,8	3 148	2 404,9
Education du CM				
Aucun	58	45,5	2 479,8	1 919,1
Primaire	56,8	45,2	2 548,9	1 915,7
Secondaire1	49,1	40,5	2 876,9	2 226,2
Secondaire2 et +	24,1	19,4	4 713,3	3 617,2
Sexe du CM				
Masculin	57,1	45,1	2 556,9	1 931,2
Féminin	49,4	38,7	2 874,1	2 263,5
Age du CM				
Moins de 25ans	30,6	19,4	4 506,6	3 021,2
25-34ans	40,2	31,5	3 503,9	2 669,5
35-44ans	51,8	38	2 706,4	2 136,8
45-54ans	63,3	51,4	2 205,1	1 764,4
55-64ans	71,6	59,9	1 885,6	1 548
65 ans et +	70,2	59,6	1 847,2	1 488,6
Quintiles				
Q1	75,5	62,8	1 801,9	1 459,6
Q2	67,1	54,6	1 954	1 678,3
Q3	63,9	52,2	2 181,5	1 760,5
Q4	55,7	41,1	2 449	2 049,4
Q5	40,2	30,6	3 526,8	2 701,5
National	55,8	44	2 607,9	1 982,5

Source : Enquête EHCVM 2021



6.2. LOGEMENT ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

6.2.1 CONDITIONS DE LOGEMENT

Les types de matériaux ayant servi à la construction du mur principal, du toit du logement ou utilisés pour le revêtement du sol diffèrent selon les caractéristiques des ménages.

Un mur est considéré en matériaux définitifs lorsqu'il est construit en ciment ou béton, en pierres, en briques cuites, en aluminium ou vitres, en banco amélioré ou semi dur. Au Niger, près de 3 ménages sur 10 (26,8%) vivent dans des logements dont les murs sont en matériaux définitifs. Selon les régions, les plus fortes proportions des logements dont les murs sont en matériaux définitifs sont enregistrées à Niamey (81,5%) et Agadez (38,4%) alors que la proportion la plus faible est enregistrée à Tillabéri (8,0%).

En ce qui concerne les toits de logements, dans l'ensemble, environ 1 ménage sur 5 (20,1%) vivent dans des logements dont le toit est en matériaux définitifs (dalle, ciment, tuile ou tôle). La région de Niamey (82,1%) enregistre la plus forte proportion, contre celles d'Agadez (5,3%), de Tillabéri (5,9%) et de Diffa (6,7%) qui enregistrent les plus faibles proportions.

S'agissant des caractéristiques du sol, seulement 16,9% des ménages vivent dans des logements dont le revêtement du sol est en matériaux définitifs c'est-à-dire en carreaux, marbre, ciment ou béton. Selon les régions, la plus forte proportion est enregistrée à Niamey (87,8%).

Les conditions de logement évoluent avec le niveau de vie du ménage. En effet, plus le niveau de bien-être économique est élevé, plus les proportions des ménages vivant dans des logements dont les murs, les toits et le revêtement du sol sont en matériaux définitifs augmentent. De même, le recours aux matériaux définitifs est de loin plus fréquent en milieu urbain qu'en milieu rural. Si, en milieu rural, environ 2 ménages sur 5 vivent des logements avec des murs en matériaux définitifs, seul 1 ménage sur 10 vit sous un toit en matériaux définitifs et seulement 1 sur 20 recouvre le sol de son logement avec des matériaux définitifs. Cette tendance est aussi observée chez les ménages pauvres.



Tableau 14: Répartition (en %) des ménages selon les conditions de logement

Caractéristiques socio démographiques	Caractéristiques du logement		
	Mur en matériaux définitifs	Toit en matériaux définitifs	Sol en matériaux définitifs
Région de résidence			
Agadez	38,4	5,3	28,7
Diffa	13,5	6,7	8,6
Dosso	35,9	21,6	11,8
Maradi	21	18,7	15,4
Tahoua	21,6	13,7	10,7
Tillabéri	8	5,9	9,4
Zinder	31	24,1	11,9
Niamey	81,5	82,1	87,8
Milieu de résidence			
Urbain	71,6	61,6	73,2
Rural	18,1	12	5,9
Taille du ménage			
1 personne	28	19,6	17,2
2 personnes	26,4	20,6	20,3
3 à 5 personnes	27	19,6	16,2
6 à 9 personnes	26,2	19,2	16,3
10 à 14 personnes	27,9	24,1	18,2
15 personnes et +	30,1	36,2	31,4
Statut de pauvreté			
Non pauvre	31,5	24,9	23,2
Pauvre	17,5	10,7	4,5
Sexe du CM			
Masculin	26,8	20,2	17,2
Féminin	26,6	19,7	15,7
Groupe d'âge du CM			
Moins de 25 ans	30	17,8	7,2
25-34 ans	26,4	18,4	13
35-44 ans	27,3	19,9	17,8
45-54 ans	27,4	21,5	18,9
55-64 ans	27	21,9	20,4
65 ans et +	24,1	19	15,6
Quantiles			
Q1	15,8	10	1,9
Q2	17	10,7	4,5
Q3	18,7	12,9	7,9
Q4	27,3	17	14,7
Q5	45,2	40,1	42,3
National	26,8	20,1	16,9

Source : Enquête EHCVM 2021



6.2.2 APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

6.2.2.1 Approvisionnement en eau potable

Dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD), le Niger s'est engagé à « garantir l'accès de tous à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement » et à « assurer une gestion durable des ressources en eau », conformément aux cinq (5) cibles prioritaires de l'ODD 6. Sur le plan national, cet engagement s'est traduit par l'élaboration du Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement (PROSEHA) pour la période 2016-2030 selon les objectifs généraux suivants : (i) assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous ; (ii) contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'hydraulique pastorale.

L'eau potable est une eau ayant des caractéristiques microbiennes, chimiques et physiques qui répondent à ses directives ou à celles des normes nationales relatives à la qualité de l'eau de boisson. C'est une eau que l'on peut boire ou utiliser à des fins domestiques et industrielles sans risque pour la santé. Dans cette étude, sont considérées comme potables les eaux provenant des robinets (interne, public, du voisin et de la concession), des forages ainsi que des puits couverts lorsque l'eau est traitée.

Les résultats montrent qu'au Niger, 57,1% des ménages ont accès à une source d'eau potable. L'enquête de suivi des indicateurs du PROSEHA en 2022, estime à 65% la proportion des personnes qui consomment une eau provenant d'une source améliorée (robinet, puits protégé, source protégée ou des puits à pompe ou forage à motricité humaine).²

Selon le milieu de résidence, l'accès des ménages à l'eau potable est quasi universel en milieu urbain avec une couverture de 89,4% alors qu'en milieu rural, seulement 1 ménage sur 2 (50,9%) y a accès.

Les 4 régions où la proportion des ménages ayant accès à l'eau potable est inférieure à la moyenne nationale sont les régions de Diffa (47,0%), de Tahoua (49,6%), de Tillabéri (51,2%) et de Zinder (53,4%). Les régions de Niamey (86,4%), Agadez (66,3%), Maradi (65,1%) et Dosso (58,9%) enregistrent les taux les plus élevés.

L'analyse des résultats sous l'angle des quintiles de bien-être économique confirme davantage la disparité dans l'accès des ménages à l'eau potable. Pour le quintile des plus pauvres, environ 4 ménages sur 10 (43,1%) ont accès à l'eau potable, tandis qu'en ce qui concerne les ménages les plus riches, plus de 7 sur 10 (72,5%) en ont accès. Suivant le statut de pauvreté, la différence est moins marquée : environ 1 ménage pauvre sur 2 a accès à l'eau potable tandis que 3 ménages non pauvres sur 5 en ont accès.

6.2.2.2 Hygiène et assainissement

L'hygiène et l'assainissement dans les ménages ont été analysés à travers le système de gestion des ordures ménagères, le type de toilettes utilisées ainsi que le mode d'évacuation des excréments et des eaux usées.

² La présente enquête parle d'eau potable alors que l'enquête PROSEHA parle d'eau provenant d'une source améliorée. Ces deux concepts n'ont pas le même contenu, ce qui expliquerait la différence des résultats.



On considère qu'un ménage évacue sainement les ordures ménagères lorsqu'il utilise les dépotoirs publics ou les systèmes de ramassage comme mode d'évacuation de ces ordures. Dans l'ensemble, 11,0% des ménages évacuent sainement les ordures ménagères. Suivant les régions, la plus forte proportion des ménages adoptant un mode d'évacuation des ordures convenable est enregistrée à Niamey (71,4%) tandis que dans la région de Tillabéri, qui enregistre la plus faible proportion, la méthode d'évacuation saine des ordures est quasi inexistante (1,7% des ménages). Ce même comportement est en outre observé en milieu rural où seulement 3,4% des ménages ont un mode sain d'évacuation des ordures alors qu'en milieu urbain, 1 ménage sur 2 évacue sainement les ordures ménagères. Selon le statut de pauvreté et du bien-être, les ménages non pauvres ou ayant un niveau de vie élevé évacuent plus sainement les ordures ménagères.

Une toilette est considérée comme saine lorsqu'il s'agit d'un WC avec chasse d'eau ou d'une latrine dallée ventilée ou couverte. Au Niger, seulement 6,1% des ménages utilisent des toilettes saines. Les résultats de l'enquête de suivi du PROSEHA en 2022, qui prennent en compte aussi les latrines ventilées sans dalle et les latrines à compostage, estiment à 23% la proportion des personnes qui utilisent des latrines améliorées. L'utilisation des toilettes considérées comme saines est plus fréquente dans les régions principalement urbaines à savoir Niamey (30,8%) et Agadez (20,1%). L'utilisation de ce type de toilettes est également plus fréquente dans les ménages aisés.

S'agissant de l'évacuation des excréments, il est considéré comme sain lorsqu'il est fait à travers des égouts, des fosses septiques ou des fosses étanches. Dans l'ensemble 7,9% des ménages utilisent ce système. Les régions de Niamey (48,1%) et Agadez (21,0%) enregistrent les plus fortes proportions.

Enfin, pour ce qui est du système d'évacuation des eaux usées par les ménages, on considère qu'il est sain lorsqu'il est fait à travers un puisard (fosse moderne) ou un égout. Les résultats font ressortir que moins de 2% des ménages nigériens évacuent de manière saine les eaux usées. La région de Niamey se démarque des autres régions avec 13,6% des ménages qui utilisent les puisards ou les égouts pour évacuer les eaux usées.

L'analyse des résultats sur la situation d'assainissement montre que les régions de Niamey et Agadez enregistrent les meilleurs résultats en termes de conditions d'hygiène et d'assainissement tandis que dans les régions de Dosso et Tillabéri, la situation est beaucoup moins reluisante. Cela pourrait être lié aux taux d'urbanisation dans nos différentes régions.



Tableau 15: Répartition (en %) des ménages selon l'accès à l'eau potable et les conditions d'assainissement

Caractéristiques socio démographiques	Caractéristiques du logement				
	Accès eau potable	Déchets évacués sainement	Toilettes saines	Excréments évacués sainement	Eaux usées évacuées sainement
Région de résidence					
Agadez	66,3	24,4	20,1	21	1
Diffa	47	13,8	3,7	6,9	0,9
Dosso	58,9	4,7	2,1	2,7	0,2
Maradi	65,1	13,1	5,6	7,2	1,2
Tahoua	49,6	3,6	6,2	4,8	0,6
Tillabéri	51,2	1,7	1,7	3,2	0,2
Zinder	53,4	7,2	3,3	4,5	0,8
Niamey	86,4	71,4	30,8	48,1	13,6
Milieu de résidence					
Urbain	89,4	49,8	28	38,2	7,6
Rural	50,9	3,4	1,8	2	0,2
Taille du ménage					
1 personne	57,9	16	4,7	7,8	1
2 personnes	57,4	11,2	4,4	7,7	1,6
3 à 5 personnes	56,4	11,2	6,2	8,1	1,6
6 à 9 personnes	57	10,4	5,7	6,9	1,2
10 à 14 personnes	58,8	10,1	7,6	9,7	1,6
15 personnes et +	70,3	16	15,5	17,2	3,9
Statut de pauvreté					
Non pauvre	62,6	14,2	8,5	11	2,1
Pauvre	46,4	4,6	1,3	1,6	0,2
Sexe du CM					
Masculin	57,8	11,1	6,5	7,8	1,5
Féminin	54,6	10,6	4,6	8	1,1
Groupe d'âge du CM					
Moins de 25 ans	45,7	3,7	3,7	3,4	0,5
25-34 ans	53,1	10,1	4,5	5,2	1,5
35-44 ans	60,1	10,7	5,8	9	1,1
45-54 ans	57,5	12,7	7,4	8,3	1,7
55-64 ans	55,5	12,3	7,4	9,2	2,1
65 ans et +	61,7	10,6	6	8,3	1
Quantiles					
Q1	43,1	3,5	0,7	1	0,2
Q2	48	5,1	1,2	1,3	0
Q3	52,6	4,7	2,6	2,3	0,3
Q4	60	7,5	4,3	6,8	1
Q5	72,5	26,8	16,5	21,2	4,3
National	57,1	11	6,1	7,9	1,4

Source : Enquête EHCVM 2021



6.2.3 ENERGIE

Sources d'énergie pour l'éclairage

A travers l'adoption de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035 dont le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 est la première (1^{ère}) déclinaison quinquennale, le Niger s'est engagé à « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable », en priorisant les quatre (4) cibles de l'ODD 7. En effet, dans le cadre de la dynamisation et de la modernisation du monde rural, l'électrification des villages figure explicitement parmi les objectifs stratégiques. Du reste, l'opérationnalisation de cette priorité s'est caractérisée par l'adoption, en octobre 2018, du Document de Politique Nationale de l'Electricité (DPNE) et de la Stratégie Nationale d'accès à l'Electricité (SNAE). Le DPNE avait pour objectif principal « d'améliorer l'accès des populations à l'énergie électrique ». Quant à la SNAE, elle vise à « doter le Niger d'un référentiel pour le développement de l'électrification, avec, à l'horizon 2035, un sous-secteur de l'électricité performant et financièrement viable, en vue d'un approvisionnement en électricité fiable, abordable et respectueux de l'environnement »

Il ressort des résultats de l'EHCVM 2021 que 25,0% des ménages utilisent l'électricité comme source d'éclairage, contre 21% trois années plus tôt. Parmi eux, 19,6% sont connectés aux réseaux publics de distribution d'électricité et 5,4% utilisent des installations privées, en l'occurrence les groupes électrogènes et les plaques solaires. Au Niger, 32,8% des ménages se situent dans des localités offrant la possibilité d'accéder aux réseaux de distribution d'électricité.

En milieu urbain, la proportion des ménages utilisant l'électricité comme source d'éclairage est de 73%. La proportion de ceux qui sont connectés aux réseaux publics de distribution est de 67,4% et 93,6% des ménages peuvent accéder aux réseaux de distribution.

En milieu rural, la proportion des ménages pouvant accéder aux réseaux de distribution publique d'électricité est estimée en 2021 à 21%. Dans ce milieu, 10,3% sont effectivement connectés. Ceux qui utilisent des installations privées (groupes électrogènes et installations solaires) s'établissent à 5,4%. Au total, ce sont 15,7% des ménages ruraux qui utilisent l'électricité comme source d'éclairage.

La région la plus bénéficiaire en matière d'offre d'électricité à travers les réseaux publics de distribution est de loin celle de Niamey où 91,3% des ménages ont la possibilité de se connecter au réseau public de distribution d'électricité. Elle est suivie de loin par les régions d'Agadez (41,3%), de Tillabéri (40%) et de Tahoua (36,6%). La région où l'offre est la plus faible est Zinder où seuls 16,3% des ménages bénéficient d'une offre à travers le réseau public de distribution d'électricité.

En matière d'utilisation également, la proportion des ménages s'éclairant grâce à l'électricité est plus élevée à Niamey : 86,1% dont 76,7% connectés au réseau public. La région ayant le taux le plus faible d'utilisation de l'électricité comme source d'éclairage est Zinder où seulement 10,7% des ménages l'utilisent et, parmi eux, 9,6% sont connectés aux réseaux publics de distribution.

Suivant le statut de pauvreté, 32,9% des ménages non pauvres utilisent l'électricité pour l'éclairage contre seulement 11% de ménages pauvres. Selon le sexe du chef de ménage, on ne note pas de grande différence dans l'utilisation de l'électricité comme source d'éclairage.



Par contre, l'utilisation de l'électricité comme source d'éclairage évolue avec le niveau de bien-être, partant de 6% des ménages du 1er quintile (qui ont le niveau de bien-être le plus bas) à 53,5% de ceux du 5ème quintile (qui ont le niveau de bien-être le plus élevé).

Tableau 16: Répartition (en %) des ménages selon l'accès au réseau électrique et les principales sources d'éclairage

Caractéristiques socio démographiques	Accès au réseau de distribution électrique et source principale d'éclairage			
	Accès au réseau de distribution électrique	Source réseau électrique	Source Solaire/groupe	Ensemble (réseau électrique, solaire ou groupe)
Région de résidence				
Agadez	41,3	28,5	6,1	34,6
Diffa	25,8	14,2	1,3	15,5
Dosso	25,2	15,5	12,4	28
Maradi	25,7	12,1	2,2	14,3
Tahoua	36,6	22,3	2	24,3
Tillabéri	40	18	13	31
Zinder	16,3	9,6	1	10,7
Niamey	91,3	76,7	9,4	86,1
Milieu de résidence				
Urbain	93,6	67,4	5,7	73
Rural	21	10,3	5,4	15,7
Taille du ménage				
1 personne	38,6	20,3	3,5	23,8
2 personnes	33,4	20,7	4,7	25,4
3 à 5 personnes	33,1	20,2	4,5	24,6
6 à 9 personnes	32	18,2	6,3	24,5
10 à 14 personnes	32,4	21,3	7	28,4
15 personnes et +	34	26	5,8	31,7
Statut de pauvreté				
Non pauvre	40,6	27,2	5,6	32,9
Pauvre	17,5	4,6	4,9	9,6
Sexe du CM				
Masculin	32,6	19,4	5,9	25,3
Féminin	33,2	20,2	3,8	24
Groupe d'âge du CM				
Moins de 25 ans	14,5	8,7	5,5	14,2
25-34 ans	25,8	15,2	4,6	19,8
35-44 ans	33,9	19,9	6,1	26
45-54 ans	38,7	22,6	6,2	28,8
55-64 ans	35,8	20,9	5,4	26,3
65 ans et +	32,8	22,3	3,8	26,2
Quantiles				
Q1	11,1	2,1	3,9	6
Q2	17,8	5,1	4,6	9,7
Q3	24,6	10,6	6	16,6
Q4	33,4	18,2	5,7	23,8
Q5	61	47,3	6,2	53,5
National	32,8	19,6	5,4	25

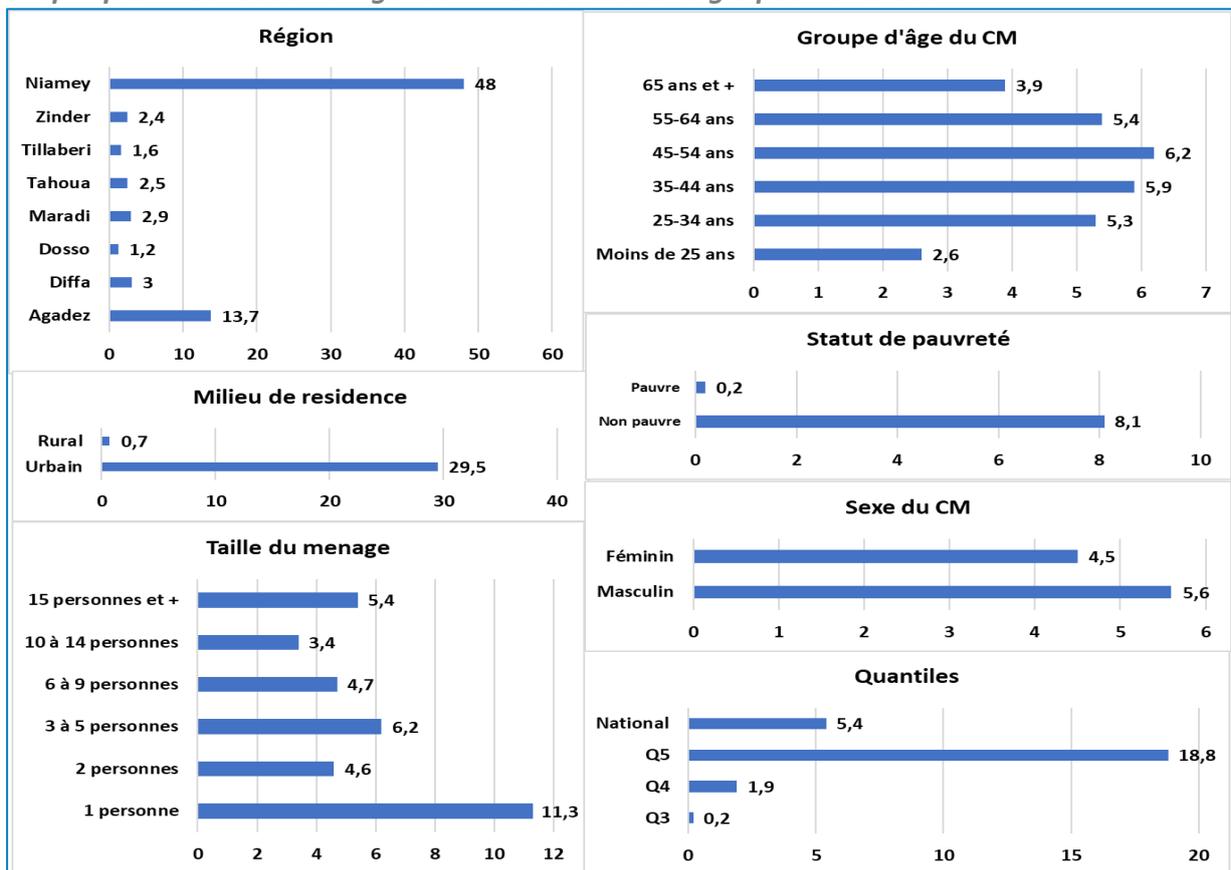
Source : Enquête EHCVM 2021

Utilisation du gaz comme source d'énergie pour la cuisson

Dans ce rapport, l'utilisation du gaz comme source d'énergie pour la cuisson est aussi analysée. C'est une alternative prônée par le gouvernement pour lutter contre la dégradation de l'environnement, plus précisément contre le déboisement et aussi ralentir le phénomène de la désertification.

Au niveau national, c'est environ un ménage sur vingt (5,4%) qui utilise le gaz comme source d'énergie pour la cuisson. Les régions où le gaz est le plus utilisé pour la cuisson sont celles de Niamey et d'Agadez en raison du poids prépondérant des populations urbaines dans ces 2 régions. A Niamey et à Agadez respectivement, près de la moitié des ménage (48%) et plus d'un ménage sur 10 (13,7%) utilisent le gaz pour la cuisson des aliments. Le gaz est presque exclusivement utilisé en milieu urbain (29,5%). Son utilisation en milieu rural est quasiment nulle (0,7%). En outre, il est exclusivement utilisé par les ménages non pauvres (8,1%), notamment par les ménages ayant le niveau de bien-être le plus élevé (5ème quintile).

Graphique 7: Utilisation du gaz comme source d'énergie pour la cuisson



Source : Enquête EHCVM 2021



6.2.4 TELEPHONE ET UTILISATION DE L'INTERNET

Au Niger, l'utilisation de l'internet et d'autres Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) intègrent les priorités nationales dans le cadre de la stratégie nationale de développement des technologies de l'information et de la communication pour la période 2017-2021 intitulée « Niger 2.0 ». Cette stratégie s'articule autour de quatre (4) grands axes, à savoir : (i) la numérisation de l'administration (e-gouvernement) ; ii) l'instauration des « villages intelligents » ou smart villages ; iii) la création d'une cité de l'innovation et de la Technologie « Technopole » et (iv) la promotion du numérique.

En 2021, la proportion des individus âgés de 15 ans ou plus possédant un téléphone est de 39,5%. Elle est quasiment stable par rapport à 2018 où elle était de 39%. Il y a lieu de souligner que selon les résultats de l'enquête nationale sur l'inclusion financière et les usages des TIC réalisée en 2022 et qui captait la possession d'au moins 1 téléphone par un membre de ménage, il ressortait que 87% des ménages en possédaient.

La possession de téléphone portable individuel est plus répandue dans les régions de Niamey (79%) et Agadez (55,5%). Elle l'est moins dans les régions de Zinder (31%), Diffa (35%) et Tahoua (36%). Un écart très important est observé entre le milieu urbain (71%) et le milieu rural (32%). La possession du téléphone augmente aussi avec le niveau de bien-être du ménage passant de 24%, pour les 20% les plus pauvres, à 61% pour les plus riches.

L'accès à l'internet, pour les individus âgés de 15 ans ou plus, est passé de 8% en 2018 à 13% en 2021. L'accès à l'internet par les ménages (au moins un individu dans le ménage a accès) est estimé à 51% selon les résultats de l'enquête nationale sur l'inclusion financière et les usages des TIC réalisée en 2022.

La région de Niamey, où plus de la moitié des individus (53%) ont accès à l'internet se démarque nettement des autres régions. Les régions de Diffa, Maradi et Zinder, avec chacun 8% d'individus ayant accès à l'internet, enregistrent les plus faibles taux d'accès à l'internet. Tout comme la possession du téléphone portable, l'accès à l'internet augmente avec le niveau de bien-être économique du ménage, avec une nette démarcation des ménages les plus aisés (31%).



Tableau 17 : Proportion des individus âgés de 15 ans ou plus possédant un téléphone portable ou ayant accès à l'internet

Caractéristiques socio démographiques	Possession de téléphone et accès à l'internet	
	Possède un téléphone portable	A accès à l'internet
Région de résidence		
Agadez	55,5	19,2
Diffa	35,3	7,5
Dosso	37,8	8,3
Maradi	33,4	7,7
Tahoua	35,9	8,8
Tillabéri	41,8	14,6
Zinder	31,1	7,5
Niamey	79	52,5
Milieu de résidence		
Urbain	70,5	38,7
Rural	32,2	6,6
Statut de pauvreté		
Non pauvre	46,1	17,5
Pauvre	27,7	4,2
Quantiles		
Q1	23,9	3,2
Q2	28,5	4,2
Q3	33,5	6,8
Q4	40,8	11,2
Q5	60,5	30,6
National	39,5	12,8

Source : Enquête EHCVM 2021

6.3 EDUCATION

Les indicateurs de l'éducation présentés dans cette section sont : le taux d'alphabétisation des individus de 15 ans ou plus, la fréquentation scolaire au primaire (7-12 ans), au premier cycle du secondaire (13-16 ans) et au second cycle du secondaire (17-19 ans) ainsi que le taux d'achèvement du primaire (15-17 ans).

6.3.1 ALPHABETISATION

Le Plan de Transition du Secteur de l'Education et de la Formation (PTSEF 2020-2022) au Niger prévoit de mettre en place une initiative pour une augmentation sensible des publics bénéficiaires des programmes d'alphabétisation. Dans cette étude, l'alphabétisation est captée à travers l'aptitude des membres des ménages âgés de 15 ans ou plus à lire et à écrire un petit texte en français ou en langues nationales.

Le taux d'alphabétisation est resté stable au cours des trois dernières années (34% en 2018 et en 2021). L'analphabétisme touche encore le plus grand nombre : près des deux tiers des individus âgés 15 ans ou plus sont analphabètes au Niger.



Les régions de Tahoua (25,5%), Tillabéri (27,3%), Maradi (32,7%) et Diffa (34%) enregistrent les plus faibles taux d’alphabétisation en 2021. Par contre la région de Niamey (68,1%) a le plus fort taux d’alphabétisation. Elle est suivie des régions d’Agadez (37,8%) et de Zinder (35,3%).

En milieu urbain, 2 individus de 15 ans et plus sur 3 (63,6%) sont alphabétisés. En milieu rural, moins d’un tiers des individus de 15 ans ou plus (26,9%) sont alphabétisés.

Le taux d’alphabétisation est resté plutôt stable et faible pour les individus pauvres. De 26% en 2018, il s’est établi à 24% en 2021. Pour les non pauvres, il a connu une très légère baisse, passant de 40% à 39,5%.

Le taux d’alphabétisation varie aussi en fonction du niveau de bien-être économique du ménage, évoluant progressivement de 22,4% pour le 1er quintile (niveau de bien-être le plus bas) à 52% pour le 5ème quintile de bien-être économique. Par rapport à la période 2018, cette situation indique une légère détérioration de l’indice pour le quintile le plus pauvre et une stagnation pour le 5ème quintile.

6.3.2 FREQUENTATION SCOLAIRE

a. Fréquentation scolaire dans le primaire

Au niveau national, la fréquentation scolaire des enfants âgés de 7 à 12 est passée de 53% en 2018 à 59,4% en 2021. Malgré cette amélioration remarquable, des efforts restent encore à faire puisqu’environ 4 enfants sur 10 de cette tranche d’âge ne fréquentent pas l’école.

Comme en 2018, la région de Diffa (39%) enregistre le plus faible taux de fréquentation scolaire au primaire, une situation qui peut être en grande partie imputable à la situation d’insécurité que connaît cette région depuis 2015. Les régions de Zinder (46%), Maradi (57%) et Tahoua (58%) enregistrent aussi des taux de fréquentation inférieurs à la moyenne nationale. Le taux le plus fort de fréquentation scolaire du primaire revient à la région de Niamey (94%). Elle est suivie de Tillabéri (71%) et d’Agadez (67%). Cependant, le taux de fréquentation scolaire du primaire pour la région de Tillabéri serait surestimé en raison de la faible représentativité du milieu rural qui était en grande partie inaccessible pendant l’enquête de terrain à cause de l’insécurité.

Selon le milieu de résidence, les disparités persistent entre le milieu urbain et le milieu rural. En milieu urbain, 9 enfants de 7-12 ans sur 10 (91%) fréquentent un établissement d’enseignement primaire en 2021/2022. Ce taux était de 88% enfants en 2018/2019. En milieu rural, ils ne sont que 54% à fréquenter une école primaire en 2021/2022. Toutefois, la progression de la fréquentation est plus marquée en milieu rural car moins d’un enfant sur 2 (47%) fréquentait une école primaire 3 années plus tôt (2018/2019).

Le taux de fréquentation des établissements du primaire par les enfants de 7-12 ans est lié au degré de pauvreté. Chez les plus pauvres, seul 1 enfant de 7-12 ans sur 2 (50%) fréquente une école primaire en 2021/2022 pendant que, chez le plus nantis, 4 enfants sur 5 (80%) vont à l’école.



b. Fréquentation scolaire dans le secondaire

Fréquentation scolaire dans le 1er cycle du secondaire

Dans l'ensemble, 37,6% des enfants âgés de 13 à 16 ans fréquentent le premier cycle du secondaire. La région de Niamey affiche le taux le plus fort de fréquentation (72%). Elle est suivie des régions d'Agadez (51%), Dosso (46%) et Tillabéri (45%). Les taux les plus bas de fréquentation des établissements du 1er cycle du secondaire sont obtenus à Diffa, Zinder et Tahoua. Dans ces régions, moins de 3 enfants sur 10, âgés de 13-16 ans, fréquentent un établissement du 1er cycle du secondaire.

Selon le milieu de résidence, les mêmes disparités sont observées entre le milieu urbain et le milieu rural. En milieu urbain, près de 7 enfants sur 10 âgés de 13-16 ans (68%) fréquentent un collège d'enseignement général en 2021/2022. En milieu rural et pour la même période, ils ne sont que 3 sur 10 (30%) à fréquenter un établissement secondaire du 1er cycle. La comparaison avec la situation de 2018/2019 fait apparaître une détérioration de la situation avec une baisse des taux de fréquentation du premier cycle du secondaire. En effet, ces taux étaient respectivement de 34% et 75% dans les milieux rural et urbain.

Selon le statut de pauvreté, on note que les taux de fréquentation du 1er cycle du secondaire sont inférieurs à 50% aussi bien pour les pauvres que pour les non pauvres. Toutefois, les enfants des ménages pauvres (31%) sont moins favorisés que ceux des non pauvres (42%).

Fréquentation scolaire dans le 2ème cycle du secondaire

La fréquentation au second cycle du secondaire est de 20%. Suivant les régions, les taux de fréquentation, dans le second cycle du secondaire, sont plus forts dans les régions de Niamey (53%), Tillabéri (28%), Agadez (27%) et Dosso (22%). Les taux les plus faibles sont observés dans les régions de Zinder (8%) et Diffa (10%).

La particularité du second cycle du secondaire est que l'écrasante majorité des établissements scolaires, composés de lycées et de complexes d'enseignement secondaire se trouve en milieu urbain. C'est ainsi qu'en milieu urbain, un peu moins de la moitié (47%) de l'effectif des enfants de 17-19 ans fréquentent un établissement d'enseignement du second cycle du secondaire en 2021/2022. En milieu rural, ce chiffre n'est que de 12%.

La comparaison avec la situation de 2018/2019 fait encore apparaître une détérioration de la situation avec une baisse des taux de fréquentation du second cycle du secondaire. En effet, ces taux étaient respectivement de 18% et 52% dans les milieux rural et urbain.

6.3.3 ACHEVEMENT DU PRIMAIRE

Le taux d'achèvement mesure la proportion des individus âgés de 15 à 17 ans ayant validé le niveau d'enseignement primaire. Cela prend en compte ceux qui ont obtenu le Certificat de Fin d'Etudes du Premier Degré (CFEPD) mais aussi ceux qui ont bénéficié de l'admission automatique dans les Collèges d'Enseignement Secondaires, à la faveur de la suppression du CFEPD en 2014.



Dans l'ensemble, un peu plus d'un tiers (34%) des individus âgés de 15 à 17 ans ont complété avec succès l'enseignement primaire. Ce taux était de 34% en 2018.

Les régions de Zinder (20%), Diffa (22%) et Tahoua (28%) enregistrent les taux d'achèvement du primaire les plus faibles. Par ailleurs, ceux des régions de Zinder et Diffa se seraient détériorés depuis 2018 où ils étaient respectivement de 25% et 27%. Les régions de Niamey (66%), Agadez (49%) et Dosso (43%) présentent les taux d'achèvement les plus importants.

L'écart est resté très important entre le milieu urbain (63%) et le milieu rural (27%), mais il s'est rétréci du fait de la baisse du taux d'achèvement en milieu urbain qui était de 65% et de l'augmentation de celui du milieu rural qui se situait à 24%.

A l'instar des autres indicateurs de l'éducation, le taux d'achèvement est plus élevé pour les populations non pauvres, 39% contre 28% pour les pauvres. Par rapport à 2018 (23%), le taux d'achèvement se serait amélioré pour les ménages pauvres. Par contre, il aurait reculé pour les ménages non pauvres où il était de 41%.

Tout comme les autres taux, le niveau du taux d'achèvement est lié au niveau de vie des ménages. Les individus issus des ménages les plus nantis (5ème quintile) ont un taux d'achèvement de 51% alors que ceux des ménages les plus pauvres se retrouvent dans la plage de 23% (Q2) et 25% (Q1).



Tableau 18: Indicateur de l'éducation

Caractéristiques socio démographiques	Indicateurs de l'éducation				
	Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	Taux de fréquentation des 7-12 ans	Taux de fréquentation des 13-16 ans	Taux de fréquentation des 17-19 ans	Taux d'achèvement des 15-17 ans
Région					
Agadez	37,8	66,6	50,9	26,9	49,1
Diffa	34	39	22,3	10,1	22,2
Dosso	34,3	63,9	46,1	22,4	43,2
Maradi	32,7	56,9	34,4	15,9	31,5
Tahoua	25,5	57,7	28,9	14,6	28,3
Tillabéri	27,3	71,2	45,4	28,3	39,2
Zinder	35,3	46,3	26	8	19,5
Niamey	68,1	94,4	71,6	53	66
Milieu de résidence					
Urbain	63,6	90,5	68,4	46,7	63
Rural	26,9	54,1	29,7	12,1	26,5
Taille du ménage					
1 personne	25,3		0	0	0
2 personnes	26,4	50,8	18,2	13,9	15,3
3 à 5 personnes	30,2	56,4	30,3	14,1	27,1
6 à 9 personnes	35,8	60,9	39,1	20,4	35,6
10 à 14 personnes	38,5	59,1	43,1	26,5	40,3
15 personnes et +	41,5	59,4	43	32,6	39
Statut de pauvreté					
Non pauvre	39,5	64,9	43,1	23,7	39,7
Pauvre	24	52,9	29,1	9,7	25,5
Sexe du CM					
Masculin	34,5	59,3	38	18,5	34,4
Féminin	31,4	59,8	35,7	23,9	32,7
Groupe d'âge du CM					
Moins de 25 ans	30,9	62,6	4,2	0,8	0,9
25-34 ans	27,6	58,1	23,1	2,9	19
35-44 ans	32,8	60,5	36,5	17,7	32
45-54 ans	38,2	61,5	42,7	26,9	40
55-64 ans	36,7	56,3	36,8	25,4	34,2
65 ans et +	31,9	56,8	39,3	24,1	36,2
Quantiles					
Q1	22,4	49,7	26,9	8,2	24,7
Q2	24,1	51,7	26	8,3	22,4
Q3	29	55,5	35,9	11,3	32,9
Q4	33,8	67,5	38,9	15,5	35,5
Q5	52	80,3	56,4	38,6	50,9
National	34	59,4	37,6	19,6	34,1

Source : Enquête EHCVM 2021



6.4 EVOLUTION DE LA PAUVRETE EN TERMES DE CONDITION DE VIE

A l'instar de la pauvreté monétaire, la méthodologie utilisée pour l'analyse de la pauvreté en termes de condition de vie repose sur le calcul d'un indicateur de bien-être et du seuil de pauvreté. En revanche, à la différence de la pauvreté monétaire, l'indicateur de bien-être de la pauvreté en termes de conditions de vie est construit sur la base des biens possédés par le ménage (biens durables et caractéristiques du logement). Pour chaque bien considéré, il est créé une variable qui prend la valeur 1 si le ménage en possède et 0 sinon. On affecte ensuite des poids, obtenus à la suite d'une analyse factorielle, aux différents biens retenus. Pour chaque ménage, l'indicateur de bien-être est une combinaison linéaire des variables de la possession des biens affectés par les poids (voir l'encadré ci-dessus).

La pauvreté, en termes de conditions de vie, poursuit sa baisse amorcée depuis 2005. Ainsi, l'incidence de pauvreté non monétaire est passée de 91,6% en 2005 à 76,2% en 2021. En 2018, elle était de 79,7%.

En termes d'effectif, le nombre de pauvres, suivant l'approche des conditions de vie, a augmenté de 6 778 764 individus entre 2005 et 2021. L'effectif des pauvres a augmenté en milieu rural de 7 311 180 individus sur la même période. Par contre, ce dernier s'est réduit de 532 416 individus en milieu urbain.

Pour bien apprécier l'évolution de la pauvreté, il est important d'appréhender les tendances notées pour la profondeur et pour la sévérité. En 2021, la profondeur (P1) et la sévérité (P2) de la pauvreté, sont plus prononcées chez les ménages du milieu rural que chez ceux du milieu urbain. Pour la sévérité de la pauvreté, elle est de 6,1 pour le milieu urbain et 55,9 pour le milieu rural. Cette ruralité de la pauvreté est confirmée également par les résultats des enquêtes menées depuis 2005. Entre 2005 et 2021, la sévérité de la pauvreté a diminué dans tous les milieux de résidence mais avec des proportions différentes. La baisse la plus importante est constatée en milieu rural où elle est réduite de plus de 32% en passant de 88,6 en 2005 à 55,9 en 2021. Pour le milieu urbain, la baisse est de l'ordre de 35,0 points.

Cette même tendance baissière sur la sévérité de la pauvreté est également observée pour la profondeur de la pauvreté qui est passée de 84,6 en 2005 à 55,5 en 2021, soit une réduction de 29,1 points, reflétant ainsi une inégalité plus modérée entre les pauvres en 2021.



Tableau 19: Indicateurs de pauvreté en termes de conditions de logement et de possession de biens durables

Années	Milieu de résidence	Indicateurs de pauvreté					
		Incidence de la pauvreté	Profondeur de la pauvreté	Sévérité de la pauvreté	% Population	Contribution à la pauvreté	Effectifs pauvres
2005	Urbain	59,3	46	41,1	16,76	10,8	1 254 614
	Rural	98,2	92,3	88,6	83,24	89,2	10 316 808
	National	91,6	84,6	80,7	100	100	11 571 422
2007	Urbain	49,7	36,3	31,4	16,04	8,8	1 070 561
	Rural	97,9	91,9	88,2	83,96	91,2	11 034 515
	National	90,1	83	79,1	100	100	12 105 076
2011	Urbain	42,3	29,8	25,3	21,06	10,4	1 386 745
	Rural	97,8	91,5	87,6	78,94	89,6	12 011 527
	National	86,1	78,5	74,5	100	100	13 398 272
2014	Urbain	31,2	19,7	16,1	16,23	5,9	934 847
	Rural	96,7	90,3	86,4	83,77	94,1	14 938 937
	National	86,1	78,8	75	100	100	15 873 784
2018	Urbain	25,8	11,8	7,1	17	5,5	958 895
	Rural	90,7	62,1	50,5	83	94,5	16 471 462
	National	79,7	53,6	43,1	100	100	17 430 357
2021	Urbain	18,2	9	6,1	16,5	3,9	722 198
	Rural	87,6	64,7	55,9	83,5	96,1	17 627 988
	National	76,2	55,5	47,7	100	100	18 350 186

Source : Enquête EHCVM 2021



CHAPITRE 7 : PAUVRETE SUBJECTIVE

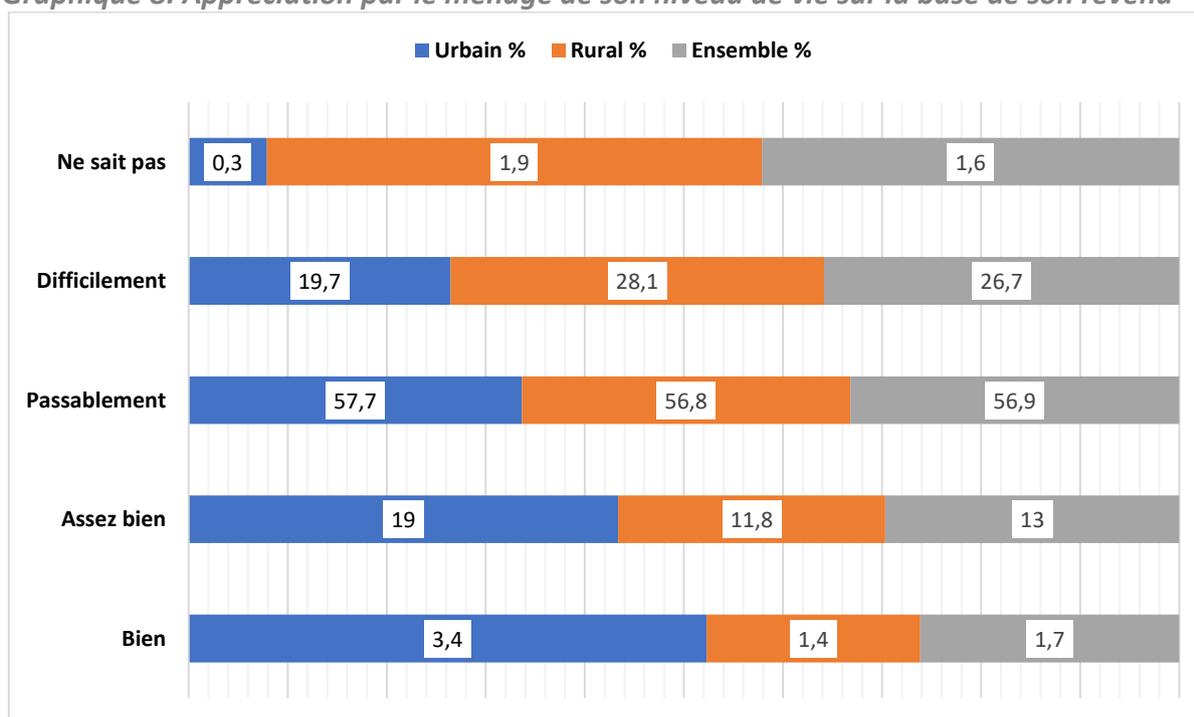
Ce chapitre analyse la pauvreté subjective dont l’approche est purement qualitative puisqu’elle est basée sur la perception des ménages par rapport à leur niveau de vie. En effet, l’analyse de la pauvreté subjective est un complément indispensable à l’analyse de la pauvreté mesurée par les dépenses de consommation annuelle par tête, c’est-à-dire monétaire ou même objective. La pauvreté subjective permet de saisir les dimensions plus psychologiques sur lesquelles les définitions, construites à partir d’un critère objectif, font l’impasse (FONDAPOL, 2011). Elle est cernée à travers l’indicateur du bien-être mis en relation avec les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage, le montant minimal et les charges couvertes des ménages à partir des données collectées lors de l’EHCVM 2021/2022.

7.1 APPRECIATION DES MENAGES DE LEUR NIVEAU DE VIE

Cette section traite non seulement de l’appréciation des ménages de leur niveau de vie sur la base de leur revenu, mais de la perception des ménages de leur niveau de vie comparé à celui des autres de la même localité et à celui de la capitale.

Concernant l’appréciation des ménages de leur niveau de vie sur la base du revenu, selon leur propre perception, environ 27% des ménages interrogés estiment vivre difficilement compte tenu du revenu dont ils disposent et seulement moins de 2% estiment bien vivre avec le revenu qu’ils ont. Quel que soit le milieu de résidence, plus de 50% des ménages considèrent qu’ils vivent passablement sur la base de leur revenu. Un peu moins du tiers des ménages ruraux (28%) estiment vivre difficilement tandis que 20% des ménages du milieu urbain affirment vivre difficilement.

Graphique 8: Appréciation par le ménage de son niveau de vie sur la base de son revenu



Source : Enquête EHCVM 2021



Concernant l'appréciation des ménages de leur niveau de vie comparé à celui des autres de la même localité, il ressort des résultats que seul 23% des ménages soutiennent vivre un peu ou nettement mieux que ses voisins. Ce sentiment est partagé en milieu rural (22%) et en zone urbaine (28%). Par ailleurs, quel que soit le milieu de résidence, plus de 46% des ménages pensent avoir des conditions de vie similaires à celles de leurs voisins. En revanche, il faut noter qu'une proportion non négligeable de ménages a le sentiment de vivre dans des conditions moindres que leurs voisins de la même localité. En effet, 19,1% des ménages au niveau national sont dans cette situation.

Quant à l'appréciation des ménages de leur niveau de vie comparé à celui de la capitale, on constate que seul 9% des ménages soutiennent vivre un peu ou nettement mieux que les gens de la capitale. Cette perception est aussi partagée en milieu rural (11%) et en zone urbaine (8%). Par ailleurs, environ 68% des ménages pensent avoir des conditions de vie moins bien à celles de gens de la capitale. Ce taux est 44% en milieu urbain contre 73% en milieu rural. En revanche, une proportion marginale des ménages a le sentiment de vivre dans les mêmes conditions que les ménages de la capitale (5%). Concernant la situation sur l'état de pauvreté du pays, près de 50% des ménages pensent que le Niger est un pays pauvre.

Tableau 20: Appréciation des ménages de leur niveau de vie comparé à celui des autres ménages de la même localité et la capitale

Niveau de vie par rapport aux gens de la capitale	Urbain	Rural	National
Nettement mieux	2,5	5,4	4,9
Un peu mieux	8,1	2,9	3,7
Pareillement	13	4	5,5
Moins bien	43,6	72,8	68
Ne sait pas	7,6	14,5	13,4
Non-concerné	25,2	0,4	4,5
Total	100	100	100
Penser que son pays est pauvre	Urbain	Rural	National
Oui	43,4	50,7	49,5
Non	54,5	44,2	45,9
Ne sait pas	2,1	5,2	4,7
Total	100	100	100
Niveau de vie par rapport aux voisins dans la localité	Urbain	Rural	National
Nettement mieux	2,5	1,1	1,4
Un peu mieux	25	21,2	21,8
Pareillement	46,7	54,4	53,1
Moins bien	20,3	19,1	19,3
Ne sait pas	5,6	4,1	4,3
Total	100	100	100

Source : Enquête EHCVM 2021

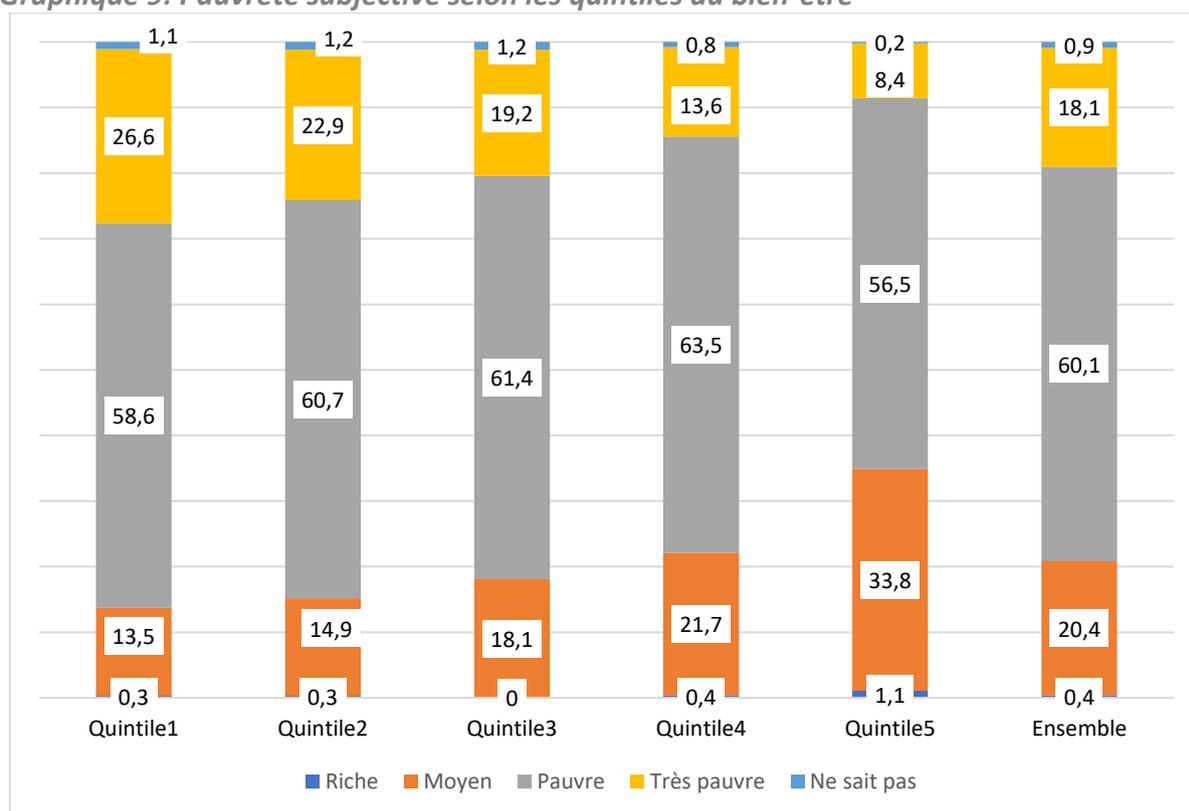


7.2 PAUVRETE SUBJECTIVE ET PAUVRETE MONETAIRE

Cette section traite du ressenti des ménages en termes de pauvreté. Il s'agit ainsi de recueillir l'opinion que se fait le ménage relativement à sa situation de pauvreté. Pour les besoins de cette analyse, les ménages sont répartis en cinq (5) groupes (quintiles de pauvreté). Les ménages du premier groupe sont donc les plus pauvres en termes de dépenses annuelles de consommation par tête et ceux du dernier groupe sont les moins pauvres.

Ainsi, parmi les ménages s'estimant « riches », seulement 0,3% d'entre eux appartiennent au groupe le plus pauvre (1er quintile) et 1,1% au groupe le moins pauvre (5ème quintile). Par contre, pour ceux s'estimant « pauvre », environ 85% et 65 % appartiennent respectivement aux groupes de ménages les plus pauvres et les moins pauvres. Les résultats consignés dans le graphique suivant indiquent qu'en général, les ménages n'ont pas une bonne appréciation de leur niveau de vie par rapport à leur revenu. En effet, environ 65% des ménages les plus riches pensent être pauvres et un peu plus de 14% des ménages les plus pauvres s'estiment être non pauvres.

Graphique 9: Pauvreté subjective selon les quintiles du bien-être



Source : Enquête EHCVM 2021

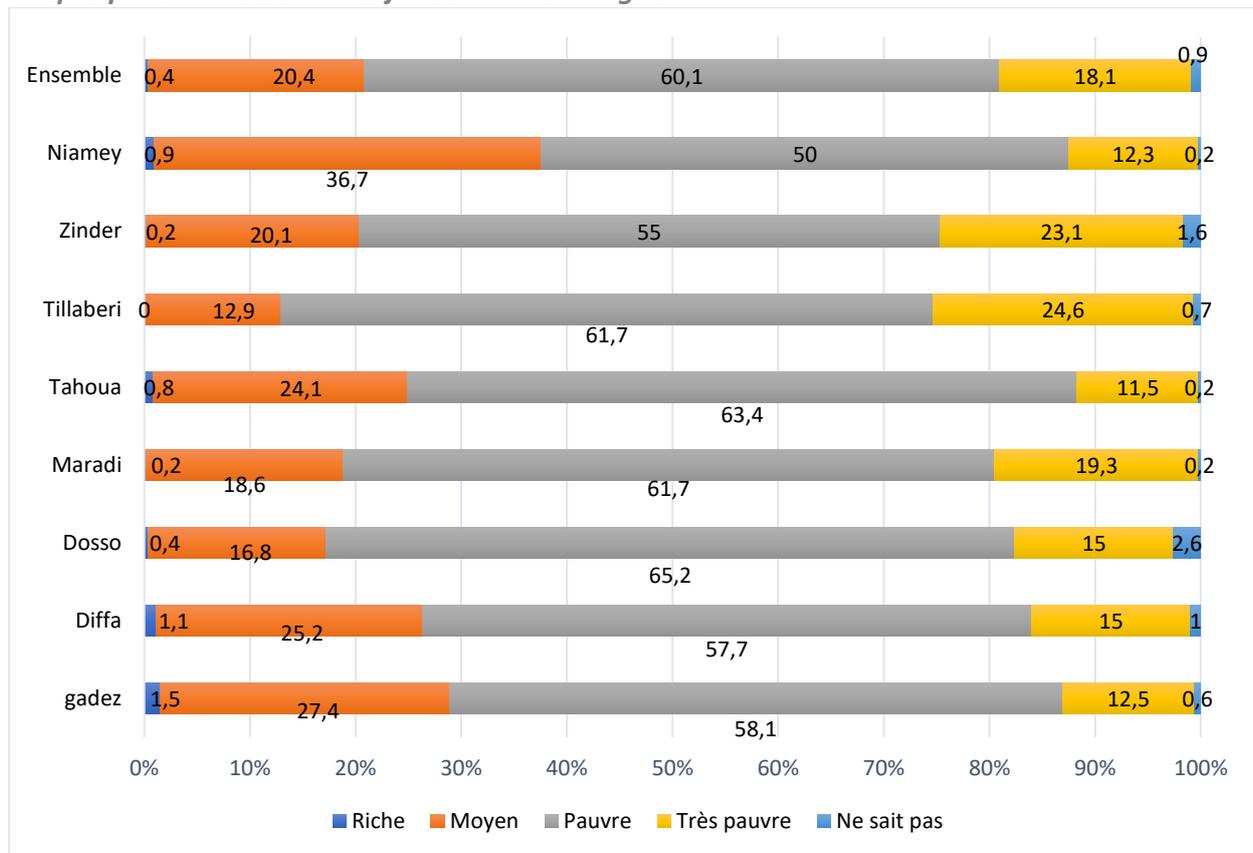
7.3 PAUVRETE SUBJECTIVE ET CARACTERISTIQUES DES MENAGES

Cette section caractérise les ménages selon leurs propres perceptions de la pauvreté. Pour les besoins de cette analyse, les ménages sont répartis en quatre (4) groupes ; « Riches », « Moyens », « Pauvres » et « Très pauvres ». Pour l'analyse de la pauvreté subjective, les modalités de ceux qui s'estiment pauvres et très pauvres ont été regroupés.

D'une manière générale, 78,2% de la population affirme être pauvre, 20,4% estiment avoir un niveau de vie moyen, et presque personne ne s'est déclaré riche (0,9%). La même allure de la répartition du cas général s'observe non seulement dans les classes du bien-être mais aussi en considérant dans toutes les caractéristiques socio démographiques du chef de ménage retenues dans le cadre de cette analyse.

Selon la région, la pauvreté subjective est moins ressentie à Niamey, Agadez, Diffa et Tahoua où au moins au moins 1 individu sur 4 estime ne pas vivre dans la pauvreté. Par contre, la proportion de ceux qui estiment vivre dans la pauvreté est plus élevée dans les régions de Tillabéri et Dosso.

Graphique 10 : Pauvreté subjective selon la région



Source : Enquête EHCVM 2021

Selon le milieu de résidence, 1 citadin sur 3 affirme échapper à la pauvreté contre environ 1 sur 5 en milieu rural.

Quel que soit le sexe du chef du ménage, la proportion de ceux qui affirment être pauvres est très élevée. Les ménages dont le chef de ménage est de sexe féminin s'estiment toutefois plus pauvres que ceux dont le chef est un homme. En effet, 85% des ménages dirigés par les femmes affirment vivre dans la pauvreté contre 77% de ménages dirigés par les hommes

L'analyse de la pauvreté subjective par rapport au niveau d'instruction du chef de ménage confirme l'importance de l'éducation dans l'atténuation de ce phénomène ou de sa perception. Ainsi, Les résultats de l'analyse de ce phénomène montrent que huit (8) ménages sur dix (10) dont



le chef est sans instruction affirment vivre dans la pauvreté. Ils sont suivis par les ménages dont les chefs a le niveau primaire (73%) et secondaire 1er cycle (74%). Pour tous les autres niveaux d'instruction, plus élevés, les chefs de ménages affirment ne pas être pauvres pour au moins 50% d'entre eux. Cette situation se reflète lorsqu'on analyse la pauvreté subjective en fonction du diplôme du chef du ménage. Les estimations de la perception de la pauvreté selon le diplôme du chef de ménage font ressortir un taux de pauvreté plus élevé chez les ménages dirigés par des chefs ayant le CEP/CFEPD que ceux n'ayant aucun niveau d'instruction. Aussi, ce taux est plus élevé chez les ménages dirigés par un chef de niveau d'instruction bac, bac+2 ou, bac+3 que ceux dont le chef disposante d'un brevet technique. En outre, le taux de pauvreté des ménages dirigés par les chefs possédant un master/DEA/DESS est plus élevé que celui des ménages dont les chefs de ménages disposent d'une maîtrise.

La perception de la pauvreté, analysée selon les catégories socioprofessionnelles du chef de ménage, indique une certaine homogénéité des proportions élevées des pauvres au niveau des ménages dirigés par des ouvriers/employés qualifiés ou non, des stagiaires/apprentis rémunérés, des travailleurs pour compte propre et des manœuvre/aide-ménagère. En effet, leurs taux de pauvreté se situent entre 68 et 89%, témoignant ainsi de la forte proportion des chefs de ménage à s'évaluer pauvres. Les taux les plus faibles sont observés pour les ménages dont le chef est cadre supérieur (15%).



Tableau 21: Pauvreté subjective selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques socio démographiques	Rang sur l'échelle de bien-être				
	Riche	Moyen	Pauvre	Très pauvre	Ne sait pas
Région					
Agadez	1,5	27,4	58,1	12,5	0,6
Diffa	1,1	25,2	57,7	15,0	1,0
Dosso	0,4	16,8	65,2	15,0	2,6
Maradi	0,2	18,6	61,7	19,3	0,2
Tahoua	0,8	24,1	63,4	11,5	0,2
Tillabéry	0,0	12,9	61,7	24,6	0,7
Zinder	0,2	20,1	55,0	23,1	1,6
Niamey	0,9	36,7	50,0	12,3	0,2
Milieu de résidence					
Urbain	0,8	32,6	56,1	10,3	0,3
Rural	0,3	18,0	60,9	19,7	1,0
Genre du chef de ménage					
Masculin	0,5	21,7	60,6	16,4	0,9
Féminin	0,2	13,8	57,7	27,3	0,9
Tranche d'âge du chef de ménage					
15-24 ans	0,5	15,2	59,3	22,8	2,2
25-34 ans	0,1	17,4	61,8	19,9	0,9
35-44 ans	0,1	20,6	60,7	17,5	1,1
45-54 ans	0,4	22,3	61,9	14,6	0,8
55-64 ans	0,7	20,7	59,5	18,3	0,9
65 ans & plus	1,2	20,6	54,0	23,6	0,5
Niveau d'instruction du chef de ménage					
Aucun	0,4	17,4	61,1	20,1	1,0
Primaire	0,0	26,1	60,2	13,0	0,6
Secondaire général 1	0,3	25,6	65,2	8,5	0,4
Secondaire technique 1	0,0	73,0	27,0	0,0	0,0
Secondaire général 2	0,8	48,7	48,5	1,5	0,6
Secondaire technique 2	0,9	78,3	16,3	4,6	0,0
Post secondaire	0,0	67,5	21,8	10,8	0,0
Supérieur	3,9	77,4	18,5	0,2	0,0
Diplôme du chef de ménage					
Aucun	0,4	18,4	60,9	19,3	1,0
CEP/CFEPD	0,3	22,5	67,5	9,4	0,2
BEPC	1,1	52,8	43,4	1,0	1,7
CAP	0,0	75,2	24,8	0,0	0,0
BT	0,0	61,2	18,2	20,6	0,0
BAC	0,7	68,0	22,7	8,7	0,0
DEUG, DUT, BTS	0,0	71,9	28,1	0,0	0,0
Licence	1,2	74,2	24,7	0,0	0,0
Maitrise	0,0	89,2	9,5	1,3	0,0
Master/DEA/DESS	11,0	70,9	18,2	0,0	0,0
Doctorat/Phd	3,3	95,0	1,7	0,0	0,0

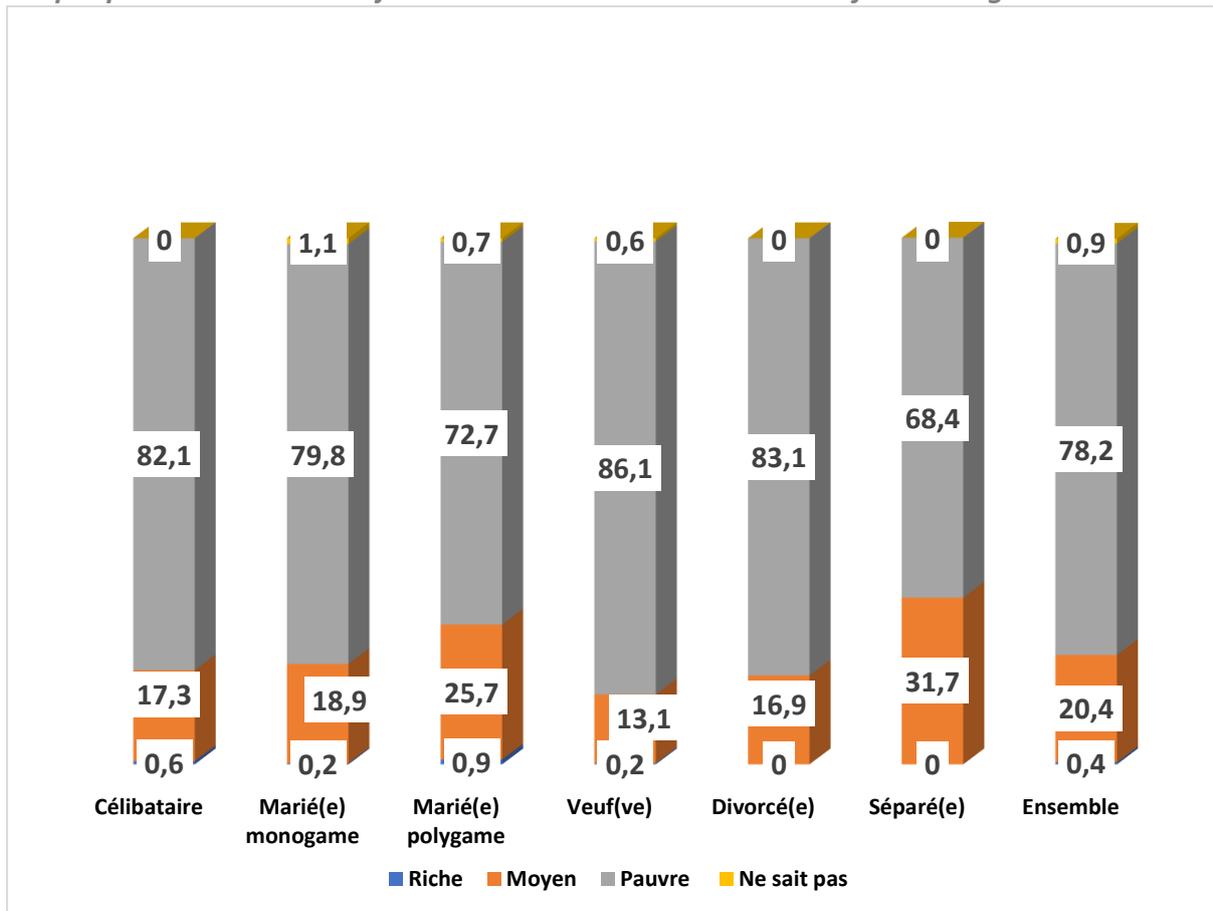
**Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage**

Cadre supérieur	4,8	79,9	15,0	0,3	0,0
Cadre moyen/agent de maîtrise	0,2	65,9	32,1	1,6	0,3
Ouvrier ou employé qualifié	0,2	31,4	66,9	1,5	0,0
Ouvrier ou employé non qualifié	0,4	10,7	66,3	22,3	0,4
Mancœuvre, aide-ménagère	0,0	19,8	40,7	39,5	0,0
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	0,0	18,1	61,0	20,9	0,0
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	0,0	12,9	32,3	54,8	0,0
"Travailleur Familial contribuant pour une entreprise familiale"	0,0	45,6	27,7	26,8	0,0
Travailleur pour compte propre	0,3	17,5	61,8	19,4	1,0
Patron	0,9	30,4	59,4	8,4	0,9
National	0,4	20,7	60,5	17,5	0,9

Source : Enquête EHCVM 2021

Le graphique ci-dessous met en relation l'indicateur du bien-être et le statut matrimonial. Il ressort des données de ce graphique que deux catégories du bien être dominant au sein de la population nigérienne. Il s'agit des personnes qui vivent moyennement (20%) et celles qui sont pauvres (78%). Ainsi, quel que soit le statut matrimonial du chef du ménage, au moins 3 individus sur 5 pensent vivre dans la pauvreté. La pauvreté serait un peu moins ressentie dans les ménages où le chef du ménage est « séparé(e) » avec 68% ou « polygame » (72%). Elle serait beaucoup plus ressentie dans les ménages où le chef est veuf(ve) (86%), divorcé(e) (83%) ou célibataire (82%).

Graphique 11: Pauvreté subjective et statut matrimonial du chef du ménage



Source : Enquête EHCVM 2021

Les taux élevés obtenus sur la pauvreté subjective trouvent leur fondement dans le sens donné à la pauvreté dans nos langues nationales. « Talawci » en hausa ou « Talakataray » en zarma ne se traduisent pas uniquement en termes économiques. Ils comportent des dimensions sociales tout aussi importantes. Ainsi, le pauvre n'est pas seulement celui qui a des difficultés financières pour couvrir ses besoins fondamentaux. Il lui faudrait également des opportunités en termes de pouvoir surmonter des défis sociaux en fonction de sa position dans la hiérarchie sociale du milieu ou du pouvoir dominant.

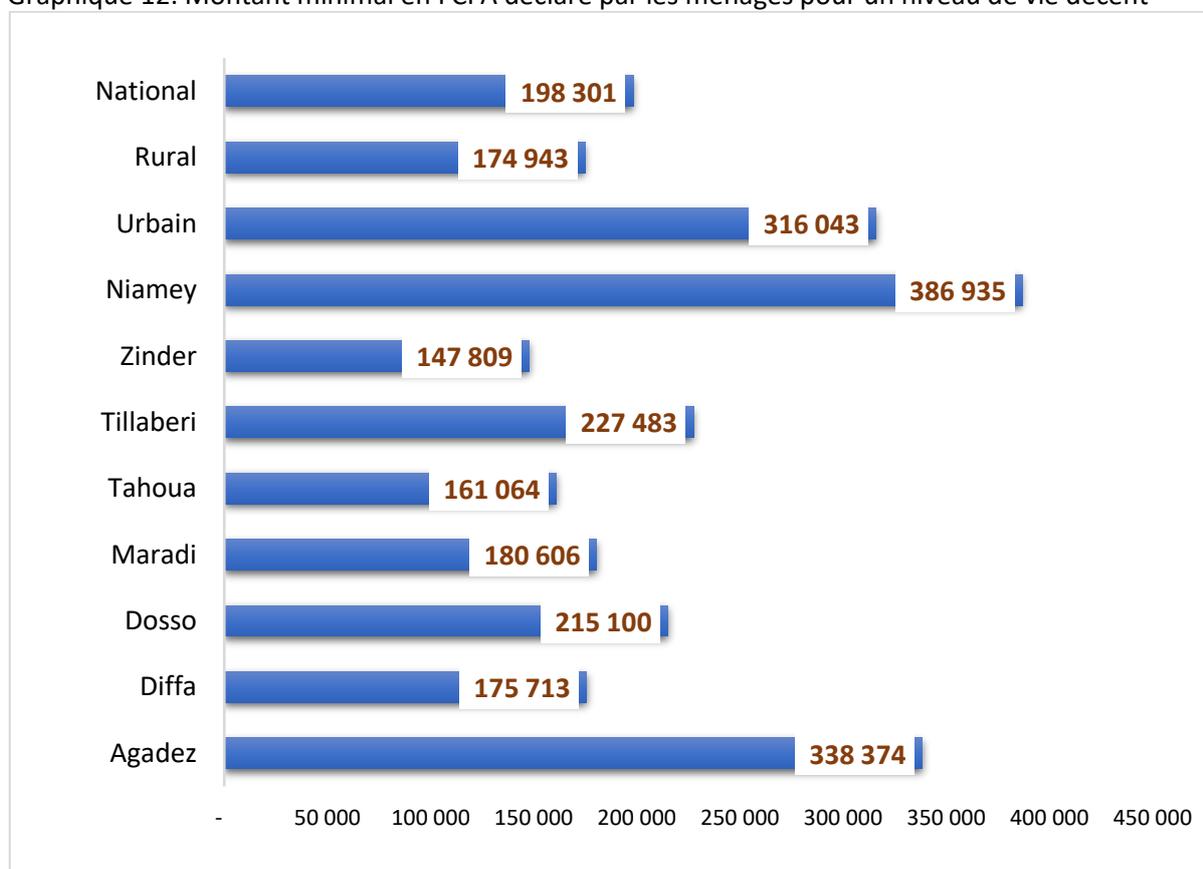


7.3 MONTANT MINIMAL ANNUEL (EN FCFA) NECESSAIRE PAR MENAGE POUR AVOIR UN NIVEAU DE VIE DECENT

Dans cette enquête, les ménages se sont prononcés sur le montant minimum qu'il leur faudrait pour avoir un niveau de vie décent. Cela a permis d'avoir d'autres indicateurs de pauvreté qui ne sont pas basés sur les dépenses de consommation, mais sur ce que le ménage pense lui suffire comme un minimum requis pour un niveau de vie décent. Ainsi, avec l'approche subjective, le seuil de pauvreté utilisé est unique pour chaque ménage. Il est obtenu à travers la réponse à la question : « Quel est le montant minimum mensuel nécessaire à votre ménage pour avoir un niveau de vie décent ? ». Sous cet angle le montant annoncé par le ménage est un seuil ou une consommation minimale d'aisance perçue par le ménage.

Le montant minimal nécessaire déclaré par chaque ménage pour vivre de manière décente permet de constater l'existence d'une relation entre cette valeur et le niveau de pauvreté subjective, quel que soit le milieu de résidence considéré. Au niveau national, le montant minimal est 198 301 FCFA par mois et par ménage. Cette valeur cache des disparités entre régions et entre milieux de résidence. Hormis Niamey la capitale (386 934 FCFA), seules deux (2) régions ont déclaré des montants supérieurs à la moyenne nationale pour vivre décentement (Agadez et Tillabéri). Ce montant est plus de deux fois élevé à Agadez (338 374 F CFA) qu'à Zinder (147 809 F CFA). Il est nettement inférieur en milieu rural (174 943 FCFA) qu'en milieu urbain (316 043 F CFA).

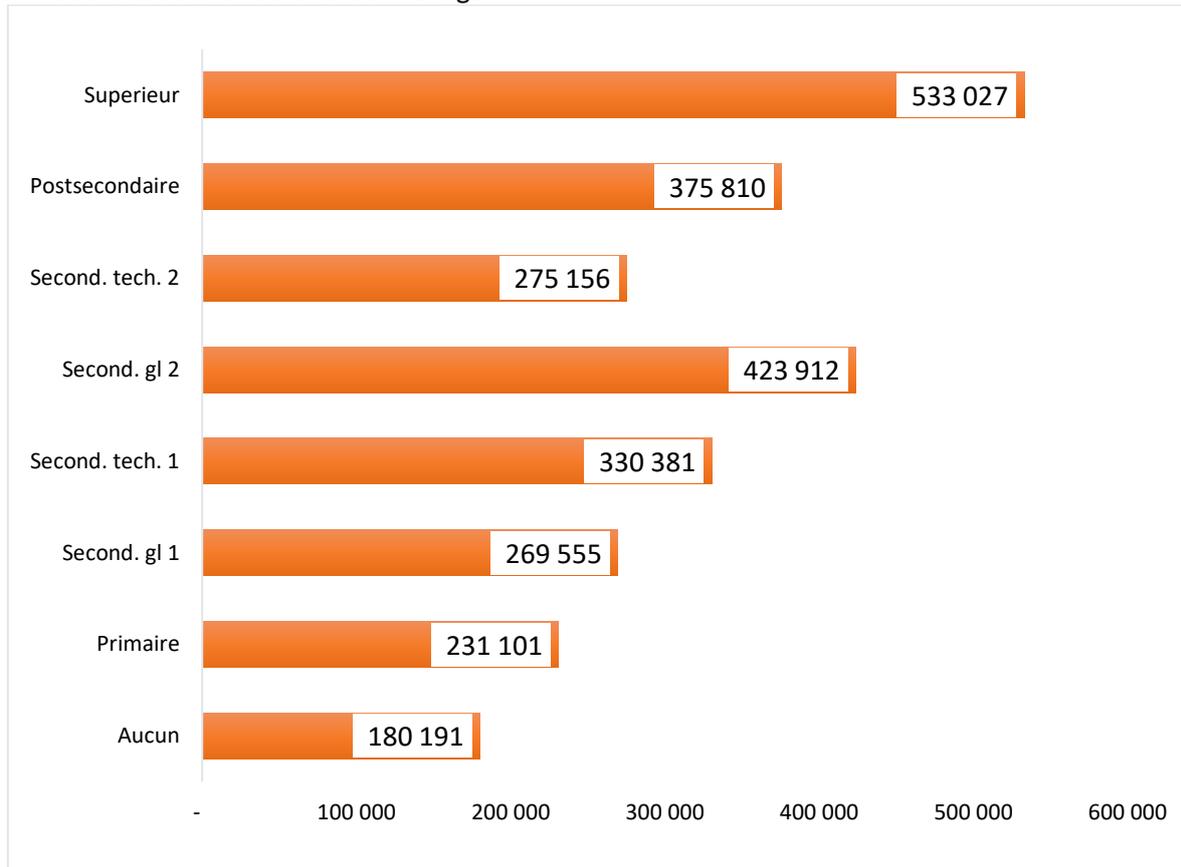
Graphique 12: Montant minimal en FCFA déclaré par les ménages pour un niveau de vie décent



Source : Enquête EHCVM 2021

En outre, plus le chef de ménage a un niveau d'éducation élevé, plus le montant minimal déclaré pour son ménage pour vivre décemment est élevé. Ce montant varie de 180 191 F CFA pour les ménages sans aucun niveau d'éducation à 533 027 F CFA pour les ménages dont le chef à un niveau d'éducation supérieur.

Graphique 13: Montant minimal en FCFA déclaré par les ménages pour un niveau de vie décent selon le niveau d'éducation du chef de ménage

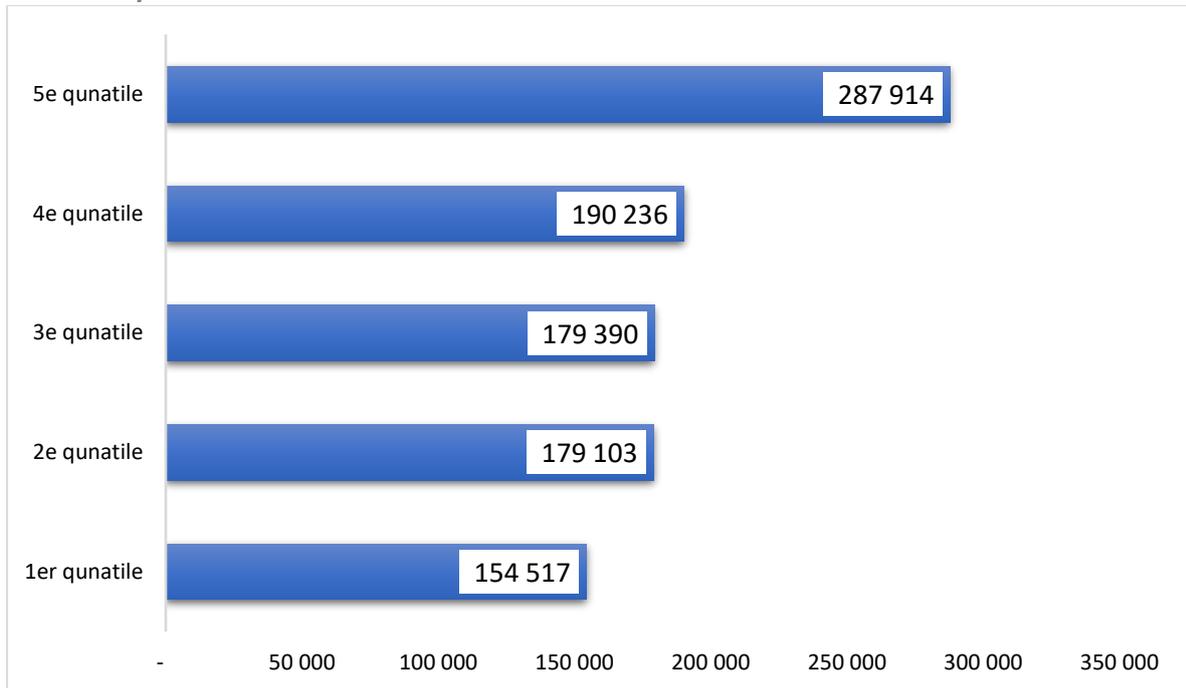


Source : Enquête EHCVM 2021

Par ailleurs, concernant les ménages riches (5ème quintile) de façon subjective, plus le ménage se considère aisé plus le montant minimal pour vivre correctement est élevé. Ce montant varie de 154 517 F CFA pour le 1er quintile (les ménages les plus pauvres) à 287 913 F CFA pour le 5ème quintile (les ménages les moins pauvres).



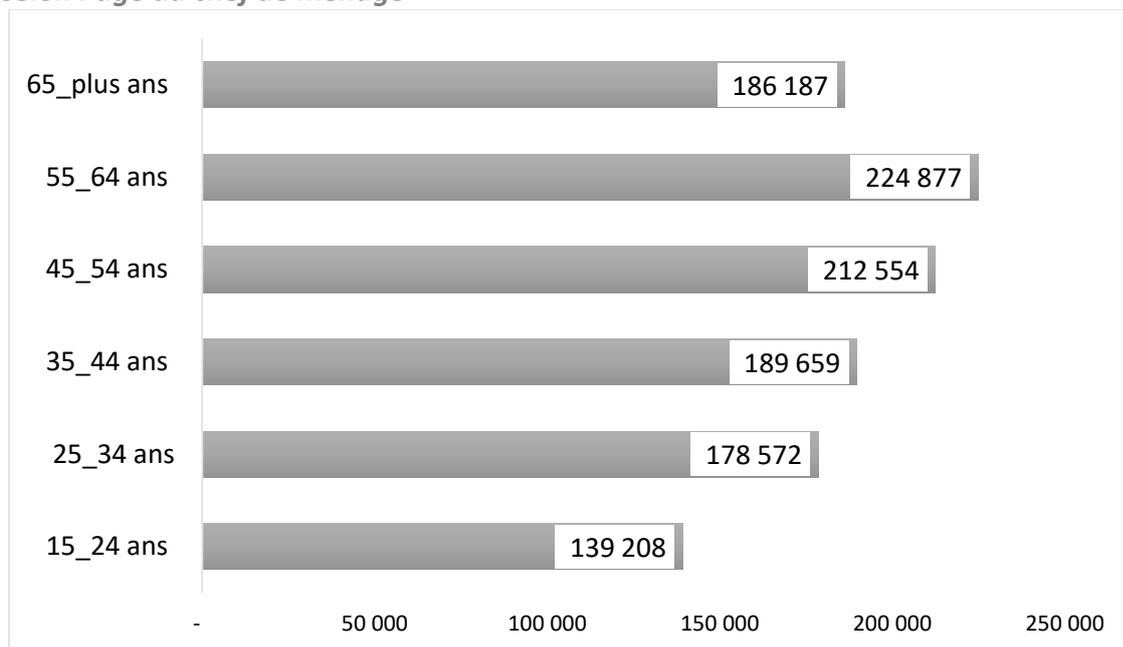
Graphique 14: Montant minimal en FCFA déclaré par les ménages pour un niveau de vie décent selon les quantiles de bien-être



Source : Enquête EHCVM 2021

Concernant l'âge du chef de ménage, plus il est âgé, plus le montant minimal déclaré pour son ménage pour vivre décemment est élevé. Ce montant varie de 139 208 F CFA pour les ménages dont le chef a un âge compris entre 15-24 ans à 224 876 F CFA pour les ménages dont l'âge du chef est compris entre 55 et 64 ans. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les ménages dont les chefs sont jeunes ont généralement moins de charge par rapport aux plus âgés. Cependant, on note, une baisse du montant déclaré par les ménages dont le chef est âgé de 65 ans ou plus. A ce niveau, l'explication peut se reposer sur le fait que les ménages dont les chefs sont très âgés sont de petites tailles dues au fait que souvent, les enfants ont grandi et ont quitté le ménage de leurs parents pour fonder les leurs.

Graphique 15: Montant minimal en FCFA déclaré par les ménages pour un niveau de vie décent selon l'âge du chef de ménage



Source : Enquête EHCVM 2021

7.4 CHARGES COUVERTES PAR LE MONTANT MINIMUM DECLARE PAR LES MENAGES

Il a été demandé à chaque ménage, les postes de dépenses prioritaires au cas où ils seront en possession de cette somme déclarée pour vivre de manière décente. Quel que soit la classe de niveau de vie considérée, c'est-à-dire riche, moyenne, pauvre et très pauvre, il ressort que la première charge couverte est l'alimentation suivit de l'habillement. La santé et l'éducation viennent respectivement en troisième et en quatrième positions pour toutes les classes de niveau de vie, sauf pour les riches où la santé occupe la 2ème place après l'Alimentation. Quant à la location, elle est en dernière position pour toutes les classes de niveau de vie.

Tableau 22: Proportion des ménages (%) selon les Charges couvertes par le montant minimum déclaré par les ménages de manière subjective et selon les classes de niveau de vie

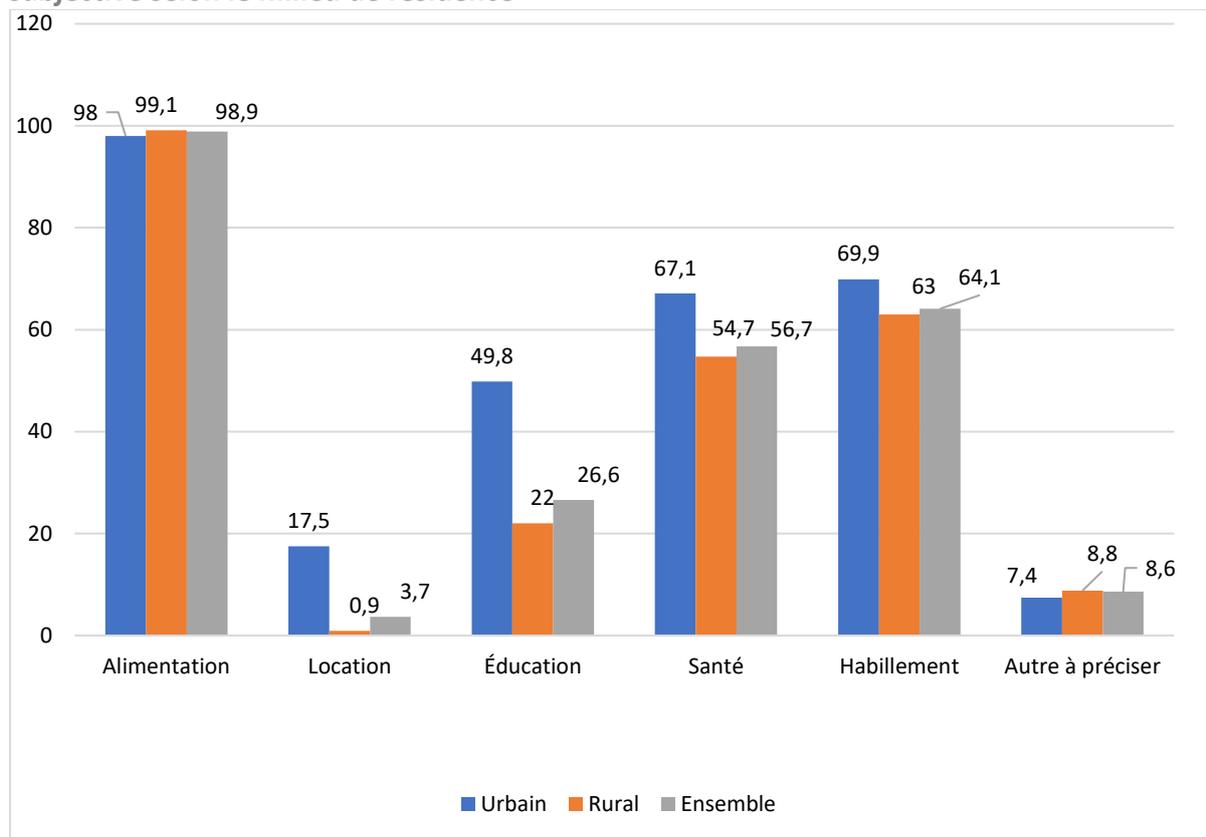
Charges couvertes	Riche	Moyen	Pauvre	Très pauvre	Ne sait pas	National
Alimentation	91,4	98,3	99,1	99,1	99,7	98,9
Location	8,3	5,3	3	4,1	0,8	3,7
Éducation	34,6	30,1	26,7	22,8	11,5	26,6
Santé	66,7	53	58,6	54,7	47,7	56,7
Habillement	40,1	63,5	63,8	65,3	84,7	64,1
Autre à préciser	9,7	7,8	7,8	12,2	2,2	8,6

Source : Enquête EHCVM 2021

Selon le milieu de résidence, les mêmes tendances sont observées, c'est-à-dire que la première charge couverte est l'Alimentation suivie de l'Habillement. La santé et l'éducation quant à elles occupent successivement la 3ème et 4ème place.



Graphique 16: Charges couvertes par le montant minimum déclaré par les ménages de manière subjective selon le milieu de résidence



Source : Enquête EHCVM 2021

Il est important de signaler que ce montant ne prend pas en compte les biens durables, le loyer imputé, les dépenses d'éducation, de santé et d'habillement. La raison principale est qu'il est très rare pour la personne de référence de prendre en compte ces dépenses dans la réponse à la question « Quel est le montant minimum mensuel nécessaire à votre ménage pour avoir un niveau de vie décent ? ».



CONCLUSION

Les analyses de tendances de la pauvreté et de l'inégalité révèlent que l'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence c'est-à-dire la proportion d'individus pauvres est estimée à 41,2% en 2021 au Niger. Ce taux a augmenté de 0,4 points de pourcentage par rapport à 2018. Toutefois, par rapport à 2018, on note une baisse aussi bien de la profondeur que de la sévérité de la pauvreté avec respectivement 11,2 et 4,3 en 2018 contre 9,9 et 3,4 en 2021.

Par ailleurs, les variations des inégalités de la répartition des dépenses par tête dans la population, calculées à travers l'indice de GINI, sont mitigées mais restent faibles sur la période 2018-2021. On note une légère hausse de 2011 à 2018 (indice de GINI passant de 0,31 à 0,35) avant une baisse à 0,30 en 2021.

L'analyse de la matrice de transition globale montre que les chances de changements positifs sont supérieures aux risques de changements négatifs dans l'optique monétaire et du noyau dur de la pauvreté.

Par ailleurs, l'analyse des indicateurs de pauvreté selon les caractéristiques socio démographiques du chef de ménage a permis de mettre en relief d'importantes disparités entre les individus. Ainsi, on note que la taille du ménage est une fonction décroissante du niveau de vie. En d'autres termes, plus la taille du ménage augmente, davantage les individus qui y vivent sont pauvres. Cette tendance reste valable selon le niveau d'instruction du chef de ménage. En effet, on note que l'état de pauvreté des ménages a tendance à s'améliorer à mesure que le niveau d'instruction du chef de ménage augmente. Le statut d'alphabétisation du chef de ménage confirme également cette tendance, les individus vivant dans un ménage dont le chef est non alphabétisé étant les plus exposés à la pauvreté. En outre, on note que les individus vivant dans les ménages dirigés par des hommes sont les plus exposés à la pauvreté. De même, de l'analyse de la situation de la pauvreté suivant la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, il ressort que le taux de pauvreté est extrêmement faible, voire nul, dans les ménages dont le chef est « cadre supérieur ». Il est au contraire plus élevé pour les ménages dont le chef est travailleur pour compte propre, tout comme les ménages dont le chef est ouvrier ou employé non qualifié.

L'analyse des déterminants de la pauvreté à travers un modèle logistique a permis d'identifier les variables qui ont un lien réel sur le statut de pauvreté d'un ménage ainsi que le sens de ce lien. En effet, le statut de pauvreté d'un ménage est différent selon la localisation géographique du ménage. C'est ainsi que les ménages vivant en milieu rural sont plus exposés à la pauvreté que ceux habitant le milieu urbain. Le poids démographique est aussi un facteur déterminant du statut de pauvreté. D'autre part, un ménage ayant plus d'enfants de moins de 14 ans est plus susceptible d'être pauvre. Par contre, le nombre de membres actifs diminue le risque de pauvreté pour un ménage rural. Les caractéristiques du chef de ménage constituent également des facteurs qui influencent son statut de pauvreté. En effet, plus le chef est instruit, moins le risque d'être pauvre est grand. En milieu rural, les ménages ayant un chef exerçant une activité commerciale sont moins susceptibles d'être pauvres.

L'accès à certaines infrastructures de base impacte également le statut de pauvreté d'un ménage. Les ménages ayant accès à l'électricité sont moins exposés à la pauvreté. De même, les ménages ruraux ayant accès à des routes en bon état sont moins susceptibles d'être pauvres.

S'agissant des groupes spécifiques, l'incidence de la pauvreté des femmes est estimée à 41% et des enfants, à 46%.



Les résultats de l'analyse des dimensions non monétaires de la pauvreté font ressortir que les régions de Niamey et Agadez enregistrent les meilleures conditions de sécurité alimentaire, de logement (caractéristiques du logement, l'hygiène et l'assainissement) et d'accès aux services sociaux de base (énergie, TIC, éducation). En revanche, les régions de Dosso et Tillabéri enregistrent les plus faibles résultats pour la majorité des indicateurs sur les conditions de vie. La situation de la région de Diffa, mérite aussi une attention particulière. En effet, certains indicateurs, notamment ceux de l'éducation, se sont détériorés au cours de ces dernières années. Cela pourrait être imputable à la crise sécuritaire.



ANNEXES

Tableau 23: Matrice de transition selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage.

Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage		2021						
		Pauvreté Monétaire		Pauvreté non Monétaire		Noyau dur		
2018	Niveau d'instruction du CM		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
	Aucun	Non pauvre	69,0	31,0	53,3	46,7	72,3	27,7
		Pauvre	53,0	47,0	13,9	86,1	54,7	45,3
	Primaire	Non pauvre	77,1	22,9	66,9	33,1	81,4	18,6
		Pauvre	51,5	48,5	22,1	77,9	52,0	48,0
	Second. gl 1	Non pauvre	79,6	20,4	63,1	36,9	79,8	20,2
		Pauvre	45,9	54,1	15,9	84,1	53,4	46,6
	Second. Tech. 1	Non pauvre	96,2	3,8	90,8	9,2		
		Pauvre	100,0	0,0	0,0	100,0		
	Second. gl 2	Non pauvre	82,6	17,4	71,4	28,6	88,7	11,3
		Pauvre	88,4	11,6	22,7	77,3	100,0	0,0
	Second. tech 2	Non pauvre	92,1	7,9	54,3	45,7	96,2	3,8
		Pauvre	54,1	45,9	41,3	58,7	100,0	0,0
	Postsecondaire	Non pauvre	79,7	20,3	64,5	35,5	89,6	10,4
Pauvre		89,2	10,8	24,4	75,6			
2018	Sexe du CM		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
	Masculin	Non pauvre	71,57	28,4	58,0	42,0	74,9	25,1
		Pauvre	51,6	48,4	14,5	85,5	53,6	46,4
	Féminin	Non pauvre	69,7	30,3	57,3	42,7	72,9	27,1
Pauvre		57,6	42,4	15,5	84,5	58,7	41,4	
2018	Classe d'âge du CM		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
	Moins de 25 ans	Non pauvre	65,1	34,9	39,3	60,7	67,4	32,7
		Pauvre	61,5	38,5	9,3	90,7	59,6	40,4
	de 25 à 34 ans	Non pauvre	70,4	29,6	60,6	39,4	72,7	27,3
		Pauvre	51,0	49,0	13,9	86,1	55,1	44,9
	de 35 à 44 ans		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre



Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage		2021					
		Pauvreté Monétaire		Pauvreté non Monétaire		Noyau dur	
	Non pauvre	72,9	27,1	55,8	44,2	76,0	24,0
	Pauvre	54,6	45,4	15,1	84,9	56,4	43,6
de 45 à 54 ans	Non pauvre	75,7	24,3	60,9	39,1	79,7	20,3
	Pauvre	51,9	48,1	15,0	85,0	54,4	45,6
de 55 à 64 ans	Non pauvre	69,0	31,1	61,1	38,9	73,0	27,0
	Pauvre	55,5	44,5	14,4	85,6	56,5	43,5
de 65 ans et plus	Non pauvre	68,8	31,2	54,5	45,5	72,4	27,6
	Pauvre	45,4	54,6	16,7	83,3	44,3	55,7
Situation matrimoniale du CM							
Célibataire	Non pauvre	71,5	28,5	76,4	23,6	74,4	25,6
	Pauvre	72,1	27,9	21,4	78,6	61,4	38,6
Marié monogame	Non pauvre	71,7	28,3	57,9	42,1	74,7	25,3
	Pauvre	52,1	47,9	14,5	85,5	54,3	45,7
Marié Polygame	Non pauvre	71,0	29,0	54,9	45,1	74,8	25,2
	Pauvre	52,6	47,4	11,9	88,1	54,4	45,6
Veuf (ve)	Non pauvre	69,4	30,6	58,5	41,5	72,4	27,6
	Pauvre	61,3	38,7	19,7	80,3	61,1	38,9
Divorcé (e)	Non pauvre	63,7	36,3	75,2	24,8	70,9	29,1
	Pauvre	38,9	61,1	21,9	78,1	43,8	56,2
Séparé (e)	Non pauvre	75,1	24,9	49,1	50,9	75,1	24,9
	Pauvre	38,0	64,0	0,7	99,3	38,0	62,0

Source : Enquête EHCVM 2018 et 2021



Tableau 24: Estimation des paramètres régression du modèle logit

Caractéristiques socio démographiques	Niveau national		Urbain		Rural	
	Effets marginaux	P. value	Effets marginaux	P. value	Effets marginaux	P. value
Région	<i>Réf : Niamey</i>					
Agadez	0,024	0,426	0,024	0,493		
Diffa	0,252	0,000	0,171	0,000	0,246	0,000
Dosso	0,261	0,000	0,117	0,000	0,268	0,000
Maradi	0,221	0,000	0,186	0,000	0,217	0,000
Tahoua	0,163	0,000	0,124	0,000	0,173	0,000
Tillabéri	0,344	0,000	0,087	0,010	0,398	0,000
Zinder	0,191	0,000	0,066	0,099	0,175	0,000
Milieu de résidence	<i>Réf : Urbain</i>					
Rural	0,121	0,000				
Niveau d'instruction du CM	<i>Réf : Aucun niveau</i>					
Primaire	-0,110	0,000	-0,107	0,000	-0,054	0,064
Secondaire	-0,128	0,000	-0,103	0,002	-0,086	0,023
Supérieur			0,000		.	
Pourcentage d'enfants de 0-14 ans	0,508	0,000	0,338	0,000	0,510	0,000
Taille du ménage	<i>Réf : 1-4 personnes</i>					
5-6 Personnes	0,083	0,001	0,006	0,873	0,094	0,001
7-9 Personnes	0,193	0,000	0,066	0,134	0,209	0,000
10-12 Personnes	0,232	0,000	0,043	0,485	0,273	0,000
14 Personnes ou +	0,350	0,000	0,171	0,007	0,367	0,000
Pourcentage membres actifs	-0,510	0,000	-0,343	0,264	-0,567	0,000
Sexe du CM	<i>Réf : Féminin</i>					
Masculin	-0,027	0,290	-0,047	0,209	-0,022	0,460
Statut matrimonial du CM	<i>Réf : Célibataires</i>					
Marié(e) monogame	0,017	0,889	-0,083	0,592	0,044	0,761
Marié(e) polygame	-0,051	0,686	-0,169	0,283	-0,031	0,830
Veuf(ve)	0,000	0,998	-0,071	0,655	0,029	0,848
Divorcé(e)	0,040	0,784	-0,288	0,094	0,149	0,374
Séparé(e)	0,010	0,954	0,000		0,034	0,863
Age du CM	<i>Réf : 15-24 ans</i>					
25-35 ans	0,013	0,758	-0,107	0,051	0,024	0,608
36-64 ans	-0,011	0,808	-0,119	0,033	0,011	0,814
65 ans et +	-0,102	0,077	-0,178	0,027	-0,100	0,113
Branche d'activité du CM	<i>Réf : Non occupés</i>					
Agriculture	-0,027	0,417	-0,005	0,913	-0,052	0,169
Industrie	-0,043	0,322	-0,007	0,894	-0,055	0,295
Commerce	-0,189	0,000	-0,092	0,069	-0,208	0,000
Services	-0,082	0,034	-0,043	0,389	-0,078	0,083
Infrastructures sociales de base	<i>Réf : Non</i>					
Ecole	<i>Réf : Non</i>					
Oui			0,009	0,921	-0,030	0,241
	<i>Réf : Non</i>					



Caractéristiques socio démographiques	Niveau national		Urbain		Rural	
	Effets marginaux	P. value	Effets marginaux	P. value	Effets marginaux	P. value
Santé						
Oui			0,025	0,495	-0,020	0,293
Marché			<i>Réf : Non</i>			
Oui			0,008	0,809	0,013	0,722
Route			<i>Réf : Non</i>			
Oui			-0,005	0,865	-0,073	0,005
Electricité			<i>Réf : Oui</i>			
Non			0,061	0,087	0,148	0,000

Source : Enquête EHCVM 2021